

**MISSION D'ANALYSE ET DE PROPOSITION RELATIVE À  
L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE EN  
"RELATIONS INTERNATIONALES" ET "AFFAIRES STRATÉGIQUES ET DE DÉFENSE"**

**RAPPORT DE MISSION**

François Heisbourg

**PLAN**

- Lettre de mission du Premier Ministre
- Résumé des propositions

A) Le champ de la mission :

- le mandat du Premier Ministre
- les précisions apportées en réunion interministérielle
- la place de l'IHEDN
- éléments à la frontière du champ

B) Les conditions d'exécution de la mission :

- l'approche générale
- les méthodes de travail
- l'accès aux données
- la quasi-absence du Ministère de l'Economie et des Finances

## I. LE VOLET "SYSTEME UNIVERSITAIRE"

### 1. Les éléments du diagnostic

- Une demande sociale croissante et largement insatisfaite :
  - l'Etat et les collectivités territoriales
  - les organisations internationales
  - les ONG
  - les entreprises
  - les instituts
- Une offre insuffisante et inadaptée
  - la non reconnaissance du domaine international
  - une interdisciplinarité insuffisante
  - l'inadéquation de la formation des chercheurs par rapport aux besoins
  - insuffisante irrigation par des étudiants, des enseignants et des chercheurs étrangers
  - des zones de performance limitées et trop peu nombreuses
- Une comparaison défavorable avec l'étranger :
  - Royaume-Uni
  - Suisse

- Allemagne
- Etats-Unis

- Les conséquences des évolutions constatées en relations internationales

## 2. Choix génériques

- La question de l'institutionnalisation de la discipline "relations internationales"
- La question générale de l'établissement d'une filière
- la dialectique entre l'"ouverture internationale" et la formation aux réalités internationales
- l'harmonisation des cursus européens
- la question linguistique
- la dialectique "formation initiale" / "formation continue"
- Le rôle des centres français à l'étranger

## 3. Scénarios d'évolution structurelle

- Scénario A :

le choix d'une solution radicale, en marge du système universitaire mais n'impliquant pas la mise en cause de ce dernier ("modèle INSEAD")

- Scénario B :

le choix de formations dérogatoires compatibles avec les contraintes d'ensemble du système existant (modèle "Allemagne-Plus") : DEA internationaux sélectionnés par appel d'offres et centre doctoral unique

- Scénario C :

la création d'une école française de relations internationales séparée du, mais adossée au système universitaire ("modèle IUHEI + IHEDN")

- Scénario D :

l'établissement d'une filière dans le cadre d'une mise en cause complète du système universitaire ("modèle Fletcher")

## CONCLUSION DU VOLET "SYSTEME UNIVERSITAIRE"

- réformes transversales

- DEA dérogatoires et Centre doctoral
- école française des relations internationales avec, en première étape, l'équivalent en relations internationales de l'IHEDN et de l'IHESI
- les "3i" : international, interdisciplinaire, interministériel

## **II. VOLET "EVALUATION DU RÔLE DE L'ETAT PAR RAPPORT AUX INSTITUTS"**

### **1. Eléments de diagnostic**

- L'état général des lieux : l'exception française
  - les rapports ambigus entre l'Etat et les instituts français de recherche
  - le manque d'implication de l'Etat dans le réseau international des instituts
  - les limites de la connaissance qu'a l'Etat de ses propres actions
  - l'incontournable dépendance financière des Instituts par rapport à l'Etat et ses implications
- Le rôle majeur du Ministère de la Défense dans le soutien à la recherche
- La situation spécifique des principaux instituts :
  - CERI
  - FRS
  - IFRI
  - IRIS
  - la problématique particulière de l'IHEDN
- La comparaison avec l'étranger

### **CONCLUSION : L'ETAT ET LA VOCATION DES INSTITUTS**

### **2. Propositions : des changements de comportement indispensables; des restructurations nécessaires**

- l'exemple vient d'en haut
- la diversification des financements étatiques et des mécanismes d'incitation financière
- la nécessaire coordination à l'intérieur de l'Etat :
  - tableaux de bord
  - commission du suivi
- des aménagements fiscaux indispensables :

- régime des associations sans but lucratif et des établissements de recherche en université
  - le droit des fondations
- relations internationales : un dispositif de recherche organisé autour de deux pôles complémentaires
  - l'avenir de la recherche de défense : des décisions urgentes avec l'IHEDN au centre du dispositif

### **CONCLUSION : LE RETARD FRANÇAIS PEUT ÊTRE COMBLÉ**

### ANNEXES

## RÉSUMÉ DES PRINCIPALES PROPOSITIONS

### 1. Réformes transversales :

- reconnaissance des relations internationales comme "discipline carrefour", susceptible de faire l'objet d'une mention spécifique dans le cadre de diplômes nationaux, notamment doctoraux, décernés dans le cadre de disciplines statutaires
- le français et l'anglais comme langues de travail, apprentissage obligatoire d'une langue étrangère supplémentaire
- réforme des centres français de l'étranger dans le sens des recommandations de base du rapport de l'Ambassadeur Brochand
- "3i" : international, interdisciplinaire, interministériel

### 2. Enseignement et recherche : réformes de structure

- établissement pour la rentrée 2001 de deux ou trois DEA fortement dérogatoires "relations internationales", sélectionnés par voie d'appel d'offre et création d'un centre doctoral à l'échelle nationale
- établissement à l'horizon 2004 d'une Ecole Française des Relations Internationales adossée au système universitaire (précédée dès 2002, voire 2001, par la mise sur pied de l'équivalent en relations internationales de l'IHEDN ou de l'IHESI pour assurer la formation continue, actuellement inexistante; cet "IHERI" sera ensuite intégré au sein de l'Ecole Française)

### 3. L'Etat et les Instituts : réformes internes à l'Etat

- changement des comportements au sein de l'Etat par rapport au "réseau international"
- rationalisation, accroissement et amélioration qualitative de l'effort financier du Ministère des Affaires Etrangères
- mise en place de tableaux de bord et de moyens de coordination en interministériel et au sein de chacun des Ministères concernés
- prise en compte des caractéristiques de la recherche dans l'application de la fiscalité propre aux associations à but non lucratif (ASBL) et aux établissements de recherche en université
- réforme de la fiscalité des patrimoines philanthropiques comme condition à la réduction de la dépendance des instituts de recherche par rapport à l'Etat

#### **4. Instituts de recherche : réformes de structure**

- création d'une grande Direction des Etudes et de la Recherche à l'IHEDN, par voie d'apports en provenance de la Fondation pour la Recherche Stratégique

## **RAPPORT DE MISSION**

## A) LE CHAMP DE LA MISSION

- La lettre de mission :

Par lettre du 26 novembre 1998, le Premier Ministre, Lionel Jospin, a confié à M. François Heisbourg une mission d'analyse et de proposition relative à l'enseignement et à la recherche dans les disciplines "relations internationales" et "affaires stratégiques et de défense" (cf. annexe I). Cette lettre de mission mettait en exergue les objectifs suivants :

- l'appréciation de la situation;
- les conditions d'une meilleure coordination des enseignements existants;
- les possibilités d'une filière de formation et de recherche pouvant déboucher sur quelques diplômes de troisième cycle;
- la constitution de réseaux d'échanges entre praticiens notamment diplomates et fonctionnaires civils et militaires de la Défense d'une part, enseignants et chercheurs d'autre part;
- l'analyse des travaux de recherche menés à l'étranger;
- les conditions d'une meilleure insertion des enseignements et organismes français dans le réseau international.

A cet ensemble d'objectifs venait s'ajouter une seconde catégorie d'objectifs, concernant l'évaluation du rôle propre de l'Etat par rapport aux instituts de recherche.

Par voie de conséquence, le présent rapport est organisé en deux volets, l'un consacré à l'enseignement et à la recherche universitaires regroupés dans l'expression "système universitaire", l'autre à l'évaluation du rôle de l'Etat par rapport aux instituts. Ce découpage s'est avéré être opératoire, la logique, l'ampleur et la teneur des propositions étant fort différentes d'un volet à un autre.

- Précisions apportées en réunion interministérielle :

Plusieurs précisions importantes concernant le champ de la mission ont été apportées en réunion interministérielle le 7 décembre 1998 :

- les centres français situés à l'étranger, dont une partie importante a par ailleurs fait l'objet d'une mission de l'ambassadeur Brochand<sup>(\*)</sup>, ne relevaient pas en général de la problématique envisagée pour le Groupe de travail. Seules devaient être prises en compte celles de ces institutions au sein desquelles la recherche en relations internationales, affaires stratégiques ou défense, est, en droit ou en fait, essentielle à leur activité;
- les organisations exerçant en France et rentrant dans le champ de la mission ne feraien pas l'objet d'une expertise sur chaque centre; l'objectif est plutôt de rechercher une cohérence de l'attitude de l'Etat à l'égard de ces acteurs.

---

<sup>(\*)</sup> rapport sur les centres de recherche en sciences humaines et sociales du Ministère des Affaires Etrangères dans la Région Méditerranéenne et au Moyen-Orient (décembre 1998)

- La place de l'IHEDN :

L'Institut de Hautes Etudes de Défense Nationale n'était pas spécifiquement évoqué dans la lettre de mission ou en réunion interministérielle. S'agissant d'une institution participant à l'enseignement des affaires stratégiques et de défense, il était a priori logique de l'inclure dans le champ de la mission. Le Premier Ministre a confirmé ce point dans une lettre du 21 juin 1999 adressée à M. Jean-Marie Guehenno, en sa double qualité de Président du Conseil d'administration de l'IHEDN et de membre du Groupe de travail sur l'enseignement et la recherche en relations internationales, affaires stratégiques et de défense.

- Eléments à la frontière du champ :

Dans l'établissement de ce rapport, deux domaines ont été considérés comme étant à la limite du champ :

1) l'enseignement militaire supérieur (EMS) proprement dit, l'art militaire ne se confondant pas purement et simplement avec les affaires stratégiques et de défense. Cependant, l'EMS a été pris en compte en tant que de besoin sous quatre aspects principaux :

- la place qui y est faite à la formation aux réalités internationales et de défense;
- son rôle réel ou potentiel dans la recherche sur les affaires stratégiques et de défense;
- les possibilités de transposition de l'expérience considérable des institutions militaires en matière d'articulation entre la formation continue et la gestion des carrières;
- l'interface EMS-universités en matière d'enseignement et de recherche en relations internationales;

2) l'exportation de l'enseignement supérieur français et son corollaire qu'est l'accueil des étudiants étrangers en France. Ces questions ont fait l'objet d'initiatives spécifiques (notamment la création d'Edufrance) et d'un récent rapport d'information parlementaire de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale (M. Alain Claeys "L'accueil des étudiants étrangers en France : enjeu commercial ou priorité éducative", septembre 1999).

Ces domaines ont cependant été pris en compte dans le présent rapport sous deux angles principaux :

- la qualité de l'enseignement et la recherche en relations internationales, affaires stratégiques et de défense dépend en grande partie de la participation active d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs étrangers;
- une offre française de qualité en matière d'enseignement et de recherche dans les domaines visés par ce rapport peut être un élément significatif d'attraction d'étrangers au sein du système français.

Ces points ont également un rapport évident avec une meilleure insertion des enseignements et organismes français dans le réseau international.

## B) LES CONDITIONS D'EXÉCUTION DE LA MISSION

- Approche générale :

La mission a été abordée avec une triple volonté : la conduite d'une véritable concertation interministérielle d'abord, une ouverture délibérée à l'expression du besoin social ensuite, et enfin la volonté de mettre en évidence les liens qualitatifs entre l'objet proprement dit de la mission et l'ensemble plus vaste d'initiatives ou de comportements pouvant favoriser ou accompagner la réforme du domaine visé par la mission.

Les partis pris d'interministérialité et d'ouverture à la "société civile" ont été reflétés dans le choix des méthodes de travail (cf. infra). Le troisième aspect se traduit par l'importance attachée dans l'analyse et les propositions à des facteurs d'ordre "culturel", au sens le plus large du terme : les faiblesses constatées dans la participation française à la constitution de réseaux d'échanges avec l'étranger, ou encore l'insuffisante coordination des enseignements existants tout comme les problèmes de positionnement de l'Etat par rapport aux instituts de recherche sont souvent dus à des modes de comportement et à des attitudes plutôt qu'à des difficultés d'ordre budgétaire ou à des choix organisationnels.

Dans une société française hiérarchisée - et elle l'est plus spécialement au sein de l'Etat - le mimétisme de chaque niveau de décision par rapport au niveau immédiatement supérieur magnifie, pour le meilleur ou pour le pire, les effets de certains types de comportement. Cette catégorie de préoccupations se prête difficilement à une analyse quantitative : son importance essentielle par rapport aux domaines couverts par la mission n'en a pas moins surgi de manière forte et récurrente dans les constats du Groupe de travail, confirmant la validité de cet élément de l'approche générale. Davantage encore que les problèmes de moyens, ce sont certains types d'attitudes individuelles et collectives dans nos relations avec l'étranger qui entravent une réponse adéquate au défi de la mondialisation dans les domaines abordés par la mission.

Le responsable de la mission a été placé à la tête d'un Groupe de travail qui a permis, de par sa diversité et son niveau d'expertise, de poursuivre ces trois objectifs. Les analyses et les conclusions du rapport sont naturellement celles du responsable à qui a été confiée la mission : le texte a bénéficié des réflexions éclairées de chacun des membres du Groupe de travail; il ne prétend cependant pas être un document de synthèse ou de compromis dont chaque point aurait recueilli l'aval collectif de l'ensemble des membres du groupe.

- Méthodes de travail :

Rattaché pour les besoins de la cause au Ministère des Affaires Etrangères, le responsable du Groupe de travail a délibérément marqué le caractère interministériel de la mission en amenant les divers Ministères concernés à s'engager matériellement dans l'organisation de la mission : ainsi, le secrétariat de la mission a été assuré par le Ministère de la Défense; et les réunions du Groupe de travail se sont tenues à parts égales dans les locaux des trois départements les plus actifs (Affaires Etrangères et Coopération; Défense; Education

Nationale, Recherche et Technologie). Le responsable du Groupe de travail ne peut que se féliciter du niveau, de la constance et de la qualité de la représentation de ces départements ministériels au sein du Groupe de travail (voir annexe I) et de l'ouverture de leurs cabinets et services administratifs aux demandes qu'il a été amené à formuler.

Il y a cependant eu à cette interministérialité une exception majeure, en ce qui concerne le Ministère de l'Economie et des Finances (cf. infra).

L'ouverture à l'expression de la demande sociale a été reflétée en partie dans la composition du Groupe de travail (cf. annexe I) : à côté des représentants ès qualités de l'Administration ont siégé des personnalités du monde universitaire et de la société civile. Le Groupe de travail a entrepris d'auditionner un certain nombre de représentants de la société civile dont les activités (industrie, ONG, collectivités territoriales...) impliquent le recours à des personnes formées aux réalités internationales. Ces auditions plénières ont été complétées par des entretiens en tête à tête (cf. annexe II). Les travaux ont été conduits sur la base de ce que les Britanniques appellent les "Chatham House rules" : pas d'attribution ni de citation directe des propos tenus lors des réunions du Groupe de travail. Cette règle du jeu à mi-chemin du huis clos et de l'audition publique a bien fonctionné, les points de vue ayant pu s'exprimer sans ambages, entraînant parfois des débats passionnés.

D'une façon générale, l'activité de la mission s'est caractérisée par une double démarche d'audition ou de discussion en séance plénière du Groupe de travail et le travail personnel de consultation du responsable de la mission. Ce dernier a notamment pris des contacts directs avec les responsables d'institutions étrangères - au Royaume-Uni, en Allemagne, aux Etats-Unis - susceptibles d'éclairer les choix français, venant compléter ce que le responsable et les membres du Groupe de travail ont pu connaître des institutions étrangères.

Enfin, il convient de rappeler que le rédacteur de ces lignes n'est pas lui-même universitaire de carrière, étant passé par l'une des filières classiques d'accès à la haute fonction publique (Sciences Po Paris et ENA) et ayant exercé de façon moins classique des responsabilités académiques - mais non universitaires - à l'étranger (direction de l'International Institute for Strategic Studies, Présidence du Centre de Politique de Sécurité de Genève). Ceci lui confère a priori recul et désintéressement par rapport aux intérêts professionnels spécifiques des responsables universitaires. Ce qui peut être un avantage entraîne cependant l'inconvénient que, n'étant pas du sérail, certaines subtilités du milieu et du mode opératoire universitaires ont pu lui échapper, risque limité par l'expertise des membres universitaires du Groupe de travail.

Le rapport ne prétend pas entrer dans l'examen d'arcanes connues des seuls initiés : c'est plutôt sur un certain nombre de grandes orientations qu'il appelle des réactions.

Outre ces observations concernant l'approche générale de la méthode de travail, deux points connexes méritent d'être mis en exergue : les problèmes d'accès aux données d'une part, la quasi-absence du Ministère de l'Economie et des Finances d'autre part.

#### ***L'accès aux données :***

Le responsable du Groupe de travail n'avait pas eu à travailler dans l'Etat depuis plus de quinze ans, ses fonctions dans l'intervalle ayant été industrielles et académiques, ces dernières hors de France. Le retour dans l'Etat pour les besoins de la mission ne fut pas exempt de surprises. Certes, et le fait mérite d'être répété, les demandes du responsable liées à la substance de la mission furent partout bien accueillies, la bonne volonté étant générale.

Par contre, force lui a été d'observer avec étonnement combien l'Etat a pu paraître ignorant des conditions d'exécution de ses propres initiatives dans le domaine de la mission. Deux exemples d'importance majeure en témoignent.

Dès le début de la mission, le responsable a voulu connaître l'état actuel des enseignements du niveau du DEA et du DESS pouvant être considérés comme appartenant au domaine international. Le recensement des enseignements correspondants fut fourni sans délai pour l'année universitaire du moment (1998-1999) et par la suite pour l'année actuelle (1999-2000) (cf. annexe IV, documents 2 et 3). Ce recensement a les apparences d'un bon index des enseignements visés; malheureusement, la réalité est qu'il ne s'agit pas là d'un index mais de l'état complet et définitif des données directement disponibles au niveau central : certes, il existe davantage de données sur tel ou tel DEA ou DESS; mais l'état de ces données-là varie fortement d'une université à l'autre. Autrement dit, il n'y a pas de tableau de bord, ou pour emprunter un terme de la vie de l'entreprise, pas de "*reporting*" homogène tant soit peu détaillé. S'il a paru naturel au responsable que l'Etat respecte dûment le statut d'autonomie des universités, il lui a paru fort peu naturel qu'il n'y ait pas de moyen commode de savoir ce qui se fait - combien d'étudiants, combien d'enseignants, quel historique ? pour chaque DEA ou DESS - avec les moyens accordés par l'Etat aux universités par le contribuable.

Le responsable a été gêné par cette absence dans ses efforts d'évaluation de l'offre existante dans le domaine des relations internationales; l'expérience et les connaissances des membres du Groupe de travail, dont les représentants du Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie, ont permis de limiter les effets de cet état de fait. A l'ère de la collecte et du traitement automatisé des données, il est cependant surprenant que l'Etat, responsable de la gestion des deniers publics, s'accorde d'un niveau de "*reporting*" minimaliste dont ne se contenterait pas un instant la holding la plus respectueuse de l'autonomie de gestion de ses filiales opérationnelles.

Ajoutons que cette situation ne se retrouve pas dans le domaine des enseignements de défense. Chaque année est publié un répertoire à la fois complet, homogène et maniable, des enseignements et études de défense en France. Publié sous l'égide de la Direction des Etudes de l'IHEDN (qui a repris il y plusieurs années cette pratique inaugurée par le SGDN), ce document recense d'une manière parfaitement adéquate les enseignements de défense dispensés dans le troisième cycle de l'université française (cf. bibliographie).

Ce n'est pas la dernière fois dans ce rapport qu'apparaîtra un décalage notable du degré de transparence et de maîtrise existant en matière d'enseignement et de positionnement de l'Etat, entre les instances chargées de questions de défense et les autres départements ministériels.

Le second exemple n'est pas moins préoccupant, s'agissant de la connaissance que peut avoir l'Etat dans son ensemble comme chaque département ministériel pour ce qui le concerne, des dépenses engagées pour la recherche en relations internationales et de défense. Ainsi, seul le Ministère de la Défense dispose d'un tableau de bord d'ensemble des soutiens budgétaires (subventions et/ou contrats) accordés aux instituts de recherche du domaine. Au niveau des ministères, l'on se trouve tantôt face au degré-zéro en matière de connaissance des dépenses (ainsi cette mission a-t-elle apparemment donné pour la première fois au Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie, l'occasion de tenter de recenser ces actions financières vers la recherche dans le domaine visé); tantôt face à une saisie purement comptable et vraisemblablement incomplète des actions menées (ainsi le recensement fait par le Ministère des Affaires Etrangères; enfin, et il s'agit là de l'exception,

d'un vrai tableau de bord établi à l'échelle du Ministère de la Défense - vrai dans le sens où il rapproche les données strictement financières avec le contenu des actions ("combien d'argent pour quel contrat", "quelle subvention pourquoi faire").

Pour résumer, ce qui aurait d'être l'alpha, le point de départ, de la mission s'est parfois avéré en être l'oméga : ainsi, les données les plus basiques ont été anormalement incomplètes et la réforme du processus de recueil et de traitement des données devra être l'un des objectifs que devra se fixer l'Etat pour être éventuellement en mesure de viser certains des objectifs évoqués dans la lettre de mission.

Encore une fois, cela n'a en aucune façon été le reflet d'une quelleconque mauvaise volonté ou d'une opacité délibérée : les responsables de certaines des administrations concernées n'ont pas été les derniers à déplorer le faible degré de visibilité en la matière.

### ***La quasi-absence du Ministère de l'Economie et des Finances***

Le Ministère de l'Economie et des Finances est à au moins deux titres une partie prenante du domaine visé par la mission. Ainsi Bercy est-il a priori au sein de l'Etat l'un des "utilisateurs" majeurs des études et de la recherche en relations internationales : si cela est évident pour la Direction des Relations économiques extérieures, cela vaut aussi pour la Direction de la Prévision et la Direction du Trésor pour lesquels une compréhension des réalités internationales autres que purement économiques et financières est nécessaire pour éclairer les choix économiques et financiers : à titre d'illustration, face à la crise asiatique de 1997-98, une connaissance poussée des données politiques et culturelles des pays concernés était au moins aussi utile que l'analyse de leurs indicateurs économiques ou financiers. Le fait que ce Ministère n'était pas partie prenante permanente au Groupe de travail a pu constituer une gêne; cependant, la participation occasionnelle d'un responsable de la DREE et la connaissance qu'avaient les représentants du Groupe de travail des besoins de l'Administration dans son ensemble a permis dans une certaine mesure de tenir compte des intérêts spécifiques du Ministère des Finances dans les domaines couverts par ce rapport..

Bercy joue par ailleurs un rôle absolument fondamental dans la vie des centres de recherche en relations internationales et de défense à travers le régime fiscal qui leur est fait. Cette constatation a été l'un des fils conducteurs des auditions auxquelles il a été procédé. Malgré les demandes faites par l'intermédiaire du Cabinet du Premier Ministre, il n'a pas été possible de s'assurer le concours de représentants qualifiés de Bercy (Direction Générale des Impôts notamment) sur ces points. Cette lacune devra le cas échéant être comblée si certaines des propositions ou observations de ce rapport devaient être retenues pour une discussion plus approfondie concernant l'environnement fiscal des activités de recherche. Pour souhaitable qu'aurait été leur présence, il n'est pas certain qu'elle aurait changé le sens des propositions faites, tant a été manifeste à travers les auditions du Groupe de travail l'inadéquation de certains des aspects du régime fiscal par rapport aux besoins de la recherche (cf. partie II. 2).

## **PREMIERE PARTIE**

### **LE VOLET "SYSTEME UNIVERSITAIRE"**

Le premier volet de la mission a occupé l'essentiel des travaux du groupe jusqu'à l'été 1999, la dernière période ayant été consacrée pour la plus grande partie à l'évaluation du rôle de l'Etat par rapport aux Instituts.

#### **1) Les éléments du diagnostic :**

L'analyse de la satisfaction du besoin social et de l'état des lieux ont non seulement confirmé les inquiétudes qui avaient conduit au lancement de la mission; elles ont aussi fait ressortir le décalage croissant entre la situation française et celle qui prévaut à l'étranger. Ce décalage se traduit par une érosion de la capacité française à relever les défis de la mondialisation dans et à travers le domaine de la mission.

##### **• Une demande sociale croissante et largement insatisfaite**

L'appréciation de la demande sociale sera différente selon que l'on s'en tient à l'expression directe, ouverte, des besoins, démarche évidemment nécessaire; ou si l'on tente aussi de prendre en compte des besoins latents, qui ne s'expriment pas, faute pour les acteurs de connaître les possibilités pouvant exister du côté de l'offre. Cette dernière approche est, par définition, difficile à effectuer; elle n'est cependant pas un artefact : l'existence d'une demande latente peut se vérifier empiriquement à travers l'examen de ce qui se passe à l'étranger. Dans les pays industrialisés o• existe une offre forte et formalisée de formation aux relations internationales, la demande se manifeste avec vigueur. Autrement dit, la demande sociale actuellement exprimée en France est vraisemblablement sous-estimée, notamment pour ce qui est des besoins du secteur privé.

##### *L'Etat et les collectivités territoriales :*

Du fait de la présence active de représentants de l'**Administration centrale** dans le Groupe de travail, il n'a pas été jugé nécessaire de procéder à des auditions extérieures sur les besoins de l'Etat. Les besoins traditionnels de l'Etat sont certes connus : diplomatie, attachés militaires notamment. Il ne découle pas de ce constat que ces besoins sont aussi bien satisfaits au plan qualitatif qu'ils pourraient l'être; ni que ces besoins soient statiques.

Ainsi, il a été rappelé que l'Ecole Nationale d'Administration, qui est la source de recrutement principale pour les diplomates du "fast track" du Ministère des Affaires Etrangères, ne les forme qu'incomplètement à leur future profession. Certes, une partie des stages de

l'ENA se font en poste diplomatique; et il existe à l'ENA des enseignements obligatoires en relations internationales : cependant, le mode de sélection par le jeu du classement ne conduit pas, en termes de probabilité statistique, à une forte convergence entre les élèves ayant particulièrement investi dans l'international (notamment à travers les séminaires) et ceux qui entreront au Quai d'Orsay. De fait, il n'y a pas de filière internationale pour le recrutement de fonctionnaires spécialisés dans l'action internationale. La France est certes l'un des très rares pays qui nie la spécificité de la carrière diplomatique au point de ne prévoir aucune formation supérieure spécialisée en la matière. On peut devenir diplomate en France sans avoir suivi de formation spécialisée (au-delà du bagage communautaire et international dont sont munis tous les élèves de l'ENA). Et on peut rester diplomate, sans jamais avoir à passer par une formation continue alors que dans le monde des affaires ou dans le domaine militaire une telle impasse n'est guère concevable. De surcroît, et là encore de façon générale, de hauts fonctionnaires peuvent avoir à traiter avec l'étranger sans avoir pu compléter ce bagage réduit par une formation internationale en cours de carrière. Si personne - et notamment pas les collègues étrangers de nos fonctionnaires - ne met en doute les qualités d'intelligence des fonctionnaires français traitant avec l'étranger, ne faut-il pas voir dans ce choix de non-formation (initiale et continue) l'une des causes de l'image d'arrogance qui est trop souvent celle de notre pays à l'étranger?

D'autre part, il a été noté que des administrations traditionnellement peu exposées à l'international et qui ne l'abordaient que par le truchement d'une délégation ou direction spécialisée, sont aujourd'hui amenées à "faire de l'international" sur une base quotidienne : le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Intérieur, sont ainsi aux premières loges avec l'europeanisation de pans entiers d'activité avec le développement de nouvelles formes, ou l'intensification des formes traditionnelles de coopération policière et d'entraide judiciaire. La même tendance fait plus que s'esquisser au Ministère de la Défense, pour lequel la coopération européenne et internationale a cessé d'être principalement l'affaire des attachés de défense ou des missions d'armement : la création d'institutions de défense au sein de l'Union Européenne et la conduite d'opérations militaires en coalition, les fusions transfrontières dans l'industrie de défense ont pour corollaire un accroissement notable de l'ouverture des services civils et militaires de la Défense comme de l'industrie de défense, aux affaires internationales sous tous leurs aspects. Et dans des domaines comme l'Agriculture où la dimension européenne est déjà ancienne, les changements de rapports de force rendront moins franco-centrées la pratique linguistique et l'élaboration des politiques européennes ou internationales (cf. OMC) en la matière.

Ces tendances ne sont guère quantifiables, d'autant qu'il s'agira souvent de donner à un nombre de fonctionnaires la capacité d'inter-agir avec leurs collègues étrangers en cours de carrière plutôt que de les spécialiser systématiquement et ab initio dans l'étude des relations internationales. L'importance de l'investissement international seront nécessairement variables d'un poste à l'autre : il est cependant clair que le besoin sera croissant et que le développement de la formation continue devra faire partie des solutions proposées.

L'ampleur et la croissance des besoins des **collectivités territoriales** ont été une des surprises du cycle d'auditions. En effet, les collectivités locales françaises ne pratiquent pas la coopération directe avec des Etats étrangers telle qu'elle peut exister dans des systèmes fédéraux (Landes allemands, Régions espagnoles). Aussi n'était-il pas évident que ces collectivités auraient à exprimer une demande significative en termes de formation aux réalités internationales. Cependant, la pratique française de la coopération décentralisée, conduite directement de collectivité(s) locale(s) française(s) à collectivité(s) locale(s) étrangère(s), est exceptionnellement vigoureuse : elle entraîne une multiplicité d'intervenants puisqu'elle ne

passe pas par le truchement d'un organisme fédérateur tel que cela se passe dans d'autres Etats industrialisés. Cette coopération, fortement ciblée vers l'Afrique sahélienne et les PECHO (et dans une moindre mesure, la Palestine et l'Indochine) est en croissance rapide, les estimations de dépenses s'établissant entre 1 milliard et 1,5 milliards de francs (à comparer aux quelques 50 MF que l'Etat Central consacre au soutien de la coopération décentralisée). C'est là un ordre de grandeur qui est comparable à celui de l'activité étrangère des ONG françaises (cf. infra).

De l'ordre d'un millier de collectivités réalisent l'essentiel de cette activité, qui se traduit tantôt par des actions sur le terrain - elles-mêmes en voie de diversification (le primat de l'aide agricole le céder progressivement au soutien à l'urbanisme et à l'éducation) - tantôt par l'accueil en France de responsables étrangers dans les services techniques des collectivités. De l'ordre de 500 fonctionnaires territoriaux consacrent une partie notable de leur temps à de telles opérations suivies par plusieurs milliers de citoyens bénévoles. L'expérience a montré (notamment pendant la Guerre de Bosnie) que les actions correspondantes n'étaient pas toujours conduites avec le niveau d'expertise nécessaire. Enfin, il a été relevé que la coopération décentralisée tend à compléter, voire à prendre le relais de l'Etat central dans les pays francophones du "champ" couvert par le Ministère de la Coopération.

#### *Les organisations internationales :*

Les organisations internationales représentent un débouché majeur, appelant souvent une formation aux réalités internationales. Ce sont ainsi de l'ordre de 13 700 citoyens français qui travaillent dans l'ensemble de ces organisations dont 5 300 environ ont rang d'"administrateur", recouvrant a priori une formation universitaire poussée. Ces administrateurs se répartissent à parts comparables entre le système des Nations Unies (près de 1 500), les institutions européennes (1 500 environ), les organisations multilatérales scientifiques, techniques, financières et culturelles (de l'ordre de 1 200 ) et les organisations dites coordonnées (telles que l'OCDE et l'OTAN; de l'ordre de 1 100). La présence française n'est certes pas négligeable avec 10,5 % du total mondial (et 11,5 % au niveau des administrateurs).

L'on notera cependant que ces pourcentages sont nettement plus faibles pour ce qui est du système des Nations Unies (5,7 % des administrateurs) et ceci malgré la proximité géographique d'une partie des institutions correspondantes (Genève, ville francophone n'est pas loin; et l'UNESCO, avec 27 % de Français, est à Paris).

Le cycle des auditions a fait ressortir les qualités (qualification élevée, imagination, culture générale, intelligence discursive) mais aussi les défauts qui sont attribués aux Français dans des milieux organisationnels internationaux : individualisme (renforcé par l'absence de soutien de l'Etat à la gestion des carrières des fonctionnaires internationaux sauf au niveau des très rares postes de direction générale), arrogance, abstraction, incapacité à partager l'information, attachement à la performance isolée plutôt qu'à la régularité...

Certes, ces problèmes ne sont pas tous liés aux carences en matière de formation aux réalités internationales : elles y tiennent cependant une place. Le manque de sensibilisation préalable et de connaissance quant à la façon dont fonctionnent les milieux internationaux ne peuvent que contribuer à ces perceptions négatives qui sont loin d'être anecdotiques ou minoritaires. Notre efficacité y perd inévitablement dans des milieux où les décisions tendent à être prises collectivement et sur une certaine durée.

La nécessité a été soulignée de former des personnes capables d'établir la liaison entre la formation théorique et son application - ceci s'appliquant en particulier aux domaines couverts par la mission, la majorité des fonctionnaires internationaux français travaillant dans des organisations à vocation politique lato sensu, plutôt que technique ou scientifique.

### *Les entreprises :*

A première vue, les entreprises ne paraissent pas tirer du fonctionnement actuel du système existant de formation aux réalités internationales, cette impression étant corroborée tant par les auditions qu'à travers l'expérience personnelle de divers membres du Groupe de travail. Tout d'abord, l'efficacité des entreprises françaises à l'exportation n'est pas à démontrer, la France exportant à peu près autant que le Japon. Ensuite, les cadres économiques français ont souvent été "à bonne école", soit en formation initiale, soit en formation continue : excellence des grandes écoles d'ingénieurs; excellence des grandes écoles de commerce et du réseau d'écoles consulaires; le caractère "*world class*" de l'INSEAD etc.... La formation aux réalités internationales appliquées aux affaires est loin d'être absente de ces filières (cf. bibliographie). Cette situation jugée satisfaisante est spécifique au monde des affaires, dont les cadres supérieurs, qu'ils soient managériaux, techniques ou financiers, sont largement recrutés en dehors du système universitaire classique. Enfin, force est de constater qu'aucun des responsables d'entreprise rencontrés dans le cadre de la mission ou à l'extérieur ne s'est plaint de l'absence d'une filière universitaire française de formation aux relations internationales ou de défense.

Pourtant, dans des pays économiquement comparables à la France, les entreprises ne se contentent pas de recruter des *Masters of Business Administration* (MBA) issus des business schools ou les ingénieurs produits par les institutions correspondantes. Le réseau des écoles et universités membres de l'"association (américaine) des écoles professionnelles en affaires internationales" (APSIA) - dont on notera qu'elle compte un seul membre européen, l'Institut d'Etudes Politiques de Paris -, tout comme les filières spécialisées britanniques (Oxford, Département des affaires internationales de LSE, Département des études de la Guerre de King's College) ou suisse (IUHEI de Genève) vient compléter le dispositif. Si certains de ces établissements (Oxford au Royaume-Uni, Fletcher, SAIS et Georgetown aux Etats-Unis) formaient naguère en majorité de futurs diplomates et universitaires, ce sont aujourd'hui les entreprises et le secteur non-étatique de façon plus générale qui en constituent le débouché le plus dynamique. Certes, les nombres de diplômés ne sont pas du même ordre que ceux qui passent en *business school* (quelques dizaines de milliers de MBA par an aux Etats-Unis, versus quelques petits milliers de diplômés équivalents des seize établissements américains de l'APSIA) : mais les filières internationales remplissent un besoin spécifique, clairement identifié par les entreprises, dont la valeur sur le marché du travail est au demeurant accru par la relative modestie des nombres de diplômés.

En serait-il de même en France si une telle offre se développait, au-delà du cas particulier évoqué plus loin de Sciences Po Paris ?

A titre anecdotique, l'on évoquera le propos d'un responsable d'une société transnationale opérant à part comparables en France et au Royaume-Uni. Celui-ci avait d'abord déclaré ne pas comprendre ce que pourrait être en France une filière de relations internationales, le réseau actuel des grandes écoles, les business schools et les IUT convenant aux besoins de son entreprise. Cependant, quand il lui était demandé si son

entreprise recrutait outre-Manche des diplômés en relations internationales et défense de King's ou d'Oxford, la réponse fut : naturellement.

### *Les ONG :*

Les ONG humanitaires étant particulièrement actives en France, il n'est pas surprenant que celles-ci soient devenues un élément notable de la demande sociale dans le domaine de la mission. Quelques chiffres permettent de cadrer l'importance de ces ONG, dont les opérations se déroulent principalement à l'étranger.

En 1998, le budget de Médecins Sans Frontières (MSF)-France était de 433 MF et l'organisation a envoyé 801 volontaires pour 41 missions étrangères cependant que le budget de l'ensemble de l'organisation MSF dans le monde s'élevait à 2 milliards de francs environ. Or, MSF n'est pas la seule "grosse" ONG en la matière, Action Contre la Faim (ACF) et Médecins du Monde étant dans la même catégorie; sans oublier la floraison d'ONG humanitaires plus spécialisées. Le secteur génère au global une activité qui se chiffre en milliards de francs et implique directement plusieurs milliers de volontaires français, généralement diplômés.

Ainsi ACF, l'un des "trois grands" du secteur, agit actuellement dans une trentaine de pays, avec environ 280 personnes et 4 000 employés locaux sur le terrain et un budget de 260 MF (dont 90 % consacrés au "terrain"). ACF dispose de trois filiales étrangères et est présent dans 28 pays. Le besoin en diplômés de l'enseignement supérieur avec une ouverture internationale est de l'ordre de 20 (soit un recrutement de 6 à 7 par an, si la présence est de trois ans). Or, la moitié de ces personnes sont aujourd'hui formées à l'étranger. En effet, une ONG de ce type, qui doit s'adapter rapidement à des théâtres d'opération changeants, a besoin de personnes polyvalentes, ayant reçu une bonne formation "transversale" aux réalités internationales - qui n'existe guère en France. Ainsi, malgré le coût de l'opération en frais de scolarité (cf. infra) et d'expatriation, ACF envoie chaque année 2 à 3 personnes pour suivre le Masters du Département d'études de la Guerre de King's College (qui offre une formation transversale large aux réalités internationales), et, plus épisodiquement, à la London School of Economics, voire à l'occasion aux Etats-Unis (Brown University).

A l'inverse, ACF ne recrute pratiquement pas auprès de quelques formations françaises spécialisées dans les affaires humanitaires (cf. DESS d'Aix en Provence ou de Paris), celles-ci étant jugées peu adaptées. Sur les dix diplômés supérieurs de l'organisation issus du système universitaire français, cinq sont issus de Sciences Po.

Médecins du Monde-France dispose pour sa part d'un budget de 270 MF avec 400 volontaires en mission dans 52 pays, et entretient un réseau de 15 délégations à l'étranger (avec un budget "monde" de 361 MF).

Si la France a été le berceau des ONG humanitaires modernes, son poids relatif par rapport à d'autres pays (Etats-Unis, Royaume-Uni) en la matière va déclinant pour diverses raisons qui ne relèvent pas du champ de cette mission : mais l'absence en France d'un vivier suffisant de recrutement de personnes formées aux relations internationales apparaît comme un facteur aggravant.

### *Les Instituts :*

Les centres et instituts de recherche en relations internationales et défense ont un besoin évident en chercheurs correspondant à ces domaines de recherche. Si l'on s'en tient aux quatre principaux instituts, le tableau est le suivant (les chiffres constituent des moyennes) :

	Chercheurs professionnels	Allocataires ou assistants de recherche	Chercheurs extérieurs contribuant à un projet
CERI	45	30	20
IFRI	15	2	non précisé
FRS	15	6	15
IRIS	25 (toutes catégories confondues)		

S'ajoutent à ces chiffres les chercheurs de centres moins étoffés (OEG, GRISP, CIRPES, etc...), cependant qu'il convient de noter que la rubrique "chercheurs extérieurs" peut contenir quelques doublons.

Enfin, les définitions varient d'institut à institut, la catégorie "chercheurs extérieurs" étant particulièrement sujette à interprétation.

Au global, la population directement concernée dépasserait la centaine de chercheurs de métier et un nombre comparable d'allocataires de recherche et de chercheurs associés. Les instituts qui bénéficient des subventions et des contrats des instances étatiques se trouvent par ailleurs en situation de concurrence potentielle ou réelle avec celles-ci, s'agissant de recrutement ou de la rétention de chercheurs. Ainsi, la Délégation aux Affaires Stratégiques (DAS), dont chacun loue par ailleurs le rôle important qu'elle joue depuis sa création (en 1992) en faveur de la recherche, est elle-même un employeur de chercheurs : de fait, les instituts servent en partie de vivier dans lequel la DAS vient recruter des chercheurs confirmés. La DAS emploie ainsi quelques personnes pouvant être considérées comme des chercheurs professionnels, issues des instituts.

Ceci n'a au demeurant rien d'anormal; au contraire, il y aurait a priori tout lieu de se féliciter de l'existence de débouchés multiples pour les chercheurs produits par le système d'enseignement supérieur. Le problème vient plutôt du côté de l'offre, quantitativement limitée, et surtout qualitativement inadaptée aux besoins (cf. infra) : la "production" de chercheurs par le système universitaire n'a qu'une ressemblance imparfaite avec ce que sont les priorités proclamées de la politique de l'Etat d'une part, et les axes de recherche prioritaires des instituts d'autre part.

#### • Une offre insuffisante et inadaptée

Face à une demande croissante et évolutive, la situation de l'offre ne lasse pas d'inquiéter. Ceci se manifeste tant dans le fonctionnement de l'offre que dans les caractéristiques de son résultat - la non reconnaissance du domaine.

### *la non-reconnaissance du domaine international :*

Tout d'abord, et ce n'est pas le moins grave, les relations internationales ne sont pas reconnues comme une discipline par le système universitaire. Il ne s'agit pas en l'espèce d'en déduire sans autre forme de procès qu'il convient de provoquer d'urgence la création formelle d'une discipline statutaire supplémentaire par le Conseil national des Universités - cette hypothèse fera l'objet d'une appréciation nuancée plus loin. Simplement, le domaine "relations internationales" en tant que tel, est, à quelques rares exceptions, totalement absent du système universitaire. Si la dimension internationale de telle ou telle discipline statutaire est reconnue, elle l'est presque toujours dans une vision étroite, ainsi qu'il ressort de la liste des DEA et DESS s'y rapportant (cf. annexe IV-2 et 3). Le contraste est grand par rapport à l'offre étrangère (cf. infra).

Il est vrai que l'Etat ne montre pas particulièrement l'exemple dans son propre recrutement, dont on a observé qu'il ne reposait pas sur la reconnaissance systématique de la spécificité en amont de la formation aux réalités internationales.

Les arguments déniants aux relations internationales les bases épistémologiques d'autres disciplines des sciences humaines (droit, économie, histoire, sciences politiques, ...) ne sont pas sans fondements. Les relations internationales sont en effet au carrefour d'apports disciplinaires divers allant au delà des quatre exemples cités. Cela ne justifie pas la négation de l'existence du domaine et sa légitimité en tant que champ d'étude. Les relations internationales sont une discipline-carrefour comme l'est, par exemple, l'urbanisme (d'ailleurs reconnu comme discipline par le CNU), dont l'existence comme un objet d'étude en soi est, ou devrait être, difficilement niable.

Observons au passage que les études de défense ne soulèvent pas le même type de problèmes. Outre l'existence de formations militaires mais aussi civilo-militaires (IHEDN) consacrant l'existence du domaine à côté des universités, le système universitaire fait une assez large place aux études de défense, si l'on compare l'offre à des besoins moins amples que ceux concernant les relations internationales *lato sensu* et qui sont remplis par des institutions spécifiques (enseignement militaire supérieur, IHEDN) : sur les postes de chercheurs énumérés précédemment, une minorité (de l'ordre du quart environ) concerne les affaires stratégiques et de défense. C'est l'orientation et la gestion en aval de la recherche (et les carrières de ceux qui s'y consacrent) qui peuvent poser problème davantage que la formation en amont.

En tout état de cause, il est surprenant qu'une offre forte de formation continue existe dans le domaine de la défense - l'IHEDN en étant l'exemple le plus achevé de par sa large ouverture à la société civile -, en matière de sécurité intérieure (avec la création de l'IHESI en 1989) ou en aménagement du territoire (avec la création en cours de l'Institut des Hautes Etudes de Développement et d'Aménagement du Territoire) alors qu'il n'existe **aucune** institution équivalente pour assurer cette fonction au niveau des relations internationales.

### *Une interdisciplinarité insuffisante :*

Le refus théorique de la reconnaissance de l'autonomie académique du domaine voit ses effets aggravés par la pratique. Ainsi que l'écrivait le Professeur Sur au printemps 1998 (cf. annexe VI), la "*discipline est ainsi éclatée entre différents spécialistes qui communiquent insuffisamment entre eux : comparatistes, économistes, géographes, historiens, juristes,*

*politistes, spécialistes des questions de défense, de sécurité et de stratégie.... Tout se passe comme si elle n'était qu'un appendice extérieur et par définition subalterne d'autres disciplines qui trouvent ailleurs leur principal centre d'intérêt".* Chaque discipline a tendance à s'ériger en baronne, - voire en Fort Chabrol pour employer les termes d'une des personnes auditionnées -, la transversalité n'étant que rarement encouragée. De surcroît, l'une des rares tentatives d'établir à partir de 1994 une telle transversalité entre l'IFRI et la nouvelle Université de Marne la Vallée, lorsque celle-ci bénéficiait encore de son statut dérogatoire, a échoué : avec la fin du régime dérogatoire, l'expérience elle-même a tourné court.

Ce diagnostic d'ensemble n'a pas seulement été confirmé par les délibérations du Groupe de travail, mais encore, il a été renforcé. Le manque d'interdisciplinarité caractérise de surcroît le pratique à l'intérieur de certains des grandes disciplines. Ainsi, en économie, il a été noté que relations commerciales internationales, les questions financières internationales et les politiques économiques comparées n'étaient pas toujours reliées par les passerelles qui devraient les unir. L'éclatement est aggravé par la séparation entre DEA et DESS, diplômes relevant de directions distinctes du Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie.

La composition le plus souvent monodisciplinaire des commissions universitaires au niveau des troisièmes cycles et des doctorats reflète et renforce cette carence en matière d'interdisciplinarité dans le domaine international.

Enfin, ces caractéristiques se répercutent à tous les "étages" du système universitaire :

→ au niveau du premier cycle, peu d'étudiants ont subi des enseignements de familiarisation ou d'initiation aux réalités internationales *lato sensu* (il n'a pas été possible d'obtenir de renseignements sur le degré d'application des récents textes supposés rendre obligatoire un tel enseignement d'initiation en DEUG de Droit);

→ dans les cycles supérieurs, le système ne forme pas de "généralistes des relations internationales" - au sens où il existe des médecins généralistes -, comme ceux que forment de nombreux établissements de premier rang à l'étranger;

→ le recrutement des spécialistes du niveau doctoral et post-doctoral se trouve entravé (quand il n'est pas orienté dans les directions qui ne sont pas en harmonie avec les défis posés par la mondialisation, comme on le verra plus loin).

En effet, les étudiants s'intéressant aux relations internationales se destinant à la recherche ou à une carrière universitaire doivent d'abord se faire un nom dans leur discipline de rattachement. Compte-tenu de l'investissement que cela suppose, il y a de fortes chances pour que l'intéressé(e) soit amené(e) à rentabiliser l'effort fait dans la seule discipline d'origine. Ceux qui s'obstinent en l'emportant contre le système sont souvent excellents - mais ces fortes personnalités sont rares. Symétriquement, il a été observé en Groupe de travail que certains des apports les plus marquants dans les domaines internationaux et la stratégie sont tout à fait extérieurs au système universitaire.

*L'inadéquation de la formation des chercheurs par rapport aux besoins :*

L'on a déjà noté que la demande sociale dans son ensemble n'était que partiellement satisfaite. Les défaillances de l'offre sont à la fois chiffrables et spectaculaires en ce qui

concerne la formation des chercheurs. Non seulement la recherche souffre des biais évoqués ci-dessus; de surcroît, le profil des chercheurs qui irriguent, malgré ces obstacles, le domaine des relations internationales se caractérise par un décalage notable entre la nature de leur spécialisation et la réalité nationale et internationale dans laquelle ils s'inscrivent.

A cet égard, les chiffres suivants ont été cités en Groupe de travail<sup>(\*)</sup> pour la période de 1995-1998 : sur 336 candidats de recherche pour l'unité "sciences politiques" du CNRS, 33 étaient spécialisés en relations internationales (dont 13 en construction européenne) et 111 en "aires culturelles". Si ce dernier chiffre est plus qu'honorables, les chiffres concernant les relations internationales (10 % du total) - et en particulier la construction européenne (4 % du total) - le sont moins.

Sur l'année 1998, il y avait 39 candidats en "aires culturelles", se répartissant comme suit :

- monde arabe et méditerranéen : 15
- PEKO : 10
- Afrique au Sud du Sahara : 7
- Asie : 5
- Amériques : 2 (dont Etats-Unis : 1).

Il n'est pas dommageable que notre connaissance du Maghreb, du Levant ou de l'ex-AOF/AEF soit entretenue à un niveau qui donne à la recherche française un avantage sur ces zones. Et il est rassurant que les Etats ex-communistes d'Europe suscitent un intérêt soutenu. Il est nettement moins admirable que les Etats-Unis - pays à la fois complexe et puissant s'il en est - soit considéré comme ne méritant pas l'acquisition systématique d'expertise.

En passant des candidatures au recrutement, la situation ne s'arrange pas : sur les 336 candidats, 16 furent effectivement recrutés - dont trois seulement sur des sujets non hexagonaux, soit moins de un sur cinq. Bien entendu, les candidatures au CNRS ne représentent probablement pas l'intégralité de la population d'"apprentis-chercheurs"; fort heureusement aussi, point n'est besoin d'être recruté par le CNRS pour pouvoir faire, malgré tout, une carrière dans la recherche. Il reste que les avantages du statut du CNRS sont tels que la population des candidats peut être considérée comme assez proche, quantitativement et qualitativement, du vivier dans son ensemble.

#### *L'insuffisante irrigation par des étudiants, des enseignants et des chercheurs étrangers :*

Il ne revient pas à ce rapport de se pencher de façon générale sur les conditions d'attraction et d'accueil d'étudiants<sup>(\*)</sup>, enseignants et chercheurs étrangers en France. Cependant, leur présence a un impact sur la capacité de notre système universitaire à procéder dans de bonnes conditions à l'enseignement et à la recherche en relations internationales et de défense. Le sens commun suggère, et l'expérience des grandes institutions étrangères dans le domaine confirme, qu'une participation significative d'étrangers a une triple valeur :

---

<sup>(\*)</sup> cf. compte-rendu de la réunion du 27 avril 1999

<sup>(\*)</sup> voir § ce propos le rapport d'information de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale "L'accueil des Étudiants Etrangers en France", M. Alain Claeys, rapporteur, septembre 1999

- d'apport positif à la qualité de l'enseignement dispensé et de la recherche conduite
- de validation de l'excellence des résultats de l'enseignement ou de la recherche, à travers l'attraction en nombre d'éléments étrangers de qualité,
- de contribution à l'insertion des institutions françaises d'enseignement et de recherche dans le réseau international.

Au niveau des **étudiants** étrangers, la situation n'a cessé de se dégrader, en valeur absolue comme en pourcentage : le nombre total est passé de près de 132 000 en 1985/86 à moins de 122 000 en 1997/8 soit de 13,6 % à 8,5 % de l'ensemble des étudiants. De surcroît, c'est dans la catégorie des étrangers dont les parents ne résident pas en France que s'est produite la chute et cela essentiellement hors d'Europe : pour la période 1984-1994, la chute du nombre d'étudiants expatriés a été de -28,6 % pour l'Asie, -23,9 % pour l'Afrique et -15,8 % pour les Amériques. Ces réductions différant naturellement suivant les disciplines (les sciences "dures" étant moins affectées que les sciences humaines). De toute évidence, l'absence de sélection et la gratuité de l'enseignement ne fonctionnent pas comme des éléments d'attraction (cf. tableau en annexe IV-4).

Dans un cas spécifique, celui de Sciences Po Paris, la tendance à la diminution paraît avoir été enrayer gr,ce à une action volontariste d'ouverture à l'international, l'objectif étant d'atteindre 25 % d'étudiants étrangers d'ici trois ans (et un tiers d'ici dix ans) et d'amener ceux-ci à intégrer autant que possible les "scolarités normales" de l'établissement. L'on observera que cet établissement dérogatoire pratique la sélection et qu'il exige des frais d'inscription non négligeables (environ 6 000 francs par an). Mais même dans ce cas, les pourcentages sont nettement plus faibles que dans les établissements américains ou britanniques formant aux relations internationales.

#### ÉTUDIANTS ÉTRANGERS À L'IEP DE PARIS

	1987/1988	1993/1994	1998/1999
<b>Total</b> dont <b>nombre</b> "scolarités normales"	840 (16,5 %) en 276	696 (17 %) 311	<b>774 (18,7 %)</b> 336

Les possibilités d'ouverture de la participation d'**enseignants** étrangers sont importantes dans le système français. Les outils administratifs existent pour organiser l'accueil d'enseignants étrangers soit sur une base temporaire (professeurs invités), soit sur des durées longues (professeurs associés ou titulaires). Rien n'interdit à un étranger de devenir "professeur des Universités". Dans la pratique, l'ouverture aux enseignants étrangers paraît fonctionner : au total, 936 étrangers figurent dans les cadres des professeurs des universités dont 821 professeurs titulaires et 115 professeurs associés. Il est particulièrement frappant

d'observer que les professeurs titulaires sont nettement plus nombreux que les professeurs associés. Cependant, d'extrêmes disparités obligent à nuancer le tableau : sur ces 936 professeurs des universités, 640 le sont en Sciences (dont 612 sur 821 professeurs-titulaires). Ceci paraît dû entre autres facteurs à l'effet de recrutement de nombreux talents en Europe ex-communiste. Par contre, en Droit et en Lettres, les chiffres sont :

	Droit	Lettres	<b>TOTAL</b>
Professeurs	Titulaires 45	150	<b>195</b>
	Associés 24	43	<b>67</b>
<b>TOTAL</b>	<b>69</b>	<b>193</b>	<b>272</b>

Dans les disciplines contribuant aux relations internationales, cela représente une proportion nettement plus faible que celle constatée en Sciences.

Les outils existants sont cependant perfectibles et méritent d'être exploités plus systématiquement qu'ils ne le sont parfois.

En sens inverse, l'on notera qu'une proposition non-négligeable de post-doctorants issus du système universitaire français effectue un stage post-doctoral à l'étranger : ainsi 340 maîtres de conférence sur 2754 recrutés au 1.IX. 98 ont effectué un stage post-doctoral à l'étranger (soit un sur huit). Cette ouverture sur l'étranger est bienvenue. Les destinations les plus fréquentes sont les Etats-Unis (83), l'Angleterre (53), l'Allemagne (40) et le Canada (30).

La situation des étrangers au niveau de la **recherche** est nuancée. Un examen des listes de chercheurs des principaux instituts montre que leur accueil est fort inégal et apparemment modeste :

- un étranger sur 44 chercheurs à temps plein au CERI (1997-98)
- une étrangère dans l'équipe de recherche de l'IFRI (1998)
- trois étrangers à l'IRIS (1998)
- un chercheur associé à FRS (1999)

Au global, la proportion est donc plutôt moins importante que ne l'est la part des étrangers dans la population étudiante. A titre de comparaison, le nombre d'étrangers dans un institut comme l'International Institute for Strategic Studies, il y a 15 étrangers sur 17 chercheurs (research associates et research fellows) dont notre compatriote Gilles Andréani. Même en admettant que le cas soit extrême, il montre quel peut être le décalage entre le plus international de nos instituts et le plus international des instituts étrangers.

Naturellement, ces chiffres excluent les double nationaux qui sont nombreux dans la recherche en relations internationales et qui assurent, notamment à l'IFRI et au CERI, une représentation importante de points de vue qui ne soient pas purement hexagonaux. De surcroît, dans le cas du CERI, un certain nombre de chercheurs et non des moindres ont d'abord été recrutés en tant qu'étrangers et ont été subséquemment naturalisés. Au risque de forcer le trait, la recherche peut fonctionner comme une voie d'intégration. Pour résumer donc, les barrières ou les limites paraissent plus fortes en amont (l'accueil d'étudiants étrangers) qu'en aval (recrutement de chercheurs).

Par contre, il apparaît clairement à travers ce tableau un manque en ce qui concerne la présence de chercheurs étrangers venant pour une durée relativement brève (un à deux ans). Cette carence appelle des correctifs.

Là où l'irrigation par des apports étrangers est à l'inverse totalement **insuffisante**, c'est au niveau des **lieux d'évaluation** - commissions, jurys, conseils scientifiques - trop souvent franco-français, de fait sinon de droit. La rigueur de l'évaluation scientifique ne peut qu'y perdre et les délibérations en vase clos comportent les risques propres à tout système de "closed-shop". Ce point fondamental fera l'objet de propositions spécifiques.

*Des zones de performance incomplètes et trop peu nombreuses :*

L'offre française de relations internationales et de défense n'est évidemment pas uniforme, ni a fortiori uniformément insuffisante. Il existe parmi les DEA et DESS touchant aux relations internationales un certain nombre de réussites évidentes, même s'il serait vain de tenter d'établir ici une tentative de "notation" des diverses plates-formes d'enseignement universitaires, une telle entreprise étant rendue aléatoire par la nature incomplète des données (cf. supra).

L'on relèvera en dehors du système universitaire "normal" trois exemples qui montrent ce qui peut être fait dans la durée sur certains des aspects du domaine :

→ tout d'abord, l'on aura relevé que le secteur entrepreneurial s'estime plutôt satisfait de sa demande propre en relations internationales. Ceci peut certes découler en partie de l'absence d'une offre par rapport à laquelle une demande peut se faire jour. Mais au-delà de cette hypothèse, il y a tout simplement la réalité que les "business schools", les écoles d'ingénieurs et les écoles consulaires ont fait un effort appréciable et apprécié d'adaptation de leur enseignement aux réalités internationales.

A titre d'exemple, l'on citera le groupe HEC, l'ESSEC et l'Ecole Supérieur de Commerce de Paris (cf. bibliographie). Certes, les relations internationales auront souvent tendance à être traitées dans une optique strictement "professionnalisante" en ce qui concerne les cours obligatoires, quitte à ouvrir le champ au niveau des cours électifs : il reste que le bilan, du moins vu des grandes entreprises, paraît satisfaisant;

→ ensuite, sur un autre registre, l'enseignement militaire supérieur (EMS). Certes, celui-ci se focalise sur les enseignements spécialisés de son ressort (militaires et de défense), mais la part qui y est faite aux relations internationales mérite d'y être relevée à un double titre. D'une part, au premier niveau de formation supérieure militaire, celui de Saint-Cyr Coëtquidan, un effort sérieux d'initiation aux relations est fait (cf. bibliographie). D'autre part et surtout, et l'exemple sera développé plus loin, l'EMS a su intégrer l'enseignement des relations internationales (et a fortiori les affaires stratégiques et de défense) dans une logique de formation continue, dispensé aux principaux points de passage du déroulement d'une carrière;

→ enfin, il y a l'institution universitaire dérogatoire que constituent la Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP) et l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Paris. La FNSP est le réceptacle du CERI qui est le premier pôle français en nombre de chercheurs, de la recherche en relations internationales, cependant que l'IEP Paris est engagé dans une politique

volontariste d'internationalisation. Ce terme général est résumé comme suit dans le plan de développement 1998-2000 de Sciences Po (cf. bibliographie) :

*"Internationaliser encore la formation*

*Par l'accroissement de la formation linguistique*

*Par le développement des enseignements consacrés à l'Europe*

*En organisant dans le premier cycle un séjour obligatoire à l'étranger*

*En accueillant davantage d'étudiants étrangers(...)"*

Les actions énumérées ci-dessus ne comprennent pas explicitement la formation aux réalités internationales. Celle-ci est cependant représentée au curriculum de Sciences Po : ainsi, le cours magistral obligatoire de seconde année est à dominante internationale - "les grandes lignes de partage du monde contemporain"; il existe par ailleurs de longue date une section internationale; enfin, Sciences Po a lancé un DEA de relations internationales. Les actions transversales énumérées ci-dessus constituent cependant des éléments forts d'accompagnement à la formation aux réalités internationales dont certains seront repris dans les propositions faites plus généralement.

Il est à noter que Sciences Po Paris accueille davantage de stagiaires en formation continue que d'étudiants en formation initiale.

### • Une comparaison avec l'étranger

L'analyse comparative avec l'étranger ne prétend pas à l'exhaustivité. L'échantillon choisi a cependant été composé avec le souci de faire figurer :

- une puissance ex-impériale ayant des traditions et des ambitions internationales et de défense comparables aux nôtres : le Royaume-Uni;
- une région francophone à forte ouverture internationale, à savoir la Suisse romande;
- un grand pays d'Europe continentale ayant un système universitaire voisin du nôtre dans sa logique de fonctionnement (principe de gratuité, rôle prépondérant de la puissance publique); l'Allemagne a été retenue d'autant plus volontiers que ce pays s'était engagé, il y a quelques années, dans un processus voisin à celui entamé en France avec l'actuel Groupe de travail interministériel (l'effort allemand s'étant focalisé sur les études européennes);
- les **Etats-Unis** superpuissance dans ce domaine comme dans d'autres.

En **Angleterre** - Pays de Galles<sup>(\*)</sup> , trois établissements ont fait l'objet d'un examen particulier (King's, LSE et Oxford), sachant que quelques autres plates-formes (notamment l'Université d'Aberystwith au Pays de Galles et, dans une moindre mesure, Cambridge) existent. Le système universitaire britannique se situe dans sa logique à mi-chemin du modèle américain (non étatique) et du modèle continental européen : les frais de scolarité y sont systématiques, mais (sauf dérogation), plafonnés à des niveaux voisins ou inférieurs au coût réel de la formation; l'Etat finance une partie des coûts de fonctionnement des universités, le montant de cette contribution étant cependant lié à l'indice de qualité de chaque établissement

---

<sup>(\*)</sup> le cas de l'Ecosse qui a une large marge d'autonomie scolaire et universitaire n'a pas été examiné

(chaque établissement étant évalué en principe tous les quatre ans), appliquant en cela le principe de l'aide à une équipe qui gagne.

Le Département d'Etudes de la Guerre (War Studies) de **King's** College de l'Université de Londres est un exemple particulièrement intéressant.

Bien que le Département concerné ait comme fil conducteur l'étude des guerres, le champ couvert embrasse les relations internationales, l'histoire et les sciences politiques. Le Département a une forte réputation que confirme son évaluation ("5\*A") par les autorités britanniques, les mettant seuls dans cette catégorie en matière de relations internationales (très légèrement devant même LSE et Oxford). L'approche est fortement interdisciplinaire, à l'exclusion partielle du domaine économique.

Le Département a été établi à la fin des années cinquante, comme un dérivé du Département d'Histoire. Initialement réservé au niveau masters (2 ans) et doctorat (3 ans), le Département comprend depuis 1989 un BA et des programmes de MA (en Etudes de la Guerre; Etudes méditerranéennes; Paix et sécurité internationales; Etudes de défense) : aussi, la filière est-elle complète du bachelor au doctorat. De l'ordre de 50 à 60 *Masters* sont décernés chaque année, 30 % des étudiants à ce niveau étant en formation continue (militaires, fonctionnaires...).

La sélection est rigoureuse. Les frais de scolarité sont de £ 2 400 par an en *Masters* pour les ressortissants de l'Union Européenne et de £ 7 700 pour les autres nationalités.

Les étudiants étrangers représentent la moitié des effectifs, en provenance d'une trentaine de pays.

Les débouchés sont dans l'ensemble comparables à ceux de LSE (fonction publique, secteur privé - notamment dans le domaine financier et l'analyse de risque -, universités, instituts, organisations internationales), avec cependant une coloration particulière : importance des ONG, des organismes humanitaires, du journalisme.

Ajoutons que le Department of War Studies joue un rôle majeur dans l'élaboration des concepts qui caractérisent la politique de sécurité du Royaume-Uni. Le responsable du Département, Sir Lawrence Freedman est Président du principal centre britannique de recherches de défense (Centre for Defence Studies).

Le département de relations à **Oxford** se distingue à la fois par la stabilité de ces effectifs et sa réputation (notation "5\*").

L'enseignement des relations internationales démarre au niveau des Masters (*M. Phil* sur deux ans, pouvant comprendre le passage par un *M. Sc.* d'un an). Au niveau du Bachelor, les relations internationales font à Oxford partie intégrante des sciences politiques, et peuvent représenter jusqu'au tiers des matières enseignées.

Les effectifs (corps enseignant et étudiant) sont stables (5 professeurs; entre 20 et 36 diplômes - *M. Phil/D. Phil* - décernés chaque année). L'un des débouchés principaux de la filière reste universitaire, le monde des affaires n'étant guère concerné. Le passage du *M. Phil* au doctorat est assez direct : au plan financier, le passage direct ne coûte qu'une année de frais de scolarité supplémentaire, et la thèse *M. Phil* est normalement la base sur laquelle est bâtie la thèse de doctorat : sur vingt ans, 73 *D. Phil* sur 193 *D. Phil* au total ont été générés par cette voie directe; et un quart des thèses *M. Phil* ont débouché sur des thèses doctorales.

L'optique est non seulement résolument interdisciplinaire (du moins dans les domaines que sont l'histoire, le droit, les sciences politiques et la stratégie - l'économie n'est guère présente) mais aussi délibérément internationale, c'est-à-dire sans référence particulière à la politique étrangère du pays hôte. Dans l'esprit des responsables, les relations internationales sont clairement distinctes de la politique étrangère (foreign policy); ils ont la perception qu'en France, une certaine confusion existe entre les deux catégories, l'Etat étant considéré chez nous comme l'alpha et l'oméga des relations internationales.

Plus de la moitié des étudiants sont étrangers, dont la moitié environ extérieurs à l'Union Européenne, et cela nonobstant les frais de scolarité (£ 3 000 par an pour les ressortissants de l'Union; £ 6 000 par an pour les ressortissants d'autres pays).

A ces frais (tuition fees), il convient d'ajouter les college fees qui sont de £ 2 500 par an pour tous. L'ensemble de ces fonds sont versés à l'Université d'Oxford, et non pas au collège responsable de l'international, qui se trouve ainsi privé de la possibilité de s'attacher les services de professeurs prestigieux rémunérés au prix fort - ce qui expliquerait la stagnation des effectifs professoraux et étudiantins par rapport à un LSE rapidement croissant. Le financement est au demeurant un problème général à Oxford. Une bonne partie des enseignants doivent toute ou partie de leur rémunération du sponsoring des sociétés privées (l'un de mes interlocuteurs avait dû le maintien de son poste pendant plusieurs années à la munificence de la banque Nat West).

Enfin, il est à noter que l'enseignement des relations internationales d'Oxford se situe en dehors d'Erasmus à la fois parce qu'Erasmus n'assurerait pas un niveau de sélection adéquat des étudiants qui se présentent dans ce cadre, mais aussi parce que les Britanniques ne sont guère volontaires pour partir dans ce cadre (cette dernière remarque valant également pour LSE).

Le département de relations internationales de la **London School of Economics** est en pleine croissance, avec 26 professeurs (contre 5 à Oxford, le même nombre qu'avait LSE il y a une vingtaine d'années). L'enseignement couvre toute la gamme, premier cycle compris. LSE offre par ailleurs des Masters en European Studies et en Histoire des Relations Internationales. Le département des Relations Internationales est délibérément inter et pluridisciplinaire, comprenant (à la différence d'Oxford ou de King's) un fort accent sur l'économie politique internationale. La LSE, où les relations internationales sont enseignées depuis 1924, se veut être le vecteur d'une "Ecole Anglaise" en relations internationales.

Les débouchés sont extrêmement divers : monde des affaires, enseignement, fonction publique, organisations internationales, instituts.

La sélection à l'entrée se veut impitoyable, en ligne avec l'ambition que s'assigne le Département d'être "a leading world centre" dans le domaine des relations internationales fort bien coté par les autorités officielles d'évaluation ("5\*").

Financièrement, le Département gère de façon autonome les frais de scolarité payés par ses étudiants, ce qui permet une politique dynamique de recrutement d'enseignants, en qualité comme en nombre;

-- plus de £ 5 000 par an en masters pour les ressortissants de l'Union Européenne (y compris le Royaume-Uni);

-- £ 9 000 pour les citoyens d'autres Etats.

De l'ordre de 120 étudiants suivent les cours de relations internationales au niveau *Bachelor* et un nombre équivalent aux niveaux supérieurs (en relations internationales stricto sensu et en Economie politique internationale).

Comme au LSE dans son ensemble, la majorité des étudiants sont étrangers (cf. annexe V-5). Sur 6 700 étudiants à LSE, 3 900 sont étrangers, dont 1 150 en provenance de l'Union Européenne. Les pays les plus représentés (en dehors du Royaume-Uni) sont :

- les Etats-Unis (plus de 500),
- l'Allemagne (près de 300),
- le Canada, la France, la Grèce, l'Italie, le Japon, la Malaysia, Singapour (140 à 200 chacun).

Le cas de la **Suisse** romande offre un intérêt particulier. La problématique linguistique y est a priori voisine de la nôtre. Ensuite, le système universitaire helvétique en général, et genevois en particulier, est très proche du nôtre quant à ses principes de base : pas de sélection, quasi-gratuité, rôle prépondérant de l'Etat.

Enfin, l'un des principaux centres européens d'enseignement des relations internationales est implanté depuis 1927 à Genève, l'*Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales* (IUHEI).

Depuis une vingtaine d'années, l'IUHEI recrute dès la licence et couvre ensuite toute la filière. Le principe de non-sélection y est appliqué s'agissant des étudiants issus de l'Université de Genève, ce qui n'est au demeurant pas sans poser des problèmes : l'effectif des étudiants étant au niveau de la licence y a triplé en l'espace d'une douzaine d'années, passant de 92 (sur 454) en 1987 à 264 (sur 524) en 1998 : autrement dit, les cycles supérieurs sont donc passés de 362 à 260 sur cette période (299 en 1999). Aussi, l'établissement se trouve en butée au niveau des locaux et des moyens budgétaires. Ce constat incite à la prudence en ce qui concerne la mise en place d'une filière longue de relations internationales.

La gratuité n'y est pas complète mais les frais, de l'ordre de 2 000 francs suisses par an, y sont relativement modestes et comparables à ceux de l'IEP de Paris.

Pluridisciplinaire, l'IUHEI est organisé en quatre départements (Sciences Politiques, Economie, Droit international, Histoire comparée), chaque étudiant étant en principe tenu de panacher des cours obligatoires dans trois départements (avec une "majeure" pesant deux fois plus que les sections "mineures" prises dans leur ensemble). L'interdisciplinarité y est fortement proclamée, même si elle ne se traduit pas toujours dans les faits.

L'ensemble comprend en moyenne 500 étudiants environ, dont la moitié au niveau du master et du doctorat. A la sortie, les diplômés s'arrachent, avec un partage à peu près égal entre secteur privé et secteur public (y compris, bien entendu, les institutions multilatérales de la "Genève internationale").

Les étrangers y sont fortement majoritaires (en 1998-99, 248 étrangers sur 299 étudiants au niveau graduate et plus), les Etats-Unis et la France étant les nationalités étrangères les mieux représentées. La plupart des étudiants étrangers sont recrutés par voie externe au niveau graduate (et non pas via l'Université de Genève), ils font donc l'objet d'une sélection sur

la base de leur dossier académique ("a strong academic record and a proven aptitude in advanced research").

Malgré le respect des principes de gratuité relative et de non sélection (du moins s'agissant des étudiants venant directement de l'Université de Genève au niveau de la licence), l'IUHEI fonctionne sur une base fortement dérogatoire. Tout d'abord, il est adossé à l'Université de Genève - qui est l'institution diplomante - sans en faire partie : il s'agit, en droit privé genevois, d'une fondation qui dispose de son autonomie de gestion financière, académique et de personnel.

Le budget de l'IUHEI lui est directement et spécifiquement alloué, sans passer par l'Université, par le Canton de Genève (55 %) et la Confédération (45 % - ces ratios étant fixes). Au total, l'affaire coûte à la puissance publique 12 millions de francs suisses par an, tous frais compris. S'y ajoutent les produits des frais d'inscription (de l'ordre de 1 million de francs suisses) ainsi que les quelques crédits de recherche ayant pu être levés auprès du secteur privé ou philanthropique. Le réseau des "alumni" de l'IUHEI (qui compte par exemple M. Kofi Annan) couvre le globe, et peut intervenir en appui des tentatives de levée de financement. Enfin, l'anglais et le français sont les deux langues de travail de l'IUHEI, chaque enseignant et chaque étudiant étant supposé posséder "une excellente connaissance" de l'une des langues, et "un niveau de compréhension suffisant" dans l'autre.

Le catalogue des cours montre qu'il ne s'agit pas d'une fiction : près de deux tiers des cours sont en anglais, mais dans deux départements sur quatre, le nombre de cours en français l'emporte légèrement sur les cours en anglais. C'est une des forces d'une institution qui a par ailleurs connu quelques faiblesses, une succession de directeurs choisis au sein même du corps professoral de l'institution ayant limité plutôt que développé l'interdisciplinarité.

**L'Allemagne** a été étudiée sous l'angle de son approche volontariste de la réforme des études européennes. En effet, au lendemain de sa réunification, le pays a constaté qu'il ne pesait pas autant qu'il l'aurait voulu dans les instances (publiques et privées) les plus engagées dans la construction européenne.

Aussi, sous l'impulsion du Ministère fédéral des Affaires Etrangères (Auswärtiges Amt, AA), un Groupe de travail fut mis sur pied à partir de 1993. Dirigé par l'AA, l'exercice a été conduit avec les ministères techniques (notamment le Ministère de l'Education et le Ministère de la Recherche), les universités, les Länder et les Directions des Ressources Humaines de diverses entreprises.

L'analyse a conclu à la nécessité de l'élaboration d'un appel d'offres publiques sur cahier des charges. Une cinquantaine d'établissements universitaires ont concouru, quatre plateformes (Berlin, Bonn, Hambourg, Sarrebruck) étant sélectionnés pour pouvoir délivrer un *Master of European Studies* en deux semestres. Les enseignements ont démarré en 1998-1999, une centaine de diplômés étant attendus à la fin de la scolarité.

Les traits suivants méritant d'être soulignés :

-- si le champ embrassé n'est pas l'international dans son ensemble, mais bien les affaires européennes, l'approche est clairement interdisciplinaire (de façon obligatoire au premier semestre, optionnelle au second), combinant le droit, l'économie, la science politique;

- l'enseignement est multilingue (Allemand, Anglais, Français en tant que langues obligatoires), l'un des objectifs affichés étant d'attirer des étudiants étrangers;
- contrairement au principe général de gratuité, les frais de scolarité sont par dérogation de l'ordre de DM 10 000. Un système généreux de bourses compense l'effet social de cette charge;
- les étudiants qui se sont inscrits pour l'année de lancement sont dans l'ensemble très jeunes, ce qui est interprété comme un signe positif, puisque cela signifie qu'ils ont achevé leur scolarité plus tôt que la moyenne;
- les enseignants ont l'obligation d'avoir professé à l'étranger pendant au moins un an.

Les **Etats-Unis** opèrent à une autre échelle et avec une autre logique que les pays d'Europe continentale, dans l'enseignement des relations internationales et les questions de défense comme dans tant d'autres domaines. Dans les questions de défense, l'on se contentera à ce stade d'évoquer la National Defence University, institution washingtonienne où sont regroupées sous un même toit organisationnel et en un seul campus, une partie des moyens de l'enseignement militaire supérieur et de la formation continue pour les civils en matière de défense. Pour ce qui est des relations internationales, l'association universitaire compétente (l'Association of Professional Schools of International Affairs) compte 16 établissements américains, dont les plus prestigieux : Columbia (School of International and Public Affairs), Georgetown (School of Foreign Service), Harvard (Kennedy School of Government), Princeton (Woodrow Wilson School), Johns Hopkins (SAIS), Tufts (Fletcher), etc.... La plupart de ces établissements appartiennent au secteur non étatique, dont le financement est assuré par les frais de scolarité (avoisinant \$ 20 000 par an) et le revenu des placements effectués à partir des dons (*endowments*). C'est ainsi que Harvard, particulièrement bien dotée, a une base patrimoniale de l'ordre de \$ 6 milliards. Ainsi, la logique de fonctionnement de ce système ne saurait-elle être transposée à notre situation. Cependant, les partis pédagogiques retenus méritent largement le détour, Georgetown (School of Foreign Service, SFS) et Tufts (Fletcher) ayant fait l'objet d'un examen particulier.

A **Georgetown**, l'orientation est assez fortement marquée par sa vocation de formation de futurs diplomates américains et étrangers. Aussi, la tendance y va quelque peu à l'encontre de celle de certains autres établissements de l'APSIA, qui font moins d'international et plus de *management*. La SFS couvre toute la filière, y compris 4 années *undergraduate*, et regroupe près de 3 000 étudiants (dont 1 300 *undergraduates*). Six Masters Programs sont conduits, dans un esprit résolument inter-disciplinaire, par opposition au simple pluri-disciplinaire. Ceci vaut également à Fletcher. Ce dernier, qui est historiquement l'institution soeur de l'IUHEI à Genève paraît avoir mieux réussi que ce dernier son parti pris d'interdisciplinarité.

Un peu moins de la moitié des diplômés se retrouvent dans le secteur privé stricto sensu (l'autre moitié des débouchés comprend aussi bien les ONG et les organisations internationales que les gouvernements nationaux - américains ou étrangers). La montée des débouchés du secteur privé est récente et forte et découle directement des besoins du secteur financier, dont l'exposition mondiale exige d'autres profils que ceux des MBA classiques. En particulier, l'importance de l'économie politique internationale, enseignée en liaison étroite avec le commerce et la finance internationaux a été soulignée.

Les étudiants étrangers représentent 40 % des *graduates*, Georgetown demeurant une pépinière pour les diplomatises de nombreux gouvernements étrangers et seulement 12 à 15 % des *undergraduates*.

Ces données sont également typiques de Fletcher.

Les frais de scolarité de Georgetown sont relativement faibles à l'aune américaine (\$ 18 000 par an); les deux dernières années *undergraduate* et les deux années *graduate* peuvent être couvertes par des bourses gouvernementales pour les étudiants s'engageant à servir l'Etat.

Les principales tensions concernant l'enseignement des relations internationales portent sur :

- les oppositions entre les tenants des sciences-politiques "à l'américaine", excessivement théorisées avec l'accent mis sur la théorie de l'acteur rationnel ("rat-act", dans la jargon) d'une part, les néo-réalistes d'autre part, cette opposition recouvrant en grande partie l'appréciation divergente de la place de l'Etat-nation dans les relations internationales; c'est un débat que l'on retrouve à Sciences Po Paris;
- la difficulté de réconcilier l'étude des relations internationales et l'étude des aires culturelles; Georgetown tente de combiner les deux, l'étude des grandes unités régionales étant partie intégrante de l'étude des relations internationales);
- les difficultés, au demeurant limitées, entre enseignants "professionnels" (les universitaires purs n'ayant jamais exercé des fonctions exécutives) et les enseignants "praticiens" issus du monde gouvernemental ou de l'entreprise;
- la réconciliation entre les relations internationales destinées au service du public et d'"aide à la formation des capitalistes" pour employer la formule ironique d'un représentant de Georgetown.

L'une des principales conclusions que l'on peut tirer à Georgetown et à Fletcher, c'est que la demande des entreprises (notamment les services financiers) s'exprime avec une grande force, l'offre particulière "relations internationales" étant perçue comme nécessaire et différente du produit MBA. Le même phénomène existe à LSE (Londres). Il convient d'en tenir compte lorsque l'on tente d'évaluer la demande réelle des entreprises en France, pour le cas où l'offre "relations internationales" existerait.

#### • Les conséquences des évolutions constatées en relations internationales

Pour résumer, nous avons d'un côté une demande qui est à la fois croissante et en cours de diversification : ainsi, le nombre de personnes dont la formation initiale ne suppose pas a priori un investissement lourd en international sont amenées à s'y investir dans la suite de leur carrière, cependant que les débouchés requérant une bonne formation initiale en relations internationales se multiplient.

Du côté de l'offre, le secteur marchand tente de satisfaire sa demande à travers l'"internationalisation" de l'excellent réseau français de business schools. L'offre universitaire est caractérisée par des progrès limités en formation initiale (avec en particulier l'effort

d'internationalisation de l'IEP Paris) et une carence notable en formation continue en relations internationales, du moins si on compare la situation par rapport à celle qui prévaut dans le domaine de la défense (IHEDN), de la sécurité intérieure (IHESI) et bientôt dans le domaine de l'aménagement du territoire (Institut des Hautes Etudes de Développement et d'Aménagement du Territoire), ce manque affectant entre autres les fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales. Cette situation relativement statique de l'offre voit ses conséquences à moyen et long terme aggravées par les évolutions dynamiques constatées chez nos partenaires et concurrents politiques et économiques.

Un état des lieux aussi décalé par rapport aux besoins et aux évolutions étrangères ne résulte à l'évidence pas de facteurs conjoncturels ou à des causes spécifiques au seul domaine visé. Il ne revient pas à la mission de s'affranchir de la logique de fonctionnement du système universitaire français. Force est cependant de constater qu'un certain nombre d'actions génériques, pouvant dépasser le champ de la mission, devront être envisagées tantôt comme préalable, tantôt comme accompagnement de propositions de réforme de structure touchant spécifiquement au domaine des relations internationales et de la défense. Ce sont ces mesures qui sont regroupées dans la catégorie des "choix génériques".

## 2) **Choix génériques :**

Les mesures transversales examinées ci-dessous ne seront pas toutes retenues de manière intégrale, non parce que cela eût été indésirable, mais parce que l'ampleur des changements à opérer dans le système universitaire dans son ensemble serait disproportionnée par rapport à sa capacité d'évolution à court ou moyen terme. L'étendue du possible est dans certains cas assez nettement en retrait par rapport au champ du souhaitable.

### • **La question de l'institutionnalisation de la discipline "relations internationales"**

L'une des décisions générales, liée au problème de la reconnaissance de la discipline "relations internationales" (assorties ou non des affaires "stratégiques et de défense") consisterait à obtenir l'instauration d'une nouvelle discipline du Conseil National des Universités. Pourtant, cette mesure sera, du moins pour le court terme, écartée ici, tout comme elle a été écartée par les membres du Groupe de travail. Non seulement, la procédure pour obtenir l'inscription d'une nouvelle discipline statutaire serait lourde, mais encore, pour le cas o• la tentative serait couronnée de succès, l'établissement d'une énième discipline supplémentaire ne garantirait en rien les qualités d'interdisciplinarité et de transversalité sans lesquelles il n'est pas de bon enseignement en relations internationales. Au contraire, il y aurait toutes les chances pour que ne soit qu'instaurée une baronne supplémentaire, coupée des disciplines - droit, sciences politiques, économie politique, histoire, etc... - dont l'apport est indispensable à l'étude des relations internationales. La reconnaissance statutaire de la discipline pourrait éventuellement se situer au débouché de l'ensemble des réformes conduisant à un enseignement efficace des relations internationales, avec un fort degré d'interdisciplinarité. Mais il s'agirait là du résultat d'un processus, et non de l'une de ses conditions préalables. De surcroît, si un tel résultat devait être atteint, encore conviendrait-il qu'il n'empêche point l'interdisciplinarité au nom de la règle d'exclusivité d'habilitation au niveau doctoral.

A l'inverse, les relations internationales pourraient être érigées en une discipline-carrefour, cette expression recouvrant des réalités telles que la définition d'un label

"international" pour des travaux doctoraux (à l'instar du label "européen" qui existe déjà), et la création d'un centre doctoral en relations internationales et la mise sur pied de DEA dérogatoires en relations internationales : ces propositions sont détaillées plus loin dans l'examen des scénarios de réforme de structure. De telles mesures n'impliquent pas de poser de front la question de la reconnaissance statutaire de la discipline : elles pourraient même être plus commodes à mettre en oeuvre dès lors que la discipline n'aura pas été statutairement reconnue. Ce paradoxe découle de l'intérêt qu'il y a à ne pas empêcher la double habilitation d'un professeur déjà engagé dans une école doctorale, et qui souhaiterait par ailleurs oeuvrer dans un centre doctoral "relations internationales" responsable de la délivrance d'un éventuel label "international".

### • La question générale de l'établissement d'une filière

Le Groupe de travail s'est penché sur la question de l'établissement d'une filière complète d'enseignement en relations internationales en lui apportant une réponse réservée dont les termes peuvent être résumés comme suit :

→ au niveau de premier cycle, il est a priori souhaitable d'étendre à d'autres disciplines le cours supposé obligatoire de relations internationales pour le DEUG de Droit, en veillant à ce que ce cours soit non seulement effectif, mais aussi d'une envergure suffisamment large pour qu'il ne s'agisse pas simplement d'une version "internationale" de la discipline (en Droit, il conviendrait d'éviter que ce soit seulement un cours de droit international). Cette initiation à l'international est certes souhaitable au point d'appeler une généralisation : il ne s'agit pas à l'inverse de l'enfermer dans la vocation étroite d'amorce d'une filière longue de relations internationales;

→ le vrai problème, et cela ressort en particulier de la comparaison avec l'étranger, réside plutôt au niveau du troisième cycle et au-delà, le système français ne comportant pas de formation dédiée aux relations internationales à ce niveau;

→ il n'y a pas de raison de s'interdire la perspective d'une filière longue, mais tout comme cela a été le cas dans quelques établissements étrangers o• une telle filière complète existe (King's, IUHEI), il s'agirait du débouché d'un processus, et non d'un objectif à viser. Dans les cas visés, une telle filière complète est apparue longtemps après (une vingtaine d'années dans le premier cas, plus de quarante ans dans le second) la création du niveau *graduate*. Et dans le cas de l'IUHEI, il n'est pas évident que l'institution y ait gagné.

Aussi, le choix retenu ici est-il de focaliser les efforts sur le troisième cycle et le niveau doctoral, l'ensemble pouvant constituer une filière courte d'enseignement.

### • La dialectique entre "l'ouverture internationale" et la formation aux réalités internationales

Ainsi que cela a été noté, l'ouverture internationale est un élément constitutif à la formation aux réalités internationales, sans que ces deux catégories ne se confondent. Le cas cité de Sciences Po le montre assez bien, puisque coexistent d'une part un ensemble d'actions générales d'internationalisation, et d'autre part, des enseignements spécifiques en réalisités internationales.

Sans vouloir conduire à nouveau ici les analyses qui ont débouché sur la création d'Edufrance d'un côté, du rapport Claeys de l'autre, l'on mettre en exergue ici trois catégories d'actions générales qui pourraient contribuer à l'amélioration de la situation en termes d'enseignement et de recherche en relations internationales.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'attraction en nombre d'étudiants étrangers de qualité, nous pourrions nous inspirer, dans les limites du possible, des formules qui réussissent à l'étranger. A cet égard, l'affichage français de la gratuité ne paraît pas fonctionner comme un élément d'attraction, cependant que l'affichage d'un coût de formation (quitte à ce qu'il soit ensuite compensé par un système de bourses) paraît avoir l'effet inverse. Certes, l'exemple de l'IUHEI à Genève montre que l'affichage d'un coût de scolarité n'est pas la seule façon de valoriser (dans tous les sens de ce terme) une formation aux yeux de candidats éventuels : mais l'IUHEI, à travers son statut, a la capacité de pratiquer la sélection en ce qui concerne le recrutement au niveau *graduate*.

Aussi, ce rapport ne peut que souscrire à l'idée que soit affiché le prix de revient de la formation à l'égard des étudiants étrangers souhaitant venir en France, quitté à indiquer que ce prix est pris en charge par la France. Rappelons que le coût d'une année universitaire française, tous cycles et disciplines confondus et IUT exclus, est de l'ordre de 6 000 Euros par étudiant.

Un tel mécanisme aurait l'avantage de marquer que la gratuité de fait (qui serait préservée) n'est pas synonyme d'absence de valeur par rapport aux établissements concurrents, britanniques ou américains.

En ce qui concerne l'attraction d'enseignants étrangers, le Groupe de travail n'a pas conclu à la nécessité de modifier les principales dispositions existant, qu'il s'agisse des échanges d'enseignants entre la France et l'étranger ou du recrutement des étrangers. Cependant, l'attention du responsable de la mission a été appelée sur l'une des dispositions des textes s'appliquant en la matière. En effet, un professeur étranger ayant passé un diplôme national d'habilitation avalisé par le CNU, est par principe classé au premier échelon du corps au titre duquel le recrutement a été ouvert : autrement dit, quelle ait été la carrière professorale de l'enseignement à l'étranger, il sera recruté en France à l'échelon le plus bas de la profession. Ce n'est pas forcément la façon la plus efficace d'attirer des professeurs étrangers en provenance de pays à haut niveau de vie ayant déjà une solide expérience (cf. décret du 26 avril 1985, bibliographie).

S'agissant des chercheurs étrangers, l'on aura observé que la situation est nuancée, d'assez nombreux chercheurs étrangers double-nationaux ou fraîchement naturalisés irriguant en permanence le dispositif, du moins en relations internationales sinon en questions de défense.

Cependant, la situation peut être améliorée en ce qui concerne les accueils temporaires de chercheurs : des propositions précises seront faites plus loin.

La même remarque s'applique à l'ouverture des jurys et conseils scientifiques à des représentants étrangers.

- **L'harmonisation des cursus européens**

L'offre étrangère d'enseignement des relations internationales s'organise presque toujours (et la règle est sans exception en ce qui concerne les cas cités plus haut) autour de la logique "*bachelors-masters-D.Phil*", ce que l'on a pris pour coutume de baptiser "3-5-8 (ans)" bien que ces durées spécifiques soient loin d'être d'application générale. Le fait que la France soit encore dans un autre système universitaire complique la comparaison des formations et des diplômes français tant aux yeux des étudiants étrangers que du point de vue d'employeurs étrangers auxquels pourraient avoir à s'adresser les diplômés qu'ils soient français ou étrangers. A cet égard, les tentatives d'harmonisation européenne (réunion des Ministres de l'Education de vingt-neuf pays à Bologne le 19 juin 1999 - cf. annexe VI-7) et la décision française<sup>(\*)</sup> de créer un "mastaire" sanctionnant un niveau de formation bac + 5 sont bienvenues par rapport au domaine couvert par la mission. Dès lors que le mastaire sera commodément identifiable par les étudiants comme par les employeurs, l'offre française d'enseignement en relations internationales devrait s'en trouvée confortée.

En pratique, cette convergence amorcée servira de toile de fond à l'ensemble des scénarios de réforme de structure ci-après.

#### • La question linguistique

Le Groupe de travail a fortement soutenu l'idée que chaque étudiant et enseignant engagé dans la formation et la recherche en relations internationales, affaires stratégiques et défense devrait maîtriser, outre le français :

- l'anglais en tant que véhiculaire indispensable;
- au moins une autre grande langue internationale (Espagnol, Chinois, Portugais, Japonais, etc...);
- autant que possible, une langue internationale supplémentaire.

Il a été noté que si la maîtrise de l'anglais ne conférait pas d'avantage concurrentiel particulier, sa non-maîtrise était devenue excessivement pénalisante.

Aussi, l'objectif qui est retenu dans ce rapport, c'est d'atteindre dans les formations internationales et de défense le même niveau qu'à l'IUHEI de Genève, à savoir l'existence de deux langues de travail, le français et l'anglais, le tout étant assorti, comme à Sciences Po Paris, de l'objectif d'apprentissage obligatoire de deux langues étrangères. Cette exigence linguistique devrait s'appliquer d'abord aux cycles supérieurs, les travaux de recherche aboutis appelant a priori une diffusion en anglais aussi bien qu'en français, y compris pour en assurer l'évaluation par la communauté internationale de recherche. Si un tel objectif ne peut pas être décreté la veille pour le lendemain, il pourrait faire l'objet d'un plan de mise en oeuvre sur une période de quatre ou cinq ans au niveau du DEA du doctorat.

Une politique linguistique adaptée à l'enseignement et la recherche sur les relations internationales et la défense pourrait également comprendre (au-delà des éventuelles actions de mise ou de remise à niveau linguistique des étudiants et des enseignants) :

---

<sup>(\*)</sup> adoption le 21 juin 1999 par le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du Projet de dÈcret prÈsentÈ par le Ministre de l'Education

-- une politique systématique de traduction d'ouvrages spécialisés étrangers. Alors que des soutiens publics existent pour traduire les ouvrages français vers les langues étrangères, le Groupe de travail a relevé que rien ne paraissait exister pour celle de l'étranger vers le français; une telle politique a évidemment un coût;

-- l'inclusion systématique dans les publications de recherche françaises d'abstracts en anglais (beaucoup d'entre elles le font déjà), voire de publications d'articles directement en anglais (il est à noter, par exemple, que l'Institut italien des affaires internationales - équivalent à notre IFRI - publie dorénavant sa revue directement en anglais, sous l'égide d'un comité de rédaction plurinational).

- **La dialectique "formation initiale / formation continue"**

L'évolution des besoins en matière de formation aux relations internationales et aux affaires stratégiques conduit a priori à renforcer les actions de formation continue au moins autant sinon plus que la formation initiale.

L'extension de la formation continue bénéficie par ailleurs de la possibilité d'échapper aux contraintes de gratuité et de non-sélection des formations initiales, du moins si elle n'a pas la prétention d'être diplomante; et le fait de ne pas être diplomant n'entraîne pas forcément d'inconvénients majeurs quand il s'agit d'un complément apporté au milieu d'une carrière déjà bien engagée.

La formation continue a été systématiquement appliquée de longue date dans les armées; et elle l'est en particulier aux domaines couverts par la mission. Aussi est-il intéressant de noter, à partir d'une présentation de l'Etat-Major des Armées<sup>(1)</sup>, comment se déroule la formation dans l'enseignement militaire supérieur par rapport aux relations internationales et la défense :

- **formation initiale** : elle relève de chaque armée au titre de la mise en condition des forces; elle n'est ni centralisée, ni normalisée au niveau de l'administration centrale; l'objectif est de fournir un socle solide pour couvrir tous les besoins de court terme pour l'exercice d'un métier d'officier dans un terrain donné : la conduite d'une unité d'infanterie, le pilotage d'un avion de combat, la conduite d'un navire.

Dans cette perspective, la formation en matière de relations internationales, stratégiques et de défense obéit à trois nécessités :

- homogénéiser les connaissances de candidats aux profils variés; éveiller leur curiosité;
- dresser un vaste panorama des conditions internationales et stratégiques dans lesquelles s'exerce l'activité militaire;
- fournir les clés de compréhension minimales permettant de décoder les événements qui déclenchent l'action militaire.

---

<sup>(1)</sup> "note de l'Etat-major des Armées (C.V. Jean Dufourcq) sur les relations internationales, affaires stratégiques et de défense", juillet 1999

La tendance actuelle est au renforcement des filières pour créer l'amorce de parcours qualifiant. A Saint-Cyr, par exemple, il y a trois nouvelles filières, l'une d'elles traite des "Relations Internationales".

*Il est à noter que les officiers, qui sont engagés jeunes sur le terrain dans des situations souvent très complexes (pensons aux Balkans, à la S-FOR, à la K-FOR) ont besoin, de plus en plus tôt, d'une formation de haut niveau pour répondre de façon pertinente aux événements auxquels ils sont confrontés. En effet, la marge d'appréciation qui leur dévolue est importante et l'initiative que l'on attend d'eux est souvent décisive. Cette culture spécifique est une particularité française.*

- formation complémentaire pluridisciplinaire : elle relève de l'enseignement militaire supérieur interarmées et, en définitive, du CEMA. Elle se déroule au CID qui a pris le relais des Ecoles de guerre et vise à faire passer des officiers expérimentés du niveau de raisonnement tactique à celui de la réflexion opérative puis stratégique. 55 % des travaux sont consacrés aux opérations interarmées et multilatérales, 45 % à la formation générale de Défense.

C'est dans ce dernier créneau que s'inscrivent les travaux de géopolitique et de stratégie, aux côtés d'autres disciplines (expression et communication, management et ressources humaines, études/programmes/finances). Pour ces travaux, plus de 60 % des intervenants sont non-militaires.

De plus, le fait que 100 des plus de 300 élèves du CID soient étrangers permet de développer une culture du dialogue international et développe la curiosité pour d'autres formes d'analyses et de perceptions.

- formation de haut niveau : elle s'effectue au CHEM, dans la matrice spécifique de l'IHEDN qui relève de l'interministériel; elle permet d'accentuer dans un cadre très ouvert la formation à l'international, que ce soit par le biais de travaux effectués en commun, de voyages d'études à l'étranger et d'interventions de hauts responsables français et étrangers.

Les problématiques stratégiques y sont décortiquées abondamment et le panorama des relations internationales est entretenu en continu.

*Le parcours qu'effectuent les officiers en matière internationale et stratégique est assez éclectique. Il leur donne, en fonction de leurs responsabilités présentes et à venir, un assez grand nombre de clés pour comprendre et apprécier. Il tend à se renforcer à tous les niveaux de cette formation continue à trois étages.*

*Il ne conduit pas encore, malgré des spécialisations croissantes à tous les niveaux, à une filière qualifiante et homogène dans ces disciplines, une sorte de corps des officiers des affaires stratégiques qui, cependant, devrait se mettre en place, de facto, au cours de la prochaine décennie."*

Ce système est spécifique aux Armées et son équivalent n'existe pas au bénéfice d'autres carrières qui ont tout autant besoin que les militaires d'une formation aux relations internationales.

### • Le rôle des centres français à l'étranger

La France, à la différence de ses principaux partenaires, entretient à l'étranger un réseau de centres de recherche en sciences humaines et sociales financés par l'Etat. Le Quai d'Orsay entretient ainsi vingt-quatre instituts principaux consacrés à la recherche<sup>(\*)</sup> dont une douzaine dans la région méditerranéenne et au Moyen-Orient (ces derniers pour un coût de 40 FM par an); cependant que le Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie accorde 150 MF environ par an à cinq établissements. Si une bonne partie de ces centres n'ont pas d'activité dans le domaine couvert par la mission, certains jouent un rôle notable dans la recherche en relations internationales et en aires culturelles. Tel est notamment le cas pour certains des centres financés par le Quai d'Orsay au Moyen-Orient (CERMOC à Amman, CEDEJ au Caire, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain à Tunis, etc...) ou encore le Centre Marc Bloch à Berlin.

Il a été relevé au sein du Groupe de travail que ces centres bénéficient d'un certain nombre d'atouts :

- la flexibilité des divers dispositifs d'envoi,
- le mécanisme rodé des bourses Lavoisier qui sont souvent citées en exemple en termes de transparence et de qualité de la mécanique de sélection.

Cependant, ces centres souffrent de faiblesses, dont le "double procès en illégitimité" tant par rapport au Ministère de l'Education que du Quai d'Orsay, car non-inscrits dans les cursus de collation des diplômes (d'où un problème de solvabilité universitaire); et non reconnus en tant qu'élément de l'action diplomatique.

Aussi, est-il nécessaire de rapprocher l'action des deux Ministères concernés (ce qui a été fait dans le cas de la création du Centre Marc Bloch) et d'assurer un meilleur pilotage par Paris, afin notamment d'éviter le "closed-shop" caractérisant trop souvent ces centres. A cet égard, les propositions faites par M. Pierre Brochand de créer un Comité d'Orientation des Centres de recherche du Ministère des Affaires Etrangères paraissent intéressantes, notamment dans la version consistant à y associer les ministères principalement concernés (Education, mais aussi, en tant qu'utilisateurs éventuels, la Défense ou l'Economie) et le CNRS.

Il convient aussi, et cela vaut en particulier par les centres travaillant dans les domaines couverts par la mission, que soient ouverts les conseils scientifiques correspondants à chaque centre, afin que ceux-ci reflètent moins une logique de composition "bureaucratique". Ainsi, les conseils scientifiques devraient être diversifiés suivant les lignes proposées par M. Brochand (ouverture à des non-spécialistes des régions concernées et à des personnes issues de la société civile); ils devraient être de surcroît ouverts à des experts étrangers (moyennant des précautions, du moins pour ce qui est des pays où la liberté académique est limitée, dès lors qu'il s'agirait de ressortissants des pays d'accueil du Centre). Ces dispositions feraient beaucoup pour assurer la pertinence des programmes de recherche et une évaluation impartiale de leur exécution.

---

<sup>(\*)</sup> auxquels s'ajoutent une dizaine d'implantations apparentées

L'on notera que l'un des Centres qui a le mieux "marché" ces dernières années, à savoir le CERMOC, (Amman) a fait l'objet d'une ouverture européenne au niveau de sa direction.

Le rôle que jouent ces centres dans la formation de boursiers doctorats devrait se traduire par un mode adapté de sélection et d'accueil des intéressés. Ainsi, les candidats à de telles bourses devraient être sélectionnés de façon transparente et avec un souci d'exhaustivité et d'impartialité à la hauteur des coûts (un boursier doctorant expatrié sur plusieurs années représente un investissement de plusieurs centaines de milliers de francs) : présentation écrite et audition par un jury d'ensemble d'abord, par le conseil scientifique (dûment restructuré) vers lequel le candidat aura été orienté ensuite. La mécanique des bourses Lavoisier, qui portent sur des montants beaucoup plus faibles (quelques dizaines de milliers de francs par boursier), peut servir de point de départ à une réforme en la matière. Par ailleurs, et en reprenant la suggestion de l'Ambassadeur Brochand, il convient de ne pas limiter de recrutement des centres aux spécialistes d'une zone géographique donnée; mais de l'ouvrir à des spécialistes (y compris de relations internationales ou de défense) désireux d'enrichir leur réflexion en l'appliquant à un nouveau terrain.

Enfin, la limitation à deux ans de la durée des séjours des doctorants (et de façon plus générale, la réduction des durées de séjour des chercheurs-pensionnaires) paraît une réforme souhaitable, de manière non seulement à accroître le nombre des bénéficiaires, mais aussi afin de maintenir le lien avec l'université de rattachement et la direction de thèse.

### 3) Scénarios d'évolution structurelle :

La méthode des scénarios a été retenue pour présenter différentes options de réforme structurelle. En effet, cette approche permet de présenter de façon fortement différenciée des propositions dont les mérites éventuels ne dépendront pas seulement de leurs qualités intrinsèques mais aussi du contexte, qui est sujet à mouvement, dans lequel elles s'inscrivent. Les débouchés des scénarios tout en étant fortement différenciés, ne sont pas au demeurant nécessairement opposés les uns aux autres.

Ainsi, l'on notera que le scénario B ("modèle Allemagne-Plus") et le scénario C ("modèle IUHEI + IHEDN") peuvent fort bien se chevaucher dans le temps.

Cette méthode a bien entendu ses limites : elle réduit notamment par définition le champ des possibles (l'on aurait pu fort bien inventer quelques scénarios supplémentaires sans pour autant pouvoir prétendre à l'exhaustivité des aboutissements envisageables). Aussi, d'éventuelles variantes seront évoquées à l'intérieur de tel ou tel scénario.

- **Scénario A : le choix d'une solution radicale, en marge du système universitaire mais n'impliquant pas la mise en cause de ce dernier ("modèle INSEAD")**

Dans ce scénario, les choix de principe suivants sont faits :

- la formation professionnalisante aux relations internationales n'est pas conduite dans l'université;
- l'aboutissement de la formation n'est pas un diplôme universitaire reconnu au plan national; la valeur du diplôme délivré par l'établissement dépendra de sa reconnaissance par le marché du travail; la formation pourrait ouvrir à certains droits spécifiques : en termes de recrutement à

certains postes internationaux de la haute fonction publique (cf. Quai d'Orsay) ou de promotion de fonctionnaires ayant suivi le cursus en cours de carrière;

-- si l'école est partiellement financée par l'Etat, l'objectif est de susciter une demande suffisamment forte par le secteur non-étatique pour assurer un financement largement d'origine privé, à travers des frais de scolarité élevés et des donations philanthropiques de personnes morales ou physiques. Ces deux derniers principes correspondent à ce qui s'est passé pour l'INSEAD, initialement soutenu par l'Etat lors de sa création à la fin des années cinquante, l'idée étant alors de préparer la France à la concurrence économique résultant de la mise sur pied du Marché Commun;

-- l'une des vocations de l'établissement serait d'assurer la formation continue de haut niveau, comparable, mutatis mutandis à ce que fait l'INSEAD dans le monde économique, ou l'IHEDN dans le domaine de la défense, ou encore l'IHESI en matière de sécurité intérieure. L'autre objectif serait d'accueillir en formation initiale de haut niveau (post-mastaire) les étudiants ayant déjà acquis un bagage universitaire ou des grandes écoles dans d'autres disciplines que l'international.

Le scénario a certains avantages, tant en termes d'intérêt intrinsèque que de faisabilité. Tout d'abord, l'expérience de l'INSEAD dont on oublie parfois qu'elle doit ses origines à un effort conjoint de l'Etat et des acteurs privés montre qu'en soi, ce type d'approche peut donner d'excellents résultats. Ensuite l'affaire ne met pas en jeu les intérêts des universités : leurs moyens ne sont pas taxés et leur mode de fonctionnement n'est pas mis en cause. Les relations internationales n'étant pas reconnu comme discipline, et cet état de fait ne paraissant pas susciter d'objections de la part du CNU, les universités n'auraient pas lieu de s'élever contre la mise en oeuvre d'une telle politique. Enfin, si l'Etat devait être sollicité, en termes de moyens, sa contribution même initiale serait par définition plus faible que celle correspondant à d'autres scénarios de mise sur pied d'enseignements supérieurs en relations internationales.

A l'encontre de ce scénario s'élèvent des facteurs puissants, probablement déterminants. D'une part, l'incertitude demeure grande en ce qui concerne l'ampleur de la demande du secteur concurrentiel en matière d'enseignement de relations internationales. Il est nullement évident qu'à l'échelle de la puissance moyenne qu'est la France, il y ait place pour un établissement "relations internationales" fonctionnant sur les bases financières et organisationnelles d'une business school de haut niveau. Certes, les comparaisons avec l'étranger donnent à penser qu'il existe une demande latente forte du secteur privé; mais le fait n'est ni démontrable, ni quantifiable. Aussi, le principe de précaution milite contre le lancement ex abrupto d'une telle entreprise, dont l'échec ou la stagnation pourraient s'avérer financièrement et politiquement coûteux.

D'autre part, la demande sociale identifiable de certains acteurs ne se satisferait pas facilement ou rapidement d'un diplôme non reconnu au plan national. Le point est d'autant plus sensible que les carrières de l'international comme bien d'autres à l'ère post-industrielle, ne se déroulent pas forcément dans une seule filière professionnelle : les aller-retours entre l'Etat, le monde académique et l'entreprise auront a priori tendance à se multiplier. Dans ces conditions, la possession d'un diplôme reconnu et identifiable par tout un chacun est un avantage évident : la reconnaissance correspondante demeure l'apanage des universités. C'est au demeurant ce qui caractérise l'offre étrangère de haut niveau, dans les cas cités comme de façon plus générale. Pour radical qu'il puisse paraître, ce scénario constituerait paradoxalement une exception française de plus, sans donner a priori d'avantage compétitif par rapport à l'offre étrangère.

- **Scénario B : le choix de formations dérogatoires compatibles avec les contraintes d'ensemble du système existant ("modèle Allemagne-Plus") : DEA internationaux sélectionnés sur appel d'offres et centre doctoral unique**

Dans ce scénario de création de DEA internationaux fortement dérogatoires, les principes généraux suivants sont appliqués :

- l'ensemble est clairement organisé dans le cadre des Universités, le degré de dérogation étant compatible avec la logique de fonctionnement de celles-ci;
- la logique est celle du "3-5-8", les formations correspondantes étant ouvertes pour une durée de deux ans, semestrialisées, après la licence ( $3 + 2 = 5$ ) et allant, le cas échéant, jusqu'au doctorat. Aussi, le projet s'inscrit dans une logique différente du système typiquement français du DEA d'un an, placé un an après la Maîtrise. Ce choix se justifie non seulement pour des raisons de convergence européenne des cursus évoqués précédemment (cf. supra). Mais encore, vu le faible développement des études en relations internationales dans les premières années universitaires, il est souhaitable de disposer de deux ans pour procéder à une formation approfondie. Cela dégagerait aussi le temps nécessaire (un semestre) pour permettre aux étudiants concernés de suivre des enseignements à l'étranger.

Par comparaison avec ce qui existe à l'étranger et compte-tenu de ce que nous savons sur l'état de la demande sociale, le nombre de DEA concernés serait limité à deux, peut-être trois, répartis entre l'Île de France et les régions.

Ces DEA seraient destinés à un **public** diversifié : étudiants issus des disciplines universitaires classiques en termes de contribution aux études internationales (droit, économie, sciences politiques, histoire, ...); élèves des instituts d'études politiques; diplômés des grandes écoles; étudiants étrangers; et, le cas échéant, stagiaires d'origine étatique ou non-étatique en formation continue, suivant des modalités de durée comprimées (cf. scénario C). Il s'agit d'un public dont une bonne partie sera en quête d'une formation professionnelle : l'objectif n'est donc pas d'enfermer cet enseignement du domaine international dans une conception étroitement théorique du type "étude des théories d'explication des relations internationales". En même temps, les DEA viseraient à fonctionner comme des lieux de cristallisation permettant le renouvellement de la recherche en relations internationales, la concentration d'enseignants-recherateurs assurant la formation de nouvelles générations, ainsi que cela se fait dans des disciplines connexes (à cet égard, l'Histoire a été citée en exemple par certains membres du Groupe de travail).

Le **contenu de formation** refléterait le caractère de discipline-carrefour des relations internationales. Ainsi, la première année de deux semestres comporterait un semestre passé obligatoirement dans une institution équivalente à l'étranger, dans le cadre d'accords entre les universités habilitées et les institutions étrangères concernées. L'autre semestre comporterait environ 210 heures d'enseignement (cours et séminaires), dont l'organisation suivante est donnée à titre d'illustration :

- six cours obligatoires de 25 heures chacun sur des thèmes tels que : les transformations de la société internationale au XX<sup>ème</sup> siècle; croissance et développement; les organisations internationales; l'emploi de la force dans les relations internationales après la Guerre Froide; les acteurs non-étatiques dans les relations internationales; etc.... La pesée ou la réputation de tels cours dépendront des caractéristiques spécifiques de chaque DEA, chacun d'entre eux

pouvant avoir un **profil typé** (par exemple une dominante "sécurité/affaires stratégiques" pour l'un, "affaires européennes" pour l'autre, étant concevables);

-- deux séminaires obligatoires de 20 heures chacun sur deux des thèmes précédents;

-- 20 heures d'enseignement de langues.

La deuxième année, comparable aux DEA traditionnels, comporterait environ 175 heures, également réparties entre cours et séminaires :

-- trois cours de 25 heures chacun, avec un choix entre cinq ou six sujets thématiques des relations internationales, répartis entre les aspects historique (par exemple, "histoire des relations internationales"), stratégique, économique ou politique, juridique;

-- trois séminaires de 25 heures chacun sur une demi-douzaine de thèmes proposés aux étudiants, avec une focalisation régionale ou fonctionnelle (construction politique de l'Europe; relations extérieures des Etats-Unis; technologies de l'information et relations internationales; etc...);

-- 25 heures d'enseignement de langues.

L'enseignement serait dispensé en français et en anglais (ce dernier devant être limité à moins de 50 %), les examens écrits pour la partie de la scolarité se déroulant en France seraient conduits en Français; les examens oraux pourraient être bilingues.

Le passage de la première à la seconde année serait subordonné au passage d'épreuves : note de contrôle continu, épreuves écrites sur deux des cours magistraux choisis; rédaction d'une note de synthèse; note obtenue pendant le semestre passé à l'étranger.

Pour la deuxième année, le diplôme comporterait des épreuves d'admissibilité (un mémoire d'une centaine de pages; épreuve écrite longue sur l'un des cours magistraux; contrôle continu sur séminaires); l'admission comprendrait des épreuves orales (et notamment un exercice du type "grand oral") sur les autres cours magistraux choisis par l'étudiant.

Les **enseignants** qui assureraient ces DEA seraient eux-aussi d'origines diverses, de par la nature des relations internationales elles-mêmes et aussi du fait de l'absence de statut universitaire de la discipline. Praticiens et experts non-universitaires français et étrangers formeraient une proportion substantielle du corps enseignant. Tous les mécanismes existants favorisant l'invitation de Professeurs étrangers devraient être mis en oeuvre, ainsi que les moyens permettant d'assurer la mobilité des universitaires français à l'étranger.

La **procédure d'habilitation** pour la création de ces DEA dérogatoires devrait reposer sur la démarche suivante :

-- l'établissement d'un **cahier des charges** précisant les demandes pour la mise au point par les Universités intéressées de projets pertinents. L'expérience acquise par le Ministère de l'Education Nationale en matière d'appel d'offres, et l'exemple allemand (cahier des charges pour la création de *masters* d'études européennes) rendent cet exercice réalisable. Si le principe devait en être retenu, la commission établissant le cahier des charges devrait comprendre des représentants étrangers et des membres de sociétés civiles, en vertu du principe déjà évoqué à plusieurs reprises dans ce rapport : le cahier des charges prendrait en

compte la volonté d'une répartition Paris/Province et la division du travail (définition d'un DEA à dominante stratégique, d'un autre à dominante européenne, par exemple);

-- le lancement de l'**appel d'offres**, en l'ouvrant aux Universités ayant exprimé leur intérêt dans un premier tour de consultation préliminaire. Les plates-formes universitaires retenues le seraient sur une durée de l'ordre de quatre ans.

Le Groupe de travail n'avait ni les moyens, ni l'ambition de procéder à une estimation chiffrée fine de ce que pourrait coûter la création de ces DEA dérogatoires. Cependant, les DEA dérogatoires devront, si l'on souhaite atteindre l'objectif qui leur est assigné - à savoir une présence française **lisible et visible** en relations internationales - disposer de moyens budgétaires et humains adéquats, et bénéficier d'une tutelle interministérielle et internationales au niveau de leur mise en place et de leur suivi. Le point concernant la tutelle est reflété dans la procédure d'appel d'offres décrite plus haut, et dans la composition du Conseil supervisant les DEA (cf. infra). Au plan budgétaire, une estimation grossière conduit à un chiffre annuel aux alentours de 7 millions de francs sur la base de trois DEA (150 étudiants environ au total), en y incluant des allocations de recherche (une quinzaine au global à 120 000 Francs par an, soit 1,8 Millions de Francs) et en excluant les locaux (qui peuvent constituer un problème sérieux en région parisienne).

Le coût significatif paraît a priori modeste en comparaison, par exemple, au coût des Centres en sciences humaines et sociales entretenus à l'étranger.

Cette initiative devrait être assortie de la création d'un Centre doctoral en relations internationales, qui encadrerait l'ensemble des DEA dérogatoires habilités, d'autres DEA correspondant aux critères établis pouvant s'y adjoindre. Dans ce scénario, le terme de "Centre" a été retenu plutôt que celui d'école (ce terme supposant l'existence d'une discipline statutairement reconnue), ni de fondation (le projet ne couvrant pas la même gamme que la Fondation nationale des Sciences politiques), ni d'une formule plus ambitieuse du type "Maison des Sciences de l'Homme". Ce parti se justifie d'autant plus que, dans le domaine des sciences humaines et les relations internationales s'y rattachant, la recherche est d'abord individuelle : il n'y a pas a priori lieu de rassembler en permanence comme cela peut se passer dans les sciences dures - tout ne se passe pas dans les labos, comme l'a rappelé un membre du Groupe de travail.

Le Centre aurait pour mission de :

- valider les sujets de thèse proposés par les enseignants habilités à diriger des recherches, la conséquence de la validation étant l'attribution d'une mention "relations internationales" aux thèses soutenues au sein des Universités correspondantes;
- formuler des recommandations sur les DEA rattachés ou à créer;
- répartir des allocations de recherche entre les DEA rattachés;
- servir de Centre d'information sur les bourses attribuées par les administrations ou les entreprises pour l'élaboration de thèses, ainsi que sur les ouvertures et sorties en matière de mobilité et d'invitation d'enseignants;
- formuler un avis sur la composition des jurys et l'admission des thèses à soutenante. Ainsi, l'attribution de la mention "relations internationales" pourrait être liée à la présence d'au moins

un membre étranger dans les jurys - à la manière de ce qui existe déjà pour l'attribution du "label européen";

-- organiser des rencontres scientifiques nationales et internationales entre spécialistes de la discipline.

Le Centre ne serait donc pas une structure lourde, sa vocation étant plutôt de favoriser la **mise en réseau** et l'établissement de **standards** en relations internationales, étendus le cas échéant aux affaires stratégiques et aux questions de défense dans leur dimension internationale.

Le Centre pourrait disposer d'un Conseil comprenant les directeurs de DEA, les présidents des Universités concernées, des représentants du CNRS et les administrations principalement concernées (Quai, Défense, Finances, ...), ainsi que des représentants étrangers et des personnalités qualifiées de la société civile. Le secrétaire général du Centre en serait la cheville ouvrière permanente sous la houlette d'une présidence tournante. Compte tenu de ce que seraient les tâches de ce Centre, le budget de fonctionnement en serait des plus limités (le secrétaire général et son assistante personnelle en constitueraient l'essentiel), cependant qu'il conviendrait de prévoir un budget d'intervention permettant la réunion annuelle d'une rencontre scientifique digne de ce nom en relations internationales (soit de l'ordre de plusieurs centaines de KF par an, s'il s'agit de faire venir des intervenants de l'étranger). Ajoutons que des synergies en la matière sont envisageables avec les actuels instituts de recherche.

Compte tenu des délais d'élaboration d'un cahier des charges, de réponse à appel d'offre, et du choix des plates-formes universitaires retenues, suivi de la mise sur pied, l'ensemble DEA dérogatoires et Centre doctoral pourrait commencer à fonctionner à la rentrée **2001**. Pour atteindre cet objectif, une décision de principe devrait être prise rapidement.

- **Scénario C : la création d'une école française des relations internationales adossée au système universitaire ("modèle IUHEI / IHEDN")**

Dans ce scénario, les principes appliqués sont :

-- la création d'un établissement national des réalités internationales disposant de sa personnalité juridique propre, le cas échéant sous forme de fondation (au sens du droit français en la matière);

-- l'adossement de cet établissement à une Université à déterminer, sous le timbre de laquelle sont délivrés les diplômes correspondants;

-- la couverture des niveaux mastaires et doctoraux de la filière;

-- la pluridisciplinarité avec quatre ou cinq grands départements (Sciences Politiques, Droit comparé, Histoire des relations internationales, Economie internationale, Etudes régionales...) et une interdisciplinarité poussée. Cette dernière serait au moins comparable à celle préconisée pour les DEA dérogatoires évoqués dans le scénario B et pourrait être le cas échéant poussée encore plus loin, en termes de panachage des cours et séminaires, comme dans le cas de Fletcher;

-- une forte composante formation continue (d'où la référence à l'IHEDN dans le scénario).

En bien des points, le contenu et l'esprit de la formation seraient ceux décrits de façon plus détaillée dans le scénario précédent.

Les avantages de disposer d'une telle plate-forme nationale seraient nombreux. Tout d'abord, l'existence d'un pôle permanent ayant le temps de bâti sa réputation, aisément identifié par les étudiants et les enseignants - et les employeurs - français et étrangers, exercerait vraisemblablement une forte attraction. De surcroît, une école de ce type constituerait une plate-forme commode pour les actions de formation continue visant les fonctionnaires de l'Etat : pendant longtemps, c'est l'IUHEI qui a servi à la Confédération helvétique pour la mise à hauteur d'abord de ses propres fonctionnaires, puis de cadres diplomatiques et militaires étrangers (depuis lors, cette fonction a été largement reprise par le Centre de Politique de Sécurité de Genève, mais celui-ci "partage" une partie de son corps enseignant avec l'IUHEI, auquel le Centre est lié par un Mémorandum d'entente). Ensuite, le problème de la dispersion de crédits ne se poserait pas, l'ensemble étant concentré en ce lieu. Ensuite encore, l'existence d'une base juridique propre jointe à l'entretien actif d'un réseau d'"alumni" faciliterait a priori la captation de financements extérieurs.

Enfin, un établissement-phare de ce genre contribuerait au rayonnement extérieur de la France : il n'y a rien de tel qu'une enceinte prestigieuse de type universitaire pour permettre à des responsables français ou étrangers de premier plan de s'exprimer sur le fond des relations internationales; l'IFRI (cf. infra) joue en partie ce rôle en France, mais l'on n'y décerne pas de doctorat honoris causa. Oxford ou Harvard n'ont pas leur équivalent chez nous dans le domaine des relations internationales. Certes, là n'est pas l'essentiel, mais cela compte.

Les difficultés qu'un tel projet suscite et les contraintes qu'il comporte ne sont pas négligeables. Ainsi, le **coût** d'abord, le budget de l'IUHEI (l'équivalent de 50 millions de francs français, ce chiffre comprenant cependant la totalité des coûts, y compris les rémunérations) étant un guide quant à ce que coûterait une institution comparable. Cependant, une Ecole française limitée aux niveaux mastériaire et doctorat coûterait moins cher (rappelons que sur les 500 et quelques étudiants de l'IUHEI, la moitié sont des *undergraduates*) . Ensuite, l'expérience, y compris celle de l'IUHEI de Genève, tend à montrer que ce type d'établissement a besoin d'une "locomotive", d'une forte personnalité travaillant dans la durée et qui se sera totalement identifiée au projet.

La réussite dans la durée suppose une **gouvernance** qui soit elle-même interdisciplinaire et internationale, facteurs qui manquent en l'occurrence à l'IUHEI (dont le Conseil de Fondation est purement helvétique) et dont l'absence explique en partie les difficultés d'adaptation de l'institution.

Ensuite encore, la qualité d'un établissement de ce type dépend étroitement de l'existence d'activités soutenues de recherche d'une part, d'un vivier bien garni de praticiens d'autre part. Les enseignants-chercheurs devront trouver dans la région de quoi nourrir leurs travaux à l'instar des complexes académiques universitaires comme Oxford ou Boston ou des lieux de concentration d'instituts de recherche travaillant sur un spectre large comme Londres ou Washington. Il en va de même pour l'accès indispensable à des enseignants-praticiens, dont regorge au demeurant Genève. En France, il n'y a guère que Paris qui réponde à l'ensemble de ces critères. La qualité de la formation et la réalité de son interdisciplinarité sont indirectement mais fortement liées à l'existence de telles capacités de fertilisation croisée.

Enfin, il deviendrait souhaitable qu'à l'occasion du lancement d'un tel projet, s'opère la **reconnaissance** statutaire de la discipline "relations internationales". Certes, il serait toujours

possible d'adosser l'établissement à des facultés correspondant aux grandes disciplines reconnues, les mastiaires ou le doctorat étant décernés dans la discipline correspondante à la "majeure" choisie par l'étudiant. En cela, la mécanique du scénario B pourrait également fonctionner ici. Cela ne serait cependant en harmonie ni avec le statut d'autonomie de l'établissement, ni avec l'affirmation de son identité, nécessaire à son rayonnement. Ainsi, à l'IUHEI le Diplôme (équivalent du Masters) et le Doctorat sont identifiés comme étant ceux de l'IUHEI (même s'ils portent le sceau de l'Université de Genève).

A terme, une telle identification ne serait guère vraisemblable si le diplôme portant le "label international" restait rattaché à telle ou telle discipline relevant d'une telle faculté. En cela, le scénario C se sépare du scénario B.

Enfin, la création d'une Ecole Française pourrait se dérouler en deux étapes. En effet, la partie "formation initiale" pose davantage de problèmes (notamment celui de la reconnaissance de la discipline) que le volet "formation continue", alors même que la formule des DEA dérogatoires donnerait une première réponse. L'expérience montre que des instituts du type IHESI ou encore le tout nouvel Institut de Développement et d'Aménagement du Territoire créé à l'initiative de la DATAR et de la FNSP, peuvent être créés relativement rapidement. Dans le cas de l'Institut d'Aménagement du Territoire, l'ensemble de la procédure s'est déroulée en l'espace d'un an environ. Aussi, si le scénario devait être retenu dans son principe, cette première étape de création d'un IHERI pourrait se dérouler dès la rentrée **2001**, si une décision immédiate était prise), sur la base d'un coût budgétaire s'établissant entre celui de l'Institut de Développement et d'Aménagement du Territoire qui est de l'ordre de 2,8 MF et celui de l'IHEDN (11,1 MF), ces coûts ne comprenant pas les locaux ou les personnels détachés. Cependant, il conviendrait dès ce stade de mettre au point :

-- le cahier des charges de la mise sur pied de l'Institut des Hautes Etudes en Relations Internationales, qui pourrait donner lieu à appel d'offres, à l'instar de ce qui est préconisé pour les DEA dérogatoires;

-- les instruments de gouvernance qui pourraient tout aussi bien s'appliquer pour l'ensemble d'une éventuelle Ecole Française de formation aux réalités internationales, sur la base du principe évoqué dans le scénario B, à savoir du "**3i**" : **international, interministériel et interdisciplinaire**. Ou exprimé autrement, de l'ordre d'un tiers d'administratifs et politiques, un tiers d'universitaires, un tiers d'experts et de représentants de la société civile;

Dans la deuxième étape seraient tirées les premières leçons des DEA dérogatoires (que l'on suppose créés à la rentrée 2001); l'ensemble déboucherait, le cas échéant, sur l'Ecole Française de Relations Internationales, couvrant à la fois formation initiale et formation continue.

En conclusion, le projet d'une Ecole Française de Relations Internationales pourrait dans l'ensemble constituer un objectif aux alentours de **2004**, la formation continue (**IHERI**) pouvant être mise en place dès 2002, voire 2001.

Cette progressivité n'est pas le produit d'un manque d'ambition; elle résulte tout simplement du constat de la carence dans laquelle se trouve notre système d'enseignement supérieur dans le domaine des relations internationales : discipline non reconnue, interdisciplinarité inexistante, préalable linguistique voueraient probablement à l'échec une tentative de création *ex abrupto* d'une Ecole nationale. Des réformes préalables, suivant les lignes esquissées dans le scénario B, sont nécessaires avant de pouvoir envisager une percée

plus radicale. Ainsi que cela apparaîtra ci-dessous, d'autres aspects du domaine couvert par la mission se prêtent mieux à des mesures relativement spectaculaires de réforme précisément parce que les conditions préalables au succès de la réforme ont déjà été rassemblées.

- **Scénario D : l'établissement d'une filière dans le cadre d'une mise en cause du système universitaire ("modèle Fletcher")**

Ce scénario, qui repose sur quelques principes simples, n'est pas mis en avant par goût de la provocation. Sa principale vertu est de rappeler quelle est la distance qui sépare le système universitaire, étatique français du modèle universitaire privé américain. Le scénario permet aussi d'évoquer les perspectives hypothétiques de tentatives d'évolution "à l'américaine" qui pourraient se produire en France:

- les relations internationales sont enseignées comme discipline de plein exercice dans le département correspondant de trois ou quatre universités payantes et sélectionnantes;
- les diplômes décernés le sont en bonne et due forme, avec une pleine reconnaissance académique;
- les frais de scolarité sont indexés sur le coût des ambitions des universités, qui sont libres de payer leurs enseignants au prix du marché. Là où en France, une magistrate spécialisée dans les affaires économiques et financières se verra bloquer l'accès à un poste de professeur-associé de droit ou de gestion, aux Etats-Unis, le même profil "médiatico-professionnel" sera assidûment recherché de façon à en faire un élément d'attractivité dans le prospectus ou le site Web de l'Université. Les meilleurs étudiants, notamment étrangers, bénéficieront de bourses généreuses.

Pour le meilleur (la qualité remarquable des meilleures universités attirant l'élite nationale et étrangère des étudiants et des enseignants, l'excellence des conditions matérielles et intellectuelles des conditions de travail dans les universités haut-de-gamme, la générosité bien comprise à l'égard des boursiers...) et pour le pire (la médiocrité affligeante de bien des universités américaines, la précarité extrême de la situation des enseignants non titularisés, le poids extravagant des études supérieures dans le budget des ménages), ces conditions ne sont pas réunies en France.

En dehors d'un changement radical de politique en France, seule une transformation de la règle du jeu de l'Union Européenne pourrait modifier ce constat - par exemple, via l'équivalent dans le domaine universitaire de l'arrêt Bosmans (qui a brutalement décloisonné les conditions d'exercice du sport professionnel en Europe). Dans un tel cas, il serait possible d'imaginer que s'installent en France des établissements universitaires "franchisés" par leur maison-mère étrangère, dès lors que cette dernière aurait une raison sociale européenne. Ce n'est évidemment pas ce qui est préconisé ici.

## CONCLUSION DU VOLET "SYSTÈME UNIVERSITAIRE"

En bref, ce rapport s'abstiendra de faire deux types de recommandations. La première irréaliste et stérile aurait consisté à subordonner toute réforme substantielle à une refonte du système universitaire dans son ensemble. La seconde refusée dans ce rapport comme par le Groupe de travail, c'est une voie du type "grande école" (baptisée "scénario INSEAD"), solution traditionnelle adoptée en France depuis le milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle pour pallier aux carences de l'Université face à tel ou tel besoin. Ce refus ne résulte pas seulement de la volonté de ne pas aggraver davantage encore la césure spécifique à notre pays entre le secteur étroit et privilégié des grandes écoles et l'immense population étudiante que les universités tentent tant bien que mal de gérer. Dans une optique strictement utilitaire, et en reprenant les arguments énoncés dans le scénario A, le secteur des relations internationales ne se prête pas à une séparation par rapport aux universités : une formation diplomante de type universitaire est une des clés de la solution.

Cependant, le point de départ est tel que la réforme ne pourra se faire en un seul grand saut, et cela même si l'Etat ou certaines universités étaient prêtes à se lancer dans un grand bond en avant. La démarche qui est retenue ici est à triple détente :

- des **réformes** génériques ou transversales qui ne constituent pas en soi la formation aux relations internationales mais qui en constituent l'accompagnement et parfois la condition indispensable : reconnaissance des relations internationales comme discipline-carrefour; renforcement de l'ouverture aux étudiants, enseignants et chercheurs étrangers; harmonisation des cursus européens autour du pivot que constitue la mastaire; passage à deux langues de travail (français et anglais) et obligation de l'apprentissage de deux langues étrangères; remise en ordre des centres de recherche en sciences humaines et sociales à l'étranger;
- le lancement par voie d'appel d'offre de deux ou trois **DEA dérogatoires** en relations internationales lato sensu, suivant les modalités décrites dans le scénario B, assorti de la mise sur pied d'un **Centre doctoral** assurant la mise en réseau attribuant le label "international" décerné aux diplômes universitaires correspondants, l'ensemble pouvant démarrer dès la rentrée 2001;
- la mise sur pied potentiellement rapide (également en 2001) de l'**équivalent** pour les relations internationales de ce que sont l'**IHEDN** et l'**IHESI** dans leurs domaines respectifs : un Institut des Hautes Etudes de Relations internationales en somme. Par la suite, au vu de l'expérience des DEA internationaux et du Centre doctoral, il pourrait être envisagé de mettre sur pied vers 2004 une **Ecole Française des Relations Internationales**, s'inspirant des exemples étrangers les plus proches du modèle français, l'IUHEI de Genève étant à cet égard une référence (positive et négative) particulièrement utile. Cette Ecole engloberait l'institut de formation continue (IHERI).

L'ensemble de ces actions pourrait être mis en oeuvre sur une période de l'ordre de cinq à six ans, à condition d'engager rapidement les premières actions, et en particulier l'élaboration d'un cahier des charges pour les appels d'offres "DEA" et "IHERI". A cet égard, un **comité de suivi interministériel**, voisin dans sa composition et dans son mode de fonctionnement au Groupe de travail qui a été établi pour aider à l'accomplissement de la mission actuelle, pourrait superviser l'opération, les travaux d'élaboration du cahier des charges étant quant à eux de la responsabilité directe du Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie. Ce comité de suivi devrait être ouvert à des **représentants étrangers**, et il aurait

à suivre l'ensemble du processus, depuis l'élaboration du cahier des charges jusqu'à l'examen critique des résultats de la mise en oeuvre des DEA dérogatoires et du Centre doctoral.

Ceci contribuerait à la continuité de l'effort, et à la bonne préparation de l'éventuel saut que constituerait l'étape suivante, à savoir la création d'une Ecole Française.

Ajoutons qu'il ressort de l'examen des procédures d'appel d'offre (cf. annexe VI-8) dans l'enseignement supérieur que le système correspondant se caractérise par une grande souplesse compatible avec les réformes proposées ici.

D'une façon générale, et cela vaudra aussi pour les propositions faites dans le domaine de la recherche, les instruments de mise en oeuvre et de suivi correspondant à ces initiatives devraient avoir un caractère **international**, **interdisciplinaire** (car telle est la nature du domaine) **et interministériel** reflétant la diversité de la demande sociale. Le premier de ces "3i" n'est pas seulement inspiré par un souci de symétrie entre la nature du domaine et l'ouverture à des étrangers qui participeraient à son suivi; il s'agit bien davantage de s'assurer que la mise sur pied d'un enseignement supérieur en relations internationales digne de notre pays ne soit pas compromise par les phénomènes de "closed shop" qui menacent tout système trop fermé sur lui-même.

## **DEUXIÈME PARTIE**

### **II. VOLET "EVALUATION DU RÔLE DE L'ETAT PAR RAPPORT AUX INSTITUTS**

L'évaluation du rôle de l'Etat par rapport aux instituts de recherche comprend des éléments de diagnostic qui sont à certains égards comparables à ceux du volet portant sur le système universitaire. Certains aspects de positionnement de l'Etat se prêtent à des réformes de structure rapides, parfois plus rapides que dans le domaine de l'enseignement. Tel est le cas de la recherche en matière de défense. Cependant, certaines réformes sont d'ordre culturel ou de comportement dont la correction sera affaire de longue haleine et qui relève de mesures d'organisation, de structure ou de financement.

#### **1) Eléments du diagnostic :**

##### **• Etat général des lieux : l'exception française**

Le positionnement de l'Etat par rapport aux instituts se caractérise par une forte dépendance financière des instituts par rapport à l'Etat au plan financier. Faute d'un régime fiscal facilitant l'organisation, la transmission et la gestion de patrimoines défiscalisés servant à des fins philanthropiques, la France ne dispose pas d'un réseau de fondations philanthropiques pouvant assurer le gros du financement des instituts ainsi que cela se fait aux Etats-Unis, au Royaume-Uni (cf. annexe VI-9), en Allemagne ou au Japon.

En France, les instituts sont essentiellement dépendants de l'Etat, et dans une moindre mesure, du mécénat d'entreprise traditionnel.

La situation française se traduit par un triple phénomène : l'ambiguïté des rapports psychologiques et intellectuels entre l'Etat et les instituts français de recherche; le manque d'implication de la France dans le réseau international; et les limites de la connaissance qu'a l'Etat de ses propres actions. L'on conclura ce tour d'horizon général par l'examen de la dépendance financière des instituts par rapport à l'Etat facteur de communauté avec nos principaux partenaires européens.

#### *Les rapports ambigus entre l'Etat et les instituts français de recherche :*

Les représentants des instituts auditionnés par le Groupe de travail, tout comme les membres de ce groupe ayant une expérience professionnelle en la matière ont noté des éléments convergents de diagnostic : "malaise" de l'Exécutif par rapport à l'expertise extérieure à l'Etat et le refus fréquent de prendre cette dernière au sérieux; manque de dialogue de l'Exécutif avec les instituts ne serait-ce que pour utiliser ces derniers comme "sparring partners" pour éprouver telle ou telle initiative en cours d'élaboration. Le responsable du Groupe de travail a eu assez souvent l'occasion d'être invité à des séances de ce type avec des responsables gouvernementaux étrangers, y compris au plus haut niveau, pour constater que ce type d'exercice est beaucoup plus rare en France. De surcroît, dans les autres grandes démocraties, des séminaires de ce type à Chequers ou à Petersberg constituent souvent de

vrais échanges dans lesquels l'expert extérieur est jugé sur son aptitude à apporter la contradiction plutôt que "noté" sur sa contribution aux certitudes de ses interlocuteurs.

De façon générale, l'Etat ne sait guère utiliser les instituts comme incubateurs d'initiatives et de concepts. La pratique de séminaires (non-médiatisés) entre Etat et instituts, qui portent chez nos principaux partenaires sur des sujets précis et en amont de décisions politiques, est peu répandue chez nous. Les analystes des instituts seront trop souvent mis dans le coup seulement ex post, au moment où l'Etat souhaite les instrumentaliser pour en faire des relais complaisants ou pour désamorcer leurs critiques en les flattant.

De surcroît, les instituts fortement dépendants de la munificence de l'Etat subissent (et parfois succombent à) la tentation de donner à l'Etat ce qu'il paraît désirer : pas d'ennuis, pas de contradiction, pas de critiques. C'est au demeurant ce que l'Etat obtient trop souvent : dans l'ensemble, les instituts français n'ont pas brillé en 1989 de par leur volonté d'expliquer que la RDA n'allait peut-être pas encore durer dix ans. Des individus ont pu apporter la contradiction à l'époque, tout comme l'ont fait des sources d'expertise interne à l'Administration (dans le cas d'espèce, le Centre d'Analyse et de Prévision du Quai d'Orsay a joué ce rôle, non sans courage) : mais dans l'ensemble, la communauté des instituts a renvoyé à l'Etat l'image qu'il souhaitait recevoir. Etait-ce dans l'intérêt bien compris de l'Etat ?

L'on pourrait citer d'autres exemples (dislocation de l'URSS, ou, dans une moindre mesure, guerre du Kosovo).

A ces observations, l'on pourra objecter que l'Etat n'a pas à assumer une obligation de masochisme, finançant des instituts pour lui dire le contraire de ce qu'il voudrait entendre....

Pourtant, l'Etat peut avoir intérêt à ce qu'existent des lieux ayant la capacité de penser différemment. Non que les instituts soient plus intelligents ou mieux informés, mais tout simplement parce qu'ils ont a priori le loisir de penser différemment, et cela sans être prisonnier des rails bureaucratiques ou des équilibres politiques qui limitent naturellement la capacité de manœuvre conceptuelle de l'Etat.

Trop souvent, l'Etat et les instituts oublient que leur intérêt réciproque n'est pas de se cantonner dans des relations de faire-valoir réciproque. L'Etat gagnerait à encourager les instituts à exercer leur droit à l'irrévérence, et surtout d'accepter de les écouter; quant aux instituts, mieux vaut pour eux d'accepter d'encourir l'occasionnel courroux du Prince que de céder à la tentation de servir de miroir à Narcisse.

Naturellement, ces observations sont de nature générale et il existe fort heureusement des exceptions notables à ce schéma relationnel, tant dans le monde des instituts que de la part de l'Etat. Mais force est de constater que ces commentaires valent pour la France plus que pour l'Allemagne, le Royaume-Uni ou les Etats-Unis.

#### *Le manque d'implication de l'Etat dans le réseau international des instituts :*

Tuteur de fait des instituts, l'Etat de par son action ou son abstention joue un rôle majeur par rapport à l'insertion française dans le réseau international des instituts. Compte tenu de ce qui a été écrit plus haut sur les relations ambiguës entre l'Etat et les instituts, il n'est pas surprenant que la situation ne soit pas encourageante en ce qui concerne la place de la France dans le réseau international. Tout comme dans la rubrique précédente, les éléments de

diagnostic sont quantitatifs voire anecdotiques : ils ne s'en imposent pas moins avec clarté tant a été grande la convergence des appréciations au sein du Groupe de travail comme parmi les personnalités auditionnées ou interviewées.

Tout d'abord, les représentants de l'Etat, et à tous les niveaux hiérarchiques, et trop souvent imités en cela par ceux qui dépendent de son soutien, ont tendance vis à vis du réseau international à manifester une combinaison de légèreté et d'abstention qui contribue largement à notre réputation particulière de manque de fiabilité et d'"arrogance". Avant de préciser cette appréciation abrupte, une explication préalable s'impose quant à ce "réseau international". Cette expression est employée par commodité car il n'y a pas un seul réseau international d'instituts de recherche en relations internationales, affaires stratégiques et défense; et ce réseau ne se limite pas aux instituts.

Il y a une multiplicité de circuits de niveau et de vocation différents. A un certain niveau, et avec la vocation la plus large, ce sera le Bilderberg, Davos ou Crans-Montana; il s'agit d'un réseau de rencontres, sans activité de recherche propre; mais ce circuit-là, qui fonctionne au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, des PDG des grandes sociétés, des patrons de presse et des maîtres-à-penser des principaux instituts, recoupe les autres circuits souvent directement animés par les instituts; dans le domaine des relations internationales, nous aurons les rencontres sous la houlette de Chatham House, de la Brookings, de l'IFRI, etc... ou en matière de sécurité et de défense, les réunions organisées par le Rand, l'IISS, la Wehrkunde, la Stiftung Wissenschaft und Politik, etc.... S'y ajoutent des circuits plus spécifiquement académiques ou ceux qui sont ciblés sur des scènes régionales.

Ces circuits multiples ont du point de vue des Etats concernés l'intérêt de pouvoir servir de lieu d'inspiration et de mise à l'épreuve des concepts qui pourront se traduire le cas échéant par des initiatives politiques - nationales ou multilatérales. Dans le domaine de la sécurité, les travaux conduits par la Rand sur l'élargissement de l'OTAN ou sur la "révolution dans les affaires militaires" ont joué un rôle important en aval lorsqu'elles ont été traduites sous forme d'actions politiques ou budgétaires sonnantes et trébuchantes. Autrement dit, une absence ou un manque d'assiduité de notre pays, que ce soit au niveau des responsables politiques, des fonctionnaires ou des analystes des instituts peut se payer au prix fort : lorsque telle ou telle initiative émerge dans quelqu'instance multilatérale, le travail d'élaboration et de consensus a déjà été largement entamé par nos partenaires dans le "réseau international". Cette diplomatie parallèle et amont est souvent qualifiée de "*Track 2*", ou, si l'exercice est encore moins formel, de "*Track 2<sup>1/2</sup>*".

Or, que constate-t-on du côté français ? Tout d'abord, nous subissons le reproche universel d'accepter des invitations pour ensuite ne pas s'y rendre, souvent sans explication sérieuse, voire sans prévenir du tout. Ceci se voit à tous les niveaux : le responsable du Groupe de travail a assisté au début des années '90 à des annulations de dernière minute de personnalités figurant dans les tous premiers rangs protocolaires de l'Etat, tant à Davos qu'au Bilderberg. Il est vrai que ceci est devenu moins courant pour les colloques ayant acquis un haut degré de médiatisation (tel est le cas de Davos), les caméras possédant un fort pouvoir d'attraction....

Ensuite, la participation française est généralement trop peu nombreuse dans les divers circuits : si les Français, lorsqu'ils s'y rendent, sont souvent fort appréciés, ce n'est pas seulement parce qu'ils sont brillants, mais aussi parce qu'ils ont la valeur que peut conférer la rareté. Une évolution se fait certes sentir dans les générations de jeunes responsables plongés dans le bain international (ainsi, l'on a pu constater à la réunion de la Wehrkunde à Munich en

février 1999 que les participants français, dont le Ministre de la Défense, étaient plus nombreux que les Britanniques). Mais le reproche demeure suffisamment prévalent pour que l'on ne puisse se satisfaire de l'état actuel des choses.

Ajoutons que l'insuffisance de la mise en réseau est assez générale, et qu'elle est parfois aussi le fait des instituts eux-mêmes. Par exemple, dans le domaine des affaires stratégiques et de la sécurité, **aucun** institut français ne figure au principal moteur de recherche électronique qu'est l'International Security Network ([www.isn.ch](http://www.isn.ch)), qui est la principale voie d'accès aux instituts étrangers.

#### **PARTICIPANTS À L'INTERNATIONAL SECURITY NETWORK (ÉCHANTILLON)**

Allemagne :	4 (dont SWP)
Royaume-Uni :	3 (dont IISS)
Etats-Unis :	5
Russie :	8
France :	0

L'on ne saurait arguer ni de la difficulté de connexion, ni du coût, ni de la couleur politique de ce réseau basé en Suisse pour expliquer cette absence française, assez caractéristique, hélas.

Enfin, la participation de représentants des instituts eux-mêmes au réseau international n'est peut-être pas aussi étoffé qu'elle ne devrait l'être, les instituts ayant tendance à se plaindre du manque de moyens à cet égard. Certes, l'on peut mettre cette observation sur le compte du réflexe consistant à ne pas se satisfaire des moyens disponibles; et de fait, l'une des caractéristiques du réseau international, c'est qu'un participant raisonnablement assidu aura tendance à être non seulement invité de façon systématique, mais se verra payer voyage, gîte et couvert et le cas échéant honoraire. La capacité de participation aux colloques est, à un certain niveau, affaire d'arbitrage du temps et non de moyens. Il reste que des moyens adéquats doivent être prévus pour permettre à des chercheurs en début de trajectoire de creuser leur trou; et de telles provisions devaient figurer dans certains des financements de l'Etat.

#### *Les limites de la connaissance de l'Etat de ses propres actions :*

Alors que l'Etat est de loin, en France, la première source de financement des instituts engagés dans la recherche en relations internationales et défense, il n'a qu'une vision parcellaire de ses propres actions de financement, cette limitation étant elle-même la

traduction de l'absence d'une stratégie d'ensemble (et souvent de l'absence de stratégies sectorielles) à l'égard des instituts. Les sommes en jeu ne sont au demeurant pas négligeables, puisqu'elles dépassent 30 MF par an, ce chiffre n'étant, faute de visibilité, qu'approximatif; il exclut le coût (substantiel) des personnels prêtés et locaux par l'Administration. Les données disponibles sont détaillées plus loin.

Le degré de connaissance qu'a l'Etat de ses propres initiatives peut se résumer comme suit :

→ services du Premier Ministre : connaissance financière des contrats et subventions de Matignon et du SGDN concernant les instituts; absence d'un tableau de bord permettant d'établir une cohérence entre ces actions; embryon d'un instrument permettant d'avoir une vue d'ensemble (étroitement financière) des actions des autres ministères en la matière :

→ Quai d'Orsay : connaissance épisodique, fragmentaire et purement financière des contrats et subventions; l'attention du responsable du Groupe de travail a été appelée sur le manque de transparence caractérisant ces données;

→ Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie : absence de tout instrument de recensement jusqu'à ce qu'il en soit demandé un;

→ Ministère de la Défense : vision stratégique (et financière) à l'échelle du Ministère à travers le Comité de Coordination des Etudes Prospectives de défense à caractère politico-militaire, économique et social (CCEP). Le CCEP, créé fin 1997, est présidé et géré par la Délégation aux Affaires Stratégiques (DAS); l'ensemble des organismes en charge d'études relevant de ce comité y sont représentés (EMA, EMM, EMAA, EMAT, DRM, SGA, DGA). Le travail réalisé reste unique dans son genre.

Certains documents correspondants des différents départements ministériels sont joints en annexe.

*L'incontournable dépendance financière des instituts par rapport à l'Etat et ses implications :*

L'étendue de la dépendance financière des instituts par rapport à l'Etat et le secteur public en général s'établit dans une fourchette allant de plus de 50 % à près de 100 %.

1998		Budget Total (KF)	Dotations et Subventions publiques	Contrats du secteur public et subventions pour études	Dépendance à l'égard de l'argent public
FRS <sup>(1)</sup>	CRES T	7 731	24 %	64 %	env. 80 %
	FED	5 682	33 %	37 %	
IFRI		23 234	52 % <sup>(2)</sup>		52 %
CERI		6 073	66 %	> 25 %	> 91 %
IRIS		4 600	32 %	48 %	80 %

<sup>(1)</sup> les comptes 1998 reflètent la situation précédant la fusion du CREST et de la FED

<sup>(2)</sup> ce chiffre ne comprend pas d'éventuels contrats ou dotations d'entreprises du secteur nationalisé  
le chiffre atteint 56 % en tenant compte des prêts de personnel

Ces chiffres sont au demeurant des sous-estimations puisque ne sont pas chiffrées les aides extra-budgétaires de l'Etat, notamment les prestations en personnel (ainsi, 15 personnes dont 8 appelés dans le cas de la FRS en 1999; ou encore, les chercheurs professionnels du CERI relèvant du CNRS).

L'IFRI, qui a fait de loin le plus d'efforts dans la durée pour diversifier son financement, mettant en place pour cela une organisation spécifique pour gérer ses rapports avec les entreprises, reste calé à un chiffre de dépendance envers l'Administration centrale oscillant autour de 50 %. L'IFRI parvient cependant à capter un flux de financement du secteur privé tout en bénéficiant des contrats d'études financés par les grandes fondations étrangères. Ce dernier type de financement est non seulement appréciable en soi; il sert aussi de moyen d'évaluation de la qualité des travaux de l'institut, l'IFRI étant en concurrence avec les instituts étrangers pour l'accès au financement des projets par les fondations.

Cependant, sauf à se transformer en cabinets de conseil d'entreprises, les instituts n'ont d'autre choix que de continuer, dans le système français, de compter sur l'aide de l'Etat pour couvrir leurs dépenses essentielles: c'est un besoin absolument vital, même pour l'IFRI. Dans l'environnement fiscal français actuel, cette observation a pour corollaire qu'il ne servirait à rien, au niveau des recommandations, de proposer que l'on sèvre progressivement ces instituts de cette dépendance par rapport à l'Etat en réduisant les dotations et contrats. Cet argent étatique peut sans doute être dispensé de façon plus cohérente ou plus efficace: mais le maintien du flux d'argent étatique conditionne l'existence même d'une capacité de recherche en France. C'est ce constat qui se situera à la base des recommandations faites, à l'exception - fort hypothétique - d'un bouleversement général de la fiscalité des patrimoines philanthropiques (point qui sera évoqué par ailleurs).

Ajoutons que le risque d'une dérive vers une activité de consultance privée n'est pas nul, risque que le fisc, ainsi qu'on le verra plus loin, suit de fort près puisque des activités de consultants relèvent a priori du secteur concurrentiel et non du statut d'associations sans but lucratif. L'on ne saurait se satisfaire de l'implication systématique d'instituts de recherche dans des activités de conseil pour deux raisons. D'une part, les besoins des entreprises ne reflètent pas les besoins de la société dans son ensemble. D'autre part et surtout, il y a l'objection déontologique : des instituts travaillant sur des fonds publics dans un cadre philanthropique (statut de loi de 1901, assortie ou non d'une reconnaissance d'intérêt public) ou académique, ont pour mission d'alimenter le débat public, et non de réserver systématiquement le produit de leurs études à tel ou tel client. Le responsable du Groupe de travail n'a pas manqué d'entendre les doléances de certains chercheurs, notamment mais pas seulement à l'IFRI, se plaignant de devoir "courir le cacheton" auprès des entreprises, les contrats commerciaux correspondants prenant la place du travail de recherche proprement dit.

La dépendance financière par rapport à l'Etat peut avoir une conséquence paradoxale dans notre système. Les instituts qui sont responsables de la rémunération de leurs personnels sont de fait plus vulnérables aux a-coups de financement de l'Etat que ceux (comme le CERI par exemple) dont le personnel est largement fonctionnarisé. Autrement dit, un institut éloigné de l'Etat est plus vulnérable qu'un institut qui lui est intimement lié.

Ceci peut expliquer que sur des dossiers brûlants, le degré d'irrévérence des instituts ne soit pas directement corrélé à leur distance par rapport à l'Administration centrale : les comportements au moment de l'unité allemande ont été cités à ce propos. Un chercheur-à-vie du CNRS risquera moins à sortir de sa tranchée dans un débat sensible du point de vue de

l'Etat, qu'un Directeur d'institut ayant le souci de renouvellement de ses subventions afin de pouvoir payer ses collaborateurs l'année suivante. Ce constat nourrira également certaines des propositions visant à éviter d'éventuels effets pervers liés aux modes de financement étatique. Ceci peut expliquer en partie les profils médiatiques très divers constatés d'un institut à l'autre pendant la guerre du Kosovo.

#### • Le rôle central du Ministère de la Défense dans le soutien à la recherche

L'un des constats les plus intéressants concernant la politique de l'Etat vis à vis des instituts, c'est le rôle majeur joué par le Ministère de la Défense, non seulement dans le soutien à la recherche de défense, ce qui ne devrait guère surprendre, mais aussi en relations internationales.

Cette dernière observation ne vise nullement à critiquer le rôle joué par le Ministre de la Défense : au contraire, les membres du Groupe de travail comme les chercheurs et responsables d'instituts interviewés ont rendu au Ministre de la Défense un hommage appuyé, puisque sans son soutien, les instituts et la recherche se trouveraient dans une situation parfaitement impossible.

Ce n'est pas le poids de la Défense qui est déploré ici, c'est plutôt la faiblesse de l'action d'autres départements ministériels dont on attendrait a priori un intérêt au moins égal que celui de la rue Saint-Dominique pour le devenir des relations internationales; et cela d'autant plus que le biais "sécuritaire" qui caractérise par construction une bonne partie des études commandées par le Ministère de la Défense ne correspond pas nécessairement aux priorités des autres départements ministériels.

Sera décrite ici la situation ministère par ministère, puis institut par institut, pour l'année 1998. L'on a repris ici les définitions employées par les départements concernés.

→ Services du Premier Ministre en 1998 :

	<u>Subventions</u>	<u>Contrats</u>
- IHEDN	11,13 MF	-----
- IFRI	9,0 MF	0,1 MF (SGDN)
- CHEAM	2,99 MF	
- FRS/CREST	-----	0,1 MF (SGDN)
- IRIS	-----	0,1 MF (SGDN)
- Mission pour l'enseignement et les études de défense	0,47 MF (SGDN)	-----
<b>TOTAL</b>	<b>23,59 MF</b>	<b>0,3 MF</b>

Sur un montant global de 23,89 MF, et en défaillant le CHEAM, ce sont donc de l'ordre de 9,2 MF qui ont été consacrés par les services du Premier Ministre à la recherche en relations internationales.

→ Ministère des Affaires Etrangères et Coopération :

A première vue, le Quai d'Orsay consacre aux organismes de recherche en relations internationales des sommes tout à fait considérables, rapportées à son budget. Mais comme le fait observer la Direction des Affaires Budgétaires et Financières de Département, "elle a pu faire figurer dans ce tableau des organismes n'entrant pas dans le périmètre d'investigation". Cette prudence justifiée est rendue nécessaire par l'absence au Quai d'une instance de coordination des actions de recherche, une analyse purement budgétaire s'y substituant par défaut. Par ordre décroissant de montant de subventions (toutes lignes budgétaires confondues<sup>(1)</sup>) en 1998, le tableau est le suivant :

- Fondation Robert Schuman	12,0	
	MF	
- Fondation Jean Jaurès	5,65	MF
- Institut François Mitterrand	5	MF
- IRIS	0,65	MF
- IFRI	0,5	MF
- Centre d'Information et de Recherche sur l'Allemagne contemporaine (CIRAC)	0,4	MF
- Groupe Urgence, réhabilitation et développement	0,245	MF
- Institut d'études et de recherche Europe-Méditerranée	0,2	MF
- CHEAM	0,15	MF
- Association de Préfiguration de la Fondation méditerranéenne d'études stratégiques (FMES)	0,15	MF
- Centre d'Etudes du développement en Amérique latine	0,125	MF
- Académie de Droit international de la Haye	0,12	MF
- Cairo Institute for Human Rights Studies	0,1	MF
- Université Paris II - Centre de recherche de l'Institut des hautes études internationales	0,1	MF
- Tous autres	0,15	MF
<b>TOTAL</b>	<b>25,54</b>	
		MF

Cependant, après avoir défalqué les instituts liés à des mouvements politiques (plus de 22 MF) et dont le financement résulte pour l'essentiel de l'initiative parlementaire, ou dont la vocation de recherche n'est pas évidente, le total est plutôt de l'ordre de **2,5** MF, en comptant large.

#### → Ministère de la Défense :

Ainsi que cela a été indiqué plus haut, l'ensemble des actions de soutien aux études politico-militaires et apparentées du Ministère de la Défense sont supervisées par un comité de coordination (CCEP) présidé par la Délégation aux Affaires Stratégiques (DAS) qui est elle-même responsable à environ 60 % des subventions et contrats correspondants. L'ensemble des crédits relevant du CCEP est de 35 MF par an. Seront évoquées ci-dessous les dépenses relevant clairement du champ de la mission, soit un total approchant les 19 MF en 1999.

---

<sup>(1)</sup> lignes 42.10; 42.10/42; 42.10/64; 42.10/66; 42.37/10; 42.37/20; 42.37/40; 42.37/50

Ces crédits comprennent d'abord les subventions attribuées dans le cadre d'une convention avec un nombre limité d'instituts. La dotation globale est de 11 MF par an, son attribution étant décidée par le Cabinet.

#### RÉCIPIENDAIRE DES SUBVENTIONS (TITRE VI) DE LA DAS

	1998	1999
FRS <sup>(1)</sup>	3,1	2,1
IFRI	2,5	2,2
IRIS	1,9	2,2
CERI	1,5	2,1
OEG <sup>(2)</sup>	1,3	1,7
GRISP <sup>(3)</sup>	0,7	0,7
TOTAL	11 MF	11 MF

Si ces subventions s'inscrivent évidemment dans le cadre de l'annualité budgétaire, les relations avec les instituts concernés sont régies dans le cadre de conventions de trois ans. Cette **pluri-annualité** permet l'établissement d'un véritable partenariat. Ces conventions n'éliminent pas aux yeux des instituts les lourdeurs inhérentes à l'application des règles de la comptabilité publiques; elles en atténuent cependant certains des effets.

Des financements par contrats d'études relevant du Titre V s'y ajoutent :

	1998	1999 (prévisions)
FRS	275 000 F	900 000 F
IRIS	-----	600 000 F
OEG	200 000 F	-----

Apparaissent aussi au bénéfice de la FRS :

-- une subvention de fonctionnement (Titre III) de 1,5 MF;

<sup>(1)</sup> US CREST et Forum Méditerranéen d'Etudes Stratégiques compris

<sup>(2)</sup> Observatoire Européen de Géopolitique spécialisé sur l'Europe ex-communiste

<sup>(3)</sup> Groupe de recherche interdisciplinaire sur la sécurité et la paix; expertise sur la stratégie américaine et dans le domaine économique

-- une convention pour études particulières de la DGA de 2,12 MF

A ces chiffres s'ajoutent des subventions décidées par le Cabinet et qui ne sont pas supervisées par le CCEP. Ainsi, les plans de financement de certains instituts intègrent pour 1999 des subventions de ce type (qui paraissent comprendre les chiffres correspondants aux contrats d'études relevant du Titre V) :

- FRS : 2,1 MF (dont 900 000 F Titre V?)
- IRIS : 1,5 MF (dont 600 000 F Titre V?).

Au global, le financement du Ministère de la Défense se répartirait comme suit pour 1999 :

- FRS 7,72 MF (8,02 MF avec US-Crest)
  - IRIS 3,70 MF
  - IFRI 2,20 MF (2,5 MF en 1998)
  - CERI 2,10 MF
  - OEG 1,90 MF
  - GRISP 0,70 MF
- environ 18,30 MF dont environ **10,6 MF hors FRS.**

Ajoutons à ces chiffres un certain nombre de subventions moins importantes (1998) :

- Centre d'Etude des Conflits 200 000 F
- CHEAM 120 000 F
- CASE 60 000 F
- Eurodéfense 50 000 F.

Au global, en dehors des instituts et associations dont la défense est la vocation principale (FRS, Eurodéfense), les relations internationales lato sensu drainent plus de 10 MF par an en provenance du Ministère de la Défense, à comparer à 2,5 MF au maximum pour le Ministère des Affaires Etrangères et 9,2 MF pour les services du Premier Ministre.

→ Ministère de l'**Education** Nationale, de la **Recherche** et de la **Technologie** :

L'effort réel du MENRT est certainement fort important, ne fût-ce qu'à travers la rémunération des personnels du CNRS, de la FNSP et autres, employés en direct (cf. CERI) ou prêtés à des instituts. Cependant, aucune tentative de recensement de ce type n'existe.

Pour ce qui est des subventions directes du Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie aux instituts et des contrats de recherche, les données suivantes ont pu être recueillies :

-- de l'ordre de 700 000 F par an par l'enseignement supérieur en subventions de fonctionnement, organisation de congrès, etc..., à l'IIP, à l'institut international de philosophie,

à la coopération universitaire avec l'Allemagne, le Canada, les Etats-Unis. Ces sommes limitées ne paraissent pas être pour l'essentiel consacrées à la recherche proprement dite;

-- de l'ordre de 385 000 F de contrats passés au CREST par la Direction de la Technologie aux questions de contrôle des transferts de technologies sensibles et à la politique spatiale.

Pour résumer, l'**Etat** (ou du moins des départements ministériels recensés) dépense au global en adoptant la définition retenue par les différents ministères de l'ordre de 80 MF au profit des Instituts.

Premier Ministre	Affaires Etrangères	Défense	MENRT
23,59 MF	25,54 MF	près de 19 MF	env. 1 MF

S'y ajouteraient des coûts non budgétés sous cette rubrique, et notamment les coûts de personnel et de locaux de l'IHEDN (de l'ordre de 30 MF), du CERI (chercheurs du CNRS), de l'IFRI....

Cependant, après défaillance des rubriques concernant l'enseignement (IHEDN, CHEAM) et les instituts ayant peu de rapports avec le champ de la mission, la dépense budgétaire est de l'ordre de **31-32MF**, hors prestations en personnel et en locaux.

Premier Ministre	Affaires Etrangères	Défense	MENRT
9,77 MF	2,5 MF	près de 19 MF	1 MF <

Notons que le chiffre est loin d'être négligeable, puisqu'il correspond au budget de deux instituts comme la Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik (DGAP) allemande. **L'Etat mobilise à lui seul la masse critique pour faire vivre deux Instituts de recherche d'envergure mondiale dans les domaines des relations internationales et de la défense.** Moyennant des compléments de financement d'origine non-étatique, il y a priori place dans notre pays pour trois centres entrant dans cette catégorie, recherche de défense et recherche sur les aires culturelles comprises.

A cette observation s'en ajoutent deux autres :

-- le Ministère de la Défense représente près de deux-tiers de cette dépense (environ 19 des 31-32 MF);

-- les relations internationales lato sensu représentent près des deux tiers (un peu moins de 19 MF) de cette dépense, en partant du principe que l'IFRI, l'IRIS, l'OEG et le GRISP sont essentiellement focalisés sur les "RI" cependant que la FRS (budget total de plus de 13 MF en

1998) a une vocation "défense". Sur près de 19 MF en relations internationales, environ 11 MF viennent du Ministère de la Défense.

**Sans le Ministère de la Défense, la masse critique de financement étatique pour faire vivre la recherche n'existerait pas.**

- **La situation spécifique des principaux instituts**

Les observations générales qui précèdent s'appliquent de façon variable à chacun des principaux instituts; dont la situation particulière mérite d'être rapidement rappelée. Il ne s'agit pas ici de décerner bons ou mauvais points, mais de noter ce que sont les principaux ordres de grandeur les concernant, et de décrire en termes qualitatifs, ce que peuvent être leurs coeurs de métier et leurs éventuelles zones de force et de faiblesse, réelles ou perçues. Ces principaux instituts seront présentés en suivant l'ordre alphabétique.

→ *Centre d'Etude des Relations Internationales (CERI)*

Avec 44 chercheurs professionnels auxquels s'ajoutent de nombreux chercheurs associés ou occasionnels (cf. supra I.1), c'est de loin le plus important des instituts (créé en 1952), même si cette importance ne se reflète pas directement à travers son budget (6,9 MF en 1999), celui-ci ne comprenant pas une large partie des frais de personnel (cf. CNRS).

La recherche "dure" - sur pièces et sur le terrain - est la priorité des priorités du CERI. Ses zones de force en aires culturelles sont connues, comme l'est sa capacité particulière à lier l'analyse des évolutions au sein des sociétés à l'analyse des relations internationales. Naguère, le CERI a pu souffrir d'une image collective faible, chaque chercheur étant (tantôt plus, tantôt moins) connu en tant qu'individu plutôt qu'en tant que membre d'un centre. Depuis plusieurs années, les autres activités relevant de l'animation du débat public (organisation de réunions, rayonnement médiatique, rôle d'accueil de personnalités étrangères de passage) sont devenues relativement plus importantes. Ses contributions à la fois visibles et expertes - par exemple ses contributions pendant la Guerre du Kosovo, ou dans le cadre des récentes missions d'information parlementaires sur la Rwanda ou sur l'activité des compagnies pétrolières - donnent au CERI un rayonnement collectif croissant.

La dépendance du CERI par rapport au financement du Ministère de la Défense est forte : de l'ordre de 2,2 MF de la DAS en 1999, sur un budget total de 6,9 MF.

→ *Fondation pour la Recherche Stratégique (FRS)*

La FRS a une histoire courte et difficile. La fondation trouve sa génèse à la fin de 1992 dans l'ambition qu'avait le Ministre de la Défense, Pierre Joxe, de remplacer l'ancienne Fondation pour les Etudes de la Défense Nationale par un véritable pôle de recherche en matière de défense, au rayonnement à la fois national et international, pôle qui serait en même temps largement autonome par rapport à l'Etat au plan financier. Cette volonté déboucha sur la création en février 1993 de la Fondation des Etudes de Défense (FED). Il s'agissait d'une Fondation, au sens du nouveau droit français en la matière, déclarée d'intérêt public par le Conseil d'Etat. A l'origine, un ensemble d'entreprises, essentiellement du secteur de l'armement, furent "invitées" à verser chacune plusieurs millions de francs au capital de la Fondation, de manière à ce que la FED puisse vivre en grande partie des rentes issues de ces

dotations, qui atteignirent au global 25 MF environ. Ce souci d'autonomie se reflétait aussi dans la composition du Conseil d'Administration, dans lequel l'Etat est minoritaire.

Sans s'attarder ici sur les avatars successifs qui affectèrent la nouvelle institution, le bilan en 1999 ne correspond guère à l'attente initiale.

D'une part, et sur ce point le consensus est d'autant plus général que les chiffres sont sans ambiguïté, la "Fondation à la Française" n'a pas fonctionné en tant qu'instrument de diversification financière. Le plan de financement de la FRS pour 1999 traduit dorénavant une dépendance totale par rapport à l'Etat; comme le reflète le tableau ci-après établi par la FRS :

## PLAN DE FINANCEMENT (1999)

OPERATION	1999
CONVENTIONS MINISTÈRE DE LA DEFENSE Pour objectifs généraux : - Titre III - Titre VI	1 500 000 2 000 000
CONVENTIONS MINISTÈRE DE LA DEFENSE Pour études particulières : - DAS - DGA	2 100 000 2 100 000
APPORTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS	---
APPORT DES COLLECTIVITÉS LOCALES	---
APPORT DES FONDS COMMUNAUTAIRES	---
MÉCÉNAT	---
AUTOFINANCEMENT / DETTES À REPORTER	---
TOTAL	---

AUTRES AIDES NON FINANCIÈRES - Personnel du Ministère de la Défense : TED n° 17270/DEF/CAB/SdBC/BC5 du 27/04/94  - locaux	15 personnes dont 8 appelés
--	--------------------------------

EFFECTIFS	45
-----------	----

Cet échec de l'objectif d'autonomie financière n'est pas seulement, ni peut-être même principalement, lié aux éventuelles contre-performances de la FRS dans l'accomplissement de sa mission. Plus simplement, le secteur concurrentiel n'était et n'est pas prêt à consacrer aux seules études de défense une dotation suffisamment importante pour assurer une large autonomie financière d'une telle fondation.

D'autre part, force est de constater que le rayonnement national et international de la FRS n'est pas forcément, vu de l'Etat, en rapport avec l'effort financier consenti. En 1998, sur un budget total des composantes de la FRS de l'ordre de 13,4 MF, l'Etat y a consacré (hors personnels prêtés) plus de 10 MF, soit le tiers environ de l'ensemble de l'effort financier étatique pour la recherche couverte par le domaine de la mission. Ajoutons que ceci n'est pas une critique à l'encontre de la qualité individuelle des 15 chercheurs de métier et des

chercheurs associés, d'autant plus que la FED a bénéficié de l'apport du CREST (Centre de Recherche et d'Etudes Stratégiques et Technologies, constitué en 1987) dont l'expertise dans les domaines technologiques et stratégico-opérationnels est réelle.

→ *Institut Français des Relations Internationales (IFRI)*

L'IFRI qui vient de fêter avec éclat son vingtième anniversaire est certainement le plus connu des instituts français à l'étranger. Son budget reflète son importance, puisqu'avec un budget de 23,2 MF en 1998, il pesait pratiquement autant que le CERI, l'IRIS et la FRS (FED + CREST) ensemble (24 MF); il est vrai que ce budget inclut un ensemble de charges plus larges que celles de la FRS et du CERI. L'IFRI a un budget comparable voire supérieur à celui de certains instituts européens les plus réputés (chiffres 1998) tels que l'IISS (£ 2,6 M), DGAP (DM 5,2 M). L'IFRI emploie 15 chercheurs professionnels, soit un chiffre comparable à celui de l'IISS (17). L'expertise de l'IFRI est de nature plus "généraliste", plus transversale que celle du CERI.

Visible et crédible à l'étranger comme en France, l'IFRI remplit avec brillant les fonctions de réception (les dignitaires de passage à Paris défilent volontiers dans le grand amphithéâtre de la rue de la Procession), d'organisation de réunions à haut niveau, de présence médiatique.

L'IFRI est, de surcroît, le moins dépendant des grands instituts par rapport au financement de l'Etat : 52 % en 1998 (56 % si l'on prend en compte les mises à disposition de personnel). Ce financement se présente essentiellement sous forme de subventions (dont principalement celles de Matignon, soit 9 MF en 1998) mais aussi sous forme de contrats (2,5 MF au titre de la convention DAS en 1998); cependant, dans la mesure où plus de la moitié des dépenses (56 %) de l'IFRI sont des dépenses en personnel, les subventions de l'Etat restent absolument vitales cependant que les contrats de l'Etat (essentiellement de la DAS) représentent une part notable de l'activité de recherche de l'Institut. L'on retiendra aussi que la dépense de l'Etat, soit près de 12 MF en 1998, représente largement plus du tiers de l'ensemble du soutien étatique, toutes catégories confondues, à la recherche dans le domaine couvert par la mission.

L'IFRI est placé à cet égard face à un triple défi :

- l'arbitrage entre la fonction "protocolaire" et la fonction "recherche" en termes d'effort relatif, le tout étant de préserver l'équilibre entre deux fonctions indispensables et interdépendantes; l'attitude de l'Etat n'est pas sans importance en la matière;
- le renouvellement de secteurs d'expertise traditionnels de l'IFRI (sécurité européenne, Moyen-Orient par exemple) avec le départ inévitable de chercheurs poursuivant leur carrière en d'autres lieux;
- l'effet de comparaison par rapport à un CERI ascendant; fort heureusement, l'IFRI et le CERI entretiennent de bonnes relations bilatérales et les deux instituts se complètent plutôt qu'ils ne se concurrencent.

S'y ajoute le défi particulier que représente l'activité de l'IRIS.

→ *Institut des Relations Internationales et Stratégiques (IRIS)*

De création récente (1987), l'IRIS est aussi étroitement lié à la personnalité de son fondateur, Pascal Boniface, que ne l'est l'IFRI au nom de son unique Directeur de 20 ans, Thierry de Montbrial. La similitude ne s'arrête pas là : l'IRIS et l'IFRI chassent essentiellement sur les mêmes terres, les relations internationales au sens large, affaires stratégiques comprises (l'IRIS privilégiant ces dernières peut-être davantage que ne le fait l'IFRI actuel, mais pas plus que ne le faisait l'IFRI à l'époque o• Pierre Lellouche en était le Directeur-adjoint).

De surcroît, les priorités des deux organisations sont similaires, avec un fort accent sur l'organisation de réunions de haut niveau. Et à l'image de l'IFRI des "années Lellouche", l'IRIS joue à fond la médiatisation, n'hésitant pas le cas échéant à risquer la désapprobation étatique. Il est intéressant, dans l'affaire du Kosovo, de comparer le profil d'un IRIS (essentiellement à travers M. Boniface) présent sur toutes les ondes et dans toutes les colonnes, à celui d'un IFRI initialement beaucoup moins actif dans les médias.

L'IRIS, avec un budget de 4,6 MF en 1998 - mais de 8 MF en 1999 - est en position de challenger par rapport à une IFRI disposant de moyens très supérieurs. Sur les 8 MF prévus en 1999, au moins 6,9 MF sont censés provenir de l'Etat (y compris 3,7 MF venant de la Défense) traduisant un taux de dépendance élevé. L'IFRI et l'IRIS sont ainsi en concurrence directe pour les subventions et contrats de l'Etat. Le discours de l'IRIS fait valoir les mérites de la concurrence en matière de recherche là o• l'IFRI met en avant la nécessité de ne pas disperser les moyens. Ce débat n'est au demeurant pas subalterne, et il convient que l'Etat ait une ligne non seulement claire mais surtout durable à ce propos (cf. infra II-2).

Force est aussi de constater que l'IRIS et l'IFRI ne boxent pas à l'heure actuelle dans les mêmes catégories au plan international. Le reconnaissance de l'IRIS à l'étranger commence à se b,tir, par exemple à travers les rencontres franco-allemandes ou franco-turques, mais elle est encore très loin d'atteindre celle de l'IFRI. Cette dernière bénéficie aussi du fait que les Etats européens disposent en général d'un seul institut important de relations internationales : IAI en Italie, DGAP en Allemagne, Chatham House en Angleterre, Clingendael aux Pays-Bas, etc.... Ces partenaires reconnaissent un seul institut français comme organisation-soeur : la cohabitation IFRI/IRIS en France ne se traduit pas par une double reconnaissance à l'étranger.

#### • La problématique particulière de l'IHEDN

L'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale n'est pas un centre de recherche. Ses enseignements font certes appel à l'expertise de chercheurs de divers instituts, mais l'"IH" ne dispose pas de moyens propres en la matière. Pendant la Guerre Froide, cette situation n'entraînait pas d'inconvénients particuliers. La grande stabilité de l'environnement stratégique se traduisait par l'existence du côté français une doctrine et un discours non moins stables, caractérisés par une grande cohérence intrinsèque. Il s'agissait pour l'Institut de faire partager ces concepts et le vocabulaire correspondant à des responsables et relais d'opinion : ce qui fut fait avec grand succès. Avec la fin de la Guerre Froide, et surtout au cours des quatre dernières années, l'IHEDN se trouve placé devant un double défi :

-- dans un monde changeant, la doctrine française de défense est en évolution constante : d'une année sur l'autre, la manière dont certains sujets sont abordés peut changer du tout au tout. Ainsi, on ne parle pas de la défense européenne de la même façon avant et après "Saint-Malo". Autrement dit, l'IHEDN ne peut plus se contenter de transmettre des concepts et une rhétorique, il doit apprendre à ses auditeurs à manier les instruments de la situation

stratégique et de notre politique de défense. Il y a là un besoin sérieux de rapprochement de l'ensemble des travaux de l'"IH" (et pas seulement de ses conférences plénieress) par rapport aux sources du débat stratégique;

-- l'abolition de la conscription et l'instauration de l'armée professionnelle crée pour l'IHEDN une tche nouvelle en termes de liens "Armée-Nation", qui sont au coeur de la mission assignée par l'Etat à l'IHEDN. Or, le suivi, l'animation et l'alimentation du débat stratégique sont a priori un des aspects de ce lien.

Tout ceci amène à poser la question, à laquelle il sera répondu positivement plus loin, de la création d'une capacité de recherche au sein de l'IHEDN. Ajoutons que la même question se pose mutatis mutandis pour d'autres centres d'enseignement supérieur : Centre des Hautes Etudes Militaires, Centre des Hautes Etudes de l'Armement. Cette interrogation se poserait de façon moins aiguë si l'IHEDN, à l'instar de son homologue britannique, le Royal College for Defence Studies, pouvait s'adosser un ou plusieurs centres extérieurs de qualité reconnue et à rayonnement fort dans le domaine de la défense. Or, le constat que l'on peut faire en la matière à Paris est moins évident que celui qu'appelle l'existence à Londres des centres d'excellence que sont l'IISS et King's College (et le Centre for Defense Studies qui dépend de King's).

#### • La comparaison avec l'étranger

Les moyens mis en place par l'Etat pour soutenir la recherche en relations internationales, affaires stratégiques et de défense ne sont nullement négligeables; et par voie de conséquence, les instituts français disposent a priori de moyens comparables et parfois plus importants que ceux des centres correspondants en Europe, d'autant que bien des charges des instituts français (CERI et FRS notamment) sont hors budget. Le tableau récapitule la situation dans le domaine des relations internationales.

	FRANCE	ROYAUME-UNI	ALLEMAGNE
199 8			
• IFRI            23,2 MF	• Chatham House (RIIA) £ 4,5 M • IISS            £ 2,6 M	• DGAP          DM 5,2 M	
• CERI            6,1 MF • IRIS            4,6 MF	(L'IISS est basé à Londres, mais sans lien budgétaire ou statutaire avec le Royaume-Uni)		

Là s'arrête la similitude. Tout d'abord, dans le cas des instituts britanniques ou de l'IISS basé à Londres, tout d'ailleurs comme dans le cas des instituts américains, le rôle de l'Etat est nettement plus effacé. Si ce dernier apparaît dans la défense, notamment à travers les contrats (souvent classifiés au titre du secret) du Centre for Defence Studies (à Londres), de la Stiftung Wissenschaft und Politik ou de la Rand (aux Etats-Unis), il est peu présent en relations internationales lato sensu (affaires stratégiques comprises donc). Ainsi, l'IISS refuse par principe toute subvention de fonctionnement ou contrat d'étude étatique; sont admises certaines donations à sa base en capital et le soutien du pays-hôte o se déroule la

conférence annuelle (qui change de pays chaque année) : le financement public comptait ainsi pour moins de 2 % en 1998. Le budget de Chatham House n'individualise pas la contribution de l'Etat, mais elle est très nettement inférieure à un tiers des dépenses.

Ces résultats sont rendus possibles par le système de financement des instituts par voie de fondation gérant des patrimoines philanthropiques défiscalisés.

L'Allemagne a une législation un peu moins libérale que celle du Royaume-Uni et des Etats-Unis en matière de fondations. Cependant, celles-ci y connaissent une ampleur inconnue chez nous, gérant un patrimoine se situant dans une fourchette, suivant les définitions et les sources, de DM 23 Mds à DM 46 Mds, avec au moins DM 3,6 Mds redistribués chaque année. L'équivalent allemand de l'IFRI, la DGAP, reçoit seulement de l'ordre de DM 875 000 par l'Etat, soit de l'ordre de 3 MF (à comparer aux 9 MF que reçoit l'IFRI de Matignon), c'est-à-dire un sixième seulement de son budget;

Au-delà du financement, c'est l'interaction entre les instituts et l'Etat qui est profondément différente, avec le recours systématique à des formules du type "*Track 2*" (cf. supra) :

- la participation assidue des représentants politiques et administratifs de l'Etat aux colloques. Il est considéré comme important pour un Ministre ou un Directeur d'administration centrale de se rendre à une réunion de Ditchley (ou de Ebenhausen, ou de Santa Monica ...) concernant son ressort;
- la possibilité d'organiser des aller-retours entre les mondes gouvernementaux et académiques. Les cas ne manquent pas chez nos partenaires allemands, britanniques, américains, scandinaves, de Ministres qui le sont devenus après un parcours dans le monde des *think tanks* - et vice versa. Des aller-retours de ce type, fût-ce à des niveaux étatiques beaucoup plus modestes, sont rarissimes chez nous.

### **CONCLUSION : L'ETAT ET LA VOCATION DES INSTITUTS**

Ce survol des rapports entre l'Etat et les Instituts peut se résumer en deux observations générales :

-- si le financement étatique des instituts est une réalité incontournable, il n'est pas moins vrai que l'Etat mobilise en faveur de la recherche dans les domaines couverts par la mission des moyens a priori suffisants pour donner à notre pays une masse critique lui permettant de soutenir la comparaison par rapport à l'offre étrangère. Certes, cet argent n'est pas toujours bien coordonné; l'effort fait par les différentes parties de l'Etat est inégalement réparti; enfin, la gestion des crédits est parfois obérée par le décalage qui existe entre la rigidité de la comptabilité publique et la nécessaire souplesse des projets de recherche se déroulant sur plusieurs années. Cependant, le problème n'est **pas** celui de la rareté;

-- la dépendance financière par rapport à l'Etat ne favorise pas a priori l'indépendance d'expression des instituts. Cependant, il n'y a pas en la matière d'automaticité, certains instituts n'hésitant pas à exercer leur "droit d'irrévérence", et cela d'autant plus commodément que les chercheurs seront statutairement à l'abri d'éventuels retours de flamme. Il n'en reste pas moins que l'idéal serait certes que la dépendance financière par rapport à l'Etat puisse être substantiellement réduite; mais cela impliquerait une modification drastique de notre système fiscal (qui sera évoqué ci-après).

Outre les effets de cette dépendance financière, la recherche et avec elle l'insertion de la France (instituts et Etat) dans leur réseau international, souffre de l'indétermination de ce que l'Etat attend des instituts. Il y a un gouffre entre un Etat qui, lorsqu'il s'intéresse au sujet, préfère des instituts "miroir de Narcisse" ou lui servant de faire-valoir, voire d'instruments plus proches d'un bon service du Protocole que de la recherche, et un Etat qui prend au sérieux les instituts pour en attendre tant une façon de "penser autrement", une aide à l'accouchement d'approches internationales et stratégiques nouvelles, qu'une capacité d'interaction avec des partenaires étrangers chez qui l'Etat et les instituts agissent en synergie - et dans le respect mutuel. Or, c'est encore la première de ces versions de l'Etat qui caractérise la situation française plutôt que la seconde.

Des réformes de financement et structure sont certes absolument nécessaires, et il en sera proposé de notables ci-après : cependant, elles ne produiront tous leurs effets que si l'Etat modifie ses propres comportements.

## 2) Propositions : des changements de comportement indispensables; des restructurations nécessaires

### • L'exemple vient d'en haut

Le tableau qui a été peint plus haut n'est pas, au niveau des comportements, uniformément sombre. Le participant régulier au réseau international qu'est l'auteur de ce rapport observe que les fonctionnaires et les politiques français participent depuis quelques années de façon moins irrégulière aux différents circuits dans lesquels interagissent les mondes de la recherche et de l'action publique internationale et stratégique. Cependant, beaucoup reste à faire.

Fort heureusement, notre système a aussi les qualités de ses défauts. Le poids de la hiérarchie et les comportements de mimétisme qui caractérisent l'Etat en France davantage que ses voisins ouvre aussi la perspective d'un changement important et rapide de comportements à une simple condition près : "que le chef montre l'exemple"; ceci valant pour chaque niveau de la pyramide, y compris le plus élevé. A l'époque, par exemple, o• le Chancelier Kohl fréquentait assidûment la réunion annuelle du Bilderberg - qui est sans doute le summum de ce qui existe sur le circuit international - le rédacteur de ces lignes n'a pas le souvenir d'y avoir vu le Premier Ministre ou le Président de la République Française. Il est vrai que la règle de base de Bilderberg est fort contraignante : pas d'interruption de séjour en dehors de cas de force réellement majeure. De surcroît, caméras et journalistes étant totalement proscrits, l'exercice est médiatiquement stérile, contrairement au faire-valoir télévisuel qu'est devenu Davos. Mais le Roi d'Espagne ou le Chancelier allemand estimaient que le jeu en méritait la chandelle. Dès que les plus hauts responsables politiques et administratifs manifesteront concrètement et avec constance l'importance qu'ils attachent à la mise en réseau internationale de notre pays, il ne faudra pas beaucoup de temps pour que l'exemple se répercute à tous les maillons de la chaîne, assurant influence en profondeur et dans la durée.

Symétriquement, il serait bon que la France, à travers l'un ou l'autre de ses instituts, devienne l'hôte régulier d'une de ces réunions auxquelles il est "indispensable de participer". Or, le terrain est déjà largement occupé, qu'il s'agisse des rendez-vous fixes à haut niveau (World Economic Forum de Davos, Wehrkunde pour ce qui est de la défense à Munich), des

réunions mobiles généralistes (Bilderberg) ou spécialisées (conférence annuelle de l'IISS), ou des lieux de petits conclaves aux thèmes changeants (Ditchley, Petersberg, etc...); notre "problème linguistique" s'ajoute à la difficulté (la Loi Toubon impose le truchement systématique de l'interprétation simultanée qui n'est pas de nature à faciliter des échanges directs et spontanés). Aussi, le succès n'est nullement assuré d'avance. Cependant, dans le cadre de la réforme proposée ci-après de l'IHEDN et de la FRS, il sera suggéré de focaliser nos efforts dans le domaine de la sécurité et de la défense, thèmes pour lesquels la France dispose d'un avantage comparé et que les progrès récents de la défense européenne mettent au centre du processus de la construction européenne.

- **La diversification des financements étatiques et des mécanismes d'incitation financière**

L'Etat peut aussi améliorer substantiellement le rendement de son effort de financement des instituts. Ceci passe par deux voies principales.

D'une part, il conviendrait que l'exemple donné par le Ministère de la Défense soit suivi par d'autres départements, et en tout premier lieu par le **Quai d'Orsay** qui a l'intérêt le plus évident à disposer des produits spécifiques que peuvent fournir les instituts travaillant sur les relations internationales. Sur les 25 MF que le Quai d'Orsay consacre aux organismes de recherche en relations internationales, il serait heureux qu'une part substantielle puisse être réellement allouée à cette fin, au delà des quelques 2,5 MF (10 %) actuels.

Il est anormal que le Ministère des Affaires Etrangères ne puisse consacrer que quatre fois moins d'argent que la Défense aux instituts de recherche en relations internationales. Il ne revenait pas au Groupe de travail de se plonger dans le comment et le pourquoi du financement par le Quai d'Orsay de fondations à vocation politique (auxquelles le Département a consacré plus de 22 MF en 1995) ni de refaire l'excellent travail de l'Ambassadeur Brochand sur les centres français en sciences humaines et sociales du bassin méditerranéen (40 MF par an). Force est cependant de constater que l'argent, par ailleurs rare, du Quai d'Orsay existe dans ces domaines.

Certes, il est loisible d'arguer que le Département, à la différence d'autres Ministères, a une vaste expertise internationale qui le dispenserait de faire appel à des sources extérieures. A une époque où nombre de partenaires étrangers jouent à fond le jeu de l'insertion dans le réseau international des instituts, cette attitude ne devrait pas aller de soi, d'autant que notre époque se caractérise aussi par le transfert de fait d'une part croissante du quotidien des relations internationales au profit de Ministères qui n'y étaient pas fortement engagés naguère. Le repli sur son expertise propre - fût-elle excellente, comme elle l'est sans doute au Quai d'Orsay - est un luxe qu'aucune institution publique ou privée ne peut aujourd'hui se permettre dans le domaine des relations internationales et des affaires stratégiques. Le Ministère de la Défense l'a fort bien compris et cela aussi bien pour les questions de défense que pour les affaires internationales.

D'autre part, l'effort financier du Quai d'Orsay bénéficierait d'une coordination forte, à l'instar de ce que fait la DAS pour les études soutenues par le Ministère de la Défense. Le lieu naturel pour une telle supervision serait le Centre d'Analyse et de Prévision (CAP). Aujourd'hui, celui-ci dispose d'une masse de manoeuvre qui se chiffre au global en quelques centaines de milliers de francs - c'est-à-dire presque rien - tant en valeur absolue (un bon colloque international pèse plusieurs centaines de KF) qu'en valeur relative (cf. les quelques 9 MF de soutien de la DAS à la recherche en relations internationales).

Ainsi pourrait être créé un comité de coordination dans lequel seraient représenté l'ensemble des services passant des contrats d'étude ou versant des subventions aux centres de recherche. Ce comité serait placé sous la présidence du **CAP**, qui tiendrait en outre le tableau de bord correspondant. Enfin, le CAP devrait être représenté au sein du conseil scientifique (à créer), chargé de superviser les centres français à l'étranger (cf. supra).

La création d'une telle masse de manœuvre par le Quai d'Orsay pourrait être le cas échéant suivie à l'échelle de leurs besoins spécifiques en relations internationales par d'autres départements (Finances, Justice, Intérieur, ...).

En tout état de cause, l'exemple de la Défense mérite d'être suivi aussi en ce qui concerne la gestion de cette masse, en particulier la pratique de conventions pluri-annuelles. Les conventions à trois ans de la DAS n'affranchissent pas des obligations induites par l'annualité budgétaire et les règles de la comptabilité publique<sup>(1)</sup> : au moins créent-elles un cadre d'organisation de relations durables et stables.

A cette pratique, pourrait s'en adjoindre une autre, qui n'est pas une innovation mais qui mériterait d'être systématisée. Il s'agit de prévoir dans les contrats d'une certaine importance entre l'Etat et les instituts, les moyens et l'obligation d'ouvrir des allocations de recherche permettant à des doctorants de travailler. C'est là un des points d'articulation entre les actions en amont visant au développement de l'enseignement et de la recherche universitaires en relations internationales *lato sensu* (cf. création de DEA dérogatoires) et les mesures en aval pour développer la synergie entre l'Etat et les instituts. A cet égard, l'on notera l'action de la FRS (de l'ordre de 5 allocataires de recherche, y travaillant) et davantage encore du CERI .

Deux autres innovations pourraient être introduites dans les subventions et contrats de l'Etat :

- des sommes modestes (quelques dizaines de KF par institut) mais clairement identifiées pourraient être spécifiquement allouées à la participation aux colloques;
- des sommes permettant de rémunérer le séjour (de quelques mois à plus d'un an) de quelques résidents étrangers dans les principaux instituts. Ceci complèterait le programme existant déjà au CAP pour le financement de séjours plus brefs (quelques jours) de "personnalités d'avenir" en France.

#### • La nécessaire coordination au sein de l'Etat

Aux mesures d'incitation financière doit s'ajouter une profonde remise en cause de ce que l'on ne peut qu'appeler l'"ignorance de l'Etat".

A cet égard, deux catégories de mesures pourraient être envisagées :

- d'une part, chaque Ministère ayant un besoin avéré d'études en relations internationales et défense pourrait prendre modèle sur ce que fait le Ministère de la Défense en matière de coordination et de tableau de bord. Ceci n'est pas pour dire que ce modèle ne soit pas perfectible : ainsi que cela est apparu plus haut, il existe quelques zones de flou Rue Saint-Dominique. Mais celles-ci apparaissent - et peuvent être corrigées - précisément parce que la

---

<sup>(1)</sup> une illustration de ce que peut signifier une certaine approche de la gestion des deniers publics est fournie dans le document 10, cité en annexe IV-9.

clarté existe sur l'essentiel. La coordination et le tableau de bord correspondants doivent être stratégiques (qui dépense combien? vers qui? pourquoi?) et pas seulement budgétaires. Cette mesure est au demeurant sans coût. La présentation de tableau de bord gagnerait par ailleurs à faire apparaître non seulement les subventions et les dépenses contractuelles vers les Instituts, mais aussi les dépenses en nature et en personnel de l'Etat en faveur des Instituts. Ce besoin de vérité budgétaire permettrait de disposer d'une base de comparaison plus homogène et plus large que celle qui existe aujourd'hui;

-- d'autre part, une vision interministérielle devrait être assurée, ceci passant non seulement par l'existence d'une table de bord consolidée, mais surtout par la réunion interministérielle de coordinateurs des études internationales et de défense des différents Ministères. Ce type de réunion se tiendrait au niveau du Délégué aux Affaires stratégiques du Ministère de la Défense, du Directeur du CAP au Quai d'Orsay et des responsables similaires d'autres départements, sous la houlette des conseillers internationaux et de défense du Premier Ministre. Les rendez-vous pourraient être pris en amont (combien d'argent? pour qui? pourquoi?) et en aval (performance des uns et des autres?), donc au moins deux fois par an.

Il pourrait par ailleurs être tentant de mettre sur pied un Conseil d'analyse internationale et stratégique auquel le Premier Ministre pourrait faire appel en tant que de besoin, ainsi que cela se passe par exemple avec le Conseil d'Analyse économique. Ce Conseil pourrait être composé des directeurs de principaux instituts ainsi que des personnalités ayant une expérience importante dans le "réseau international"; comme dans d'autres cas évoqués ici, des personnalités étrangères pourraient en faire partie. Sans rejeter à terme ce type d'initiative, il n'est pas évident qu'il faille en faire un objectif immédiat. En effet, une telle formalisation de la relation entre l'Etat et les instituts pourrait avoir l'effet pervers d'aggraver la perception, sinon la réalité, de la dépendance des instituts par rapport à l'Etat. Mieux vaudrait que les responsables de l'Etat prennent l'habitude d'organiser des séminaires informels sur une base ad hoc avec les analystes du monde des instituts. La création de relations plus confiantes, plus détendues, auxquelles contribuerait également une participation plus systématique des responsables de l'Etat dans le "réseau international", naîtra davantage de ce type de pratique que de la création d'une institution de ce type.

### • Des aménagements fiscaux indispensables

L'un des *Leitmotive* qui est ressorti des auditions du Groupe de travail a été l'insatisfaction à l'égard du régime fiscal fait aux instituts de recherche. A cet égard, le diagnostic et les propositions correspondantes portent d'une part sur la façon dont les services fiscaux interprètent le régime fiscal des associations sans but lucratif de la Loi de 1901 (ASBL), d'autre part sur le régime d'imposition des patrimoines destinés à servir à des fins philanthropiques.

Comme le font ressortir les responsables d'instituts, le fisc interprète d'une façon de plus en plus restrictive la notion d'activité commerciale, pouvant aller jusqu'à la perte du statut d'ASBL. Alors que l'une des principales des instituts est d'alimenter le débat stratégique à travers une politique de publications, celles-ci peuvent être considérées comme une activité commerciale à but lucratif, les deux choses étant quelque peu contradictoires. Ajoutons qu'il n'est pas question de nier qu'il n'y ait pas de risques réels de détournement de l'esprit de la Loi de 1901 : un institut peut progressivement glisser vers des pratiques au plan tarifaire et de la propriété intellectuelle qui sont caractéristiques du secteur concurrentiel. Il reste qu'il n'est pas possible d'inciter les instituts à diversifier leur financement - mesure a priori souhaitable si

l'Etat veut avoir à faire à des interlocuteurs qui "pensent autrement" que lui - tout en interprétant de façon plus limitative que naguère les textes concernant les ASBL.

Il est par ailleurs à noter que si la pratique des services fiscaux devient plus restrictive, elle reste fort variable d'un institut à l'autre. L'expérience de la partie "CREST" de la FRS (qui a été "accrochée" par la Cour des Comptes, cf. bibliographie) n'est pas le même que celle de l'IFRI (qui s'est partagée entre sa base ASBL et une filiale commerciale), et celle de l'IRIS n'est pas celle du CERI (établissement du type universitaire qui contracte sur une base rémunérée avec des clients publics mais aussi, fût-ce dans la mesure très limitée, privés).

Deux propositions peuvent être faites à ce stade. Premièrement, dans les limites autorisées par la Loi et les règlements, l'attention des services fiscaux pourrait être appelée sur la spécificité des ASBL et établissements publics financés par l'Etat et travaillant sur les domaines de souveraineté que sont les relations internationales, les affaires stratégiques et la défense. Lorsque les activités doivent être considérées comme entraînant la perte de statut d'ASBL, il conviendrait par ailleurs que l'Etat n'en tire pas automatiquement la conclusion que l'institut concerné ne peut plus être subventionné. A cet égard, l'un des membres du Groupe de travail a rappelé que bien des activités commerciales du secteur culturel étaient subventionnées par l'Etat.

L'autre proposition a plus directement trait à la fiscalité des centres de recherche faisant partie des universités mais qui peuvent (à l'instar du CERI) être appelées à transférer des connaissances au secteur privé sur une base commerciale. La Loi sur l'innovation et la recherche du 12 juillet 1999 prévoit la création dans les universités de services d'activités industrielles et commerciales, non dotés de la personnalité morale, permettant de clarifier le régime fiscal des activités commerciales d'établissements d'enseignements supérieurs (cf. document 10 en annexe IV). Le schéma prévu dans le cadre de cette loi porte plutôt sur la recherche en sciences dures; mais il pourrait, le cas échéant, être extrapolé aux activités commerciales de centres de recherche de type universitaire opérant dans le domaine couvert par la mission.

L'autre dimension fiscale concerne les patrimoines destinés à des fins philanthropiques. Le problème est simple dans son énoncé et terriblement difficile dans sa résolution.

L'énoncé est simple : il n'y aura pas de réduction significative de la dépendance financière des instituts par rapport à l'Etat, tant qu'il n'y aura pas un droit des fondations philanthropiques comparable à celui de pays comme l'Allemagne, le Royaume-Uni ou les Etats-Unis. Le principe de tels régimes est connu : des personnes physiques ou morales peuvent transférer une partie majeure de leur patrimoine vers la fondation philanthropique (reconnue comme telle par l'Etat) de leur choix (le cas échéant, en créant une à leur nom). Cette fondation est régie par un Conseil dont la majorité est indépendante par rapport aux intérêts du (des) donateur(s) le(s) plus important(s). La vocation de la Fondation est de redistribuer chaque année une part déterminée de son patrimoine (5 % dans le cas des Etats-Unis), ou des produits générés par ce patrimoine, au profit d'organisations ou de personnes mettant en oeuvre des projets correspondants au domaine de philanthropie auquel s'est vouée la fondation.

Autrement dit, les rôles de la Fondation qui paie, et de l'Institut qui réalise, ne sont pas obligatoirement confondus comme ils le sont aujourd'hui dans le cas de la FRS.

Toute refonte de la fiscalité française vers le modèle anglo-américano-allemand aurait des conséquences massives dépassant de loin le domaine couvert par la mission : les chiffres concernant les patrimoines philanthropiques défiscalisés dépassent largement les \$ 150 milliards aux Etats-Unis(cf. annexe VI-9), et se comptent en dizaines de milliards de DM en Allemagne.

La culture de la subvention qui résulte du système français n'est pas de nature à encourager l'émergence d'une recherche autonome. L'on conçoit que le Ministère des Finances hésite à créer ce qui pourrait apparaître comme une nouvelle niche fiscale, avec un impact fiscal négatif mesurable dans le court terme et un impact à long terme qui serait positif mais non-mesurable. Il reste que la défiscalisation des patrimoines fiscaux a non seulement puissamment alimenté le secteur philanthropique dans les grandes démocraties concernées; elle encourage aussi le non expatriation des capitaux correspondants. En tout état de cause, il est clair qu'il n'y aura pas en France de recherche véritablement indépendante de l'Etat en matière de relations internationales et de défense en l'absence d'une telle révision de notre fiscalité. Plus largement, sans une telle refonte, l'ensemble du secteur associatif et des ONG restera dans un état de profonde dépendance à l'égard de l'Etat.

#### • Relations internationales : organisation en deux pôles complémentaires

Dans les pays européens comparables à la France, il existe en général un seul grand centre d'études en relations internationales - Chatham House (Royal Institute for International Affairs), Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik, Istituto Affari Internazionali etc... - voisinant avec les institutions plus spécialisées, focalisées sur telle ou telle région : en Allemagne, les instituts spécialisés sur l'Europe orientale ou le Moyen-Orient; ou en Angleterre, la capacité de recherche de la School of Oriental and Asian Studies, etc.... Le schéma français est différent, et à certains égards plus avantageux, avec d'une part l'IFRI, institut "généraliste", et le CERI, institut "spécialiste", en donnant à ces adjectifs le sens neutre qu'ils peuvent avoir en médecine, le CERI regroupant efficacement des compétences souvent dispersées chez nos partenaires.

L'on ne proposera pas ici de modification de cette répartition des rôles, d'autant plus que les deux instituts affichent - et pratiquent - la complémentarité de leurs rôles respectifs. Certes, cette complémentarité n'est pas parfaite, et une certaine dose de rivalité peut exister aux frontières. Cependant, les coeurs de métier sont suffisamment distincts pour ne pas entraîner de confusion majeure des genres. L'un et l'autre institut ont la masse critique : l'IFRI ressemble à la DGAP et à Chatham House cependant que le CERI mobilise pour sa part une force de frappe spécialisée.

Le choix auquel se trouve confronté l'Etat se trouve ailleurs, dans la concurrence que se livrent dans leur large zone de recouvrement l'IFRI et l'IRIS. Dans un système de type britannique ou américain, le "marché" - incarné par les multiples fondations qui jugent et financent les projets de recherche - arbitrerait la concurrence au profit de celui qui serait jugé le plus méritant. En France, l'Etat est l'arbitre essentiel et unique, sachant que cet arbitre est animé de mobiles plus divers que ceux des fondations vis à vis des instituts, à l'égard desquels il est tantôt contractant, tantôt à la recherche de relais d'influence et de rayonnement, tantôt en quête d'une meilleure insertion dans le réseau international.

La réponse de principe est a priori simple : sur la base de moyens budgétaires actuels de l'Etat, il n'y a de place en France que pour un seul institut ayant un rayonnement comparable à

celui de la DGAP ou de Chatham House, sachant qu'il faut par ailleurs porter le CERI (et disposer d'un centre spécialisé dans les affaires de défense - cf. infra). De surcroît, il ne suffirait pas d'augmenter de façon massive les moyens alloués à un second institut de relations internationales pour que notre pays dispose de deux pôles reconnus par l'étranger : le manque de lisibilité du paysage qui résulterait d'une dispersion de l'effort de l'Etat ne serait pas aisément surmonté, et pourrait nuire à ce qui a pu être réalisé avec la mise sur orbite de l'IFRI dans les années qui ont suivi sa création en 1979.

Autrement dit, l'Etat pourrait, à partir de cette réponse de principe, se borner à traiter avec l'IRIS sur une base purement contractuelle, en faisant appel en tant que de besoin à l'expertise spécifique de l'IRIS, mais sans avoir de politique de soutien de l'IRIS par voie de subvention.

Cependant, force est de constater qu'il peut y avoir quelque bénéfice à aiguillonner l'IFRI, et qu'une politique raisonnable de soutien de l'IRIS peut contribuer à obliger l'IFRI à ne pas se reposer sur ses lauriers. Une telle politique de soutien de l'IRIS doit cependant impliquer une triple précaution.

La première consiste à ne pas créer ambiguïté quant à l'objectif poursuivi, qui devrait a priori consister à promouvoir vers l'étranger un grand pôle de type "DGAP" ou "Chatham House" : et si l'IFRI n'est pas dénuée d'imperfections, ses qualités sont suffisamment largement reconnues pour qu'il n'y ait pas lieu de compromettre l'investissement réalisé en paraissant poursuivre la création d'un second pôle équivalent.

La seconde précaution, rejoignant la première, consiste à ne pas disperser à l'excès les ressources budgétaires, et cela d'autant plus qu'il y a par ailleurs, dans le domaine de la défense, des restructurations à opérer (cf. chapitre suivant concernant la FRS et l'IHEDN) qui ont une urgence et une importance plus grande que l'alimentation de la rivalité entre l'IFRI et l'IRIS.

Enfin, et surtout, il est absolument essentiel que les soutiens de l'Etat à l'IRIS n'apparaissent pas comme se situant dans le cadre d'une politique "partisane" avec des aides à un IFRI supposé proche de l'Opposition qui seraient compensées par des aides à un IRIS considéré comme étant plus proche de la Majorité gouvernementale, (et vice versa en cas d'alternance politique). Outre le fait qu'il existe déjà de par la Loi des fondations partisanes parfaitement légitimes et fort bien dotées (Fondation Robert Schuman, Fondation Jean Jaurès, etc...), toute apparence de politisation du soutien aux Instituts aurait un effet doublement négatif. D'une part, cela vulnérabiliserait l'IRIS par rapport à une éventuelle alternance politique, alors que dans le domaine de la recherche, la continuité de l'effort est une nécessité absolue. La mise sur orbite durable de l'IFRI n'aurait pas eu lieu si le soutien de l'Etat n'avait été constant et cela sur une base non partisane à travers les alternances politiques de la période 1979-1989. D'autre part, et ce serait probablement le plus ennuyeux, cela inciterait les responsables d'institut à jouer la carte de la connivence partisane ou du conformisme prudent envers l'Exécutif, aggravant ainsi les problèmes inhérents à la dépendance des instituts par rapport à l'Etat.

Aussi, il est recommandé ici de s'en tenir jusqu'à nouvel ordre à la pratique actuelle : la subvention décidée récemment par Matignon à l'IRIS pourrait être reconduite mais sans que celle-ci ne fasse l'objet d'une augmentation qui changerait la nature du jeu.

- **L'avenir de la recherche de défense : des décisions urgentes avec l'IHEDN au centre du dispositif**

Autant le Ministère de la Défense et l'Enseignement Militaire Supérieur montrent souvent l'exemple de ce qui gagnerait à être réalisé par ailleurs, autant la situation n'est pas satisfaisante en ce qui concerne la recherche en matière de défense telle qu'elle est conduite en dehors de l'Etat. S'y ajoutent les interrogations concernant l'enseignement supérieur des affaires stratégiques et de défense dans le contexte de l'après-Guerre-Froide, notamment à l'IHEDN.

Il est proposé ici de concentrer à l'IHEDN une capacité de recherche stratégique comparable à celle des grands centres existants en la matière chez nos principaux partenaires européens. Une telle création passerait par l'intégration en tant que de besoin, des moyens humains de la FRS (FED - CREST) au sein de l'IHEDN dont l'actuelle direction des études serait transformée en une **direction des études et de la recherche**.

Cette proposition de restructuration découle d'un double constat :

-- l'inadaptation des modes de transmission de savoir à l'IHEDN depuis la fin de la Guerre Froide. Comme toute institution d'enseignement supérieur intervenant à un niveau o• le savoir est changeant et problématique - et tel est certes le cas pour les questions de défense dans le nouveau contexte international - l'IHEDN doit combiner enseignement et recherche. En effet, il s'agit moins de faire connaître une doctrine et un vocabulaire que d'aider les auditeurs de l'IHEDN à comprendre le sens des mutations en cours. Par exemple, la défense européenne ne se présente pas de la même façon en 1999 qu'en 1998, et ne cessera pas d'évoluer : autrement dit, il n'y a pas de permanence en la matière. Si les auditeurs ne peuvent plus disposer de certitudes, ils doivent être munis des instruments d'analyse permettant de comprendre le sens des mutations en cours et à venir en matière de défense. L'investissement que représente un auditeur de la session nationale de l'IHEDN est considérable (de l'ordre de 160 000 francs par personne); aussi conviendrait-il que les effets en soient durables;

-- l'échec du recours à la législation française sur les fondations comme outil de financement de la recherche en matière de défense. La FRS est aujourd'hui financée par des subventions et des contrats de l'Etat. Ce problème est structurel, indépendamment de l'appréciation mitigée que l'on peut porter sur le bilan de la FED / FRS en termes d'alimentation du débat stratégique et de rayonnement international.,.

a) Missions :

La nouvelle direction aurait quatre missions principales :

-- le développement d'une activité de recherche propre dans le domaine stratégique, regroupant chercheurs français, européens et étrangers, ainsi que l'activité de publication correspondante (imprimée et électronique);

-- l'animation du réseau de la recherche stratégique en France, comprenant entre autres l'organisation d'un grand colloque stratégique annuel médiatisé, à l'instar de la Wehrkunde, et l'établissement d'un annuaire permanent stratégique. Cette mission passe aussi par le développement d'un site Web permettant l'accès direct aux centres comparables à l'étranger (via le site du International Security Network basé en Suisse, auquel se sont inscrits les

centres étrangers mais aucun centre français) d'une part, et servant de portail aux différents centres de recherche français d'autre part;

-- la définition du contenu des enseignements de l'IHEDN et du choix des conférenciers qui est la mission traditionnelle de la direction des études de l'IHEDN;

-- l'ouverture sur les instituts travaillant dans les domaines connexes mais non identiques (IFRI, CERI, IRIS, etc...), et d'une façon générale, sur le monde universitaire.

b) Positionnement par rapport à l'Etat :

La nouvelle direction entretiendrait avec ses autorités de tutelle des relations comparables (dans une certaine mesure) à celles de l'INSEE par rapport au Ministère des Finances. Cette comparaison est positive puisque l'INSEE a un statut et une culture qui lui donnent une grande indépendance. La comparaison a aussi ses limites, l'INSEE assumant une obligation de réserve en termes de jugements à l'égard de la politique de l'Etat. La direction qui est proposée ici devrait avoir une latitude plus grande en la matière, ce qui exigera de l'Etat une certaine vertu. Les interlocuteurs étatiques naturels de la nouvelle direction comprendraient notamment :

-- le Ministère de la Défense, tant dans les domaines ouverts que pour certaines études classifiées. L'expérience de l'ex-CREST et la pratique de la SWP allemande ou du CDS britannique montrent qu'il est parfaitement possible de conduire les deux, moyennant les précautions de sécurité d'usage, nonobstant la présence de chercheurs étrangers non habilités au secret-défense;

-- l'enseignement militaire supérieur, notamment au niveau des centres de hautes études : Centre de Hautes Etudes de l'Armement, Centre de Hautes Etudes Militaires, le cas échéant Collège Interarmées de Défense. L'affaire serait d'autant plus facilement réalisable que ces institutions se trouvent en un seul lieu. De surcroît, le Directeur de l'IHEDN est en même temps Directeur de l'Enseignement Militaire Supérieur. La source d'expertise que représenterait la nouvelle direction et son rôle d'animation du débat stratégique doivent aussi bénéficier à ces centres : CHEM, CHEAr, CID. Ceci milite, à l'instar de ce qui se passe en Allemagne (SWP), en faveur d'un spectre large en termes de champ (couvrant par exemple les questions militaro-industrielles et l'analyse des opérations militaires) et d'outils de recherche (recours aux exercices de simulation et aux jeux de rôle politico-militaires, encore peu utilisés en France).

c) Envergure et organisation :

-- *les orientations :*

En définition négative, il conviendrait de ne pas doublonner les activités du CERI (aires culturelles, impact international des changements internes aux sociétés), de l'IFRI et de l'IRIS (relations internationales *lato sensu*) et de l'actuel Institut de sécurité de l'UEO (politique de sécurité).

En positif, le champ couvrirait l'analyse des implications stratégiques et militaires des évolutions politiques, technologiques (dont la prolifération NBC et la "Revolution in Military Affairs" en liaison éventuelle avec le Centre d'Analyse de Défense) et industrielles; la réflexion sur les structures politico-militaires et sur la gestion des crises (comprenant des exercices de simulation, y compris à distance par recours au Web, à l'instar des centres étrangers);

l'analyse historique des crises et des opérations (en liaison avec l'excellent Centre d'Etude d'Histoire de la Défense).

-- *l'équipe de recherche :*

Initialement, il s'agirait de quinze à vingt chercheurs professionnels - dont un tiers d'étrangers en résidence, le cas échéant dans le cadre d'accords d'échange avec des instituts comparables (SWP, CDS, IISS...) - d'où un effectif comparable à celui de l'actuelle FRS. Ces chiffres peuvent paraître modestes : cependant, l'on constatera le moment venu qu'il ne se trouve pas sur le marché français un nombre nettement plus important de chercheurs de tout premier niveau dans le domaine de la stratégie et de la défense. Par ailleurs, l'exemple de l'IISS (17 chercheurs) montre que certains des instituts étrangers des plus influents fonctionnent avec ce type de masse critique. Au demeurant, rien n'interdit d'accroître ces chiffres en fonction des ressources humaines disponibles, notamment pour le cas où le champ de la Direction serait élargi au soutien des institutions de l'EMS. A terme, ceci pourrait conduire à un volume comparable à la SWP allemande avec sa quarantaine de chercheurs professionnels. Au noyau de chercheurs professionnels s'ajouteraient des allocataires de recherche (une huitaine au départ ?) ayant pour vocation de compléter le moment venu les rangs des chercheurs professionnels dans les instituts ou de servir comme analystes dans l'Etat ou dans le secteur non-gouvernemental (entreprises, ONG). Des fonctionnaires en année sabbatique pourraient compléter le dispositif.

Le budget annuel correspondant à l'épure initiale se situerait entre 10 à 15 Millions de Francs, ce qui est réalisable pour l'essentiel par redéploiement des crédits et des contrats étatiques existants). La vie et les activités de la direction doivent pouvoir être assurées sur la base du seul financement étatique (subventions, contrats et mises à disposition), même si d'autres contributions ne sont pas à exclure a priori. L'expérience de la FRS montre que la recherche dans les affaires stratégiques ne peut être soutenue durablement et de façon significative par le secteur privé français; et le recours trop systématique aux financements des grandes fondations philanthropiques américaines paraît difficilement concevable dans des domaines qui peuvent toucher au coeur de la souveraineté de l'Etat.

-- *publications :*

La reprise du titre "Défense nationale" serait un atout significatif, les revues internes de l'IHEDN n'étant pas des vecteurs suffisants. Indépendamment de l'existence d'une publication régulière, les meilleures études ouvertes des chercheurs devraient faire l'objet de monographies sans contrainte de périodicité, du type "Adelphi Papers" de l'IISS (suffisamment courts pour être lus, suffisamment longs pour être sérieux).

-- *direction et contrôle scientifique :*

Afin d'assurer l'insertion de la nouvelle direction dans le réseau de la recherche stratégique, le directeur des études et de la recherche de l'IHEDN devrait avoir une certaine crédibilité nationale et internationale dans le domaine stratégique; celle-ci pourrait être attestée par le critère objectif des publications françaises et étrangères sur le sujet.

La désignation du directeur des études et de la recherche pourrait relever de la décision du directeur de l'IHEDN agissant en accord avec l'autorité de tutelle et après avis du comité scientifique (à créer) de l'Institut.

Le comité scientifique pourrait comprendre une quinzaine de personnalités qualifiées, dont deux tiers de Français et un tiers de ressortissants de l'Union Européenne, avec un mélange idoine de civils et de militaires, d'analystes et de praticiens. Instance d'évaluation interne de l'Institut, le comité serait consulté sur la qualité scientifique des travaux et de l'enseignement et sur la mise à jour du programme d'études et de recherche.

-- *documentation* :

Outre le recours au Web déjà évoqué, la création d'une direction des études et de la recherche serait l'occasion de penser l'organisation d'ensemble des divers fonds documentaires existant dans le domaine stratégique à l'Ecole militaire, de façon à y établir l'équivalent des bibliothèques stratégiques existant à l'étranger.

-- *localisation* :

La direction étant partie intégrante de l'IHEDN et appelée à travailler en prise directe avec certaines des institutions-clés de l'enseignement supérieur de défense, une implantation de la nouvelle direction à l'Ecole Militaire paraît s'imposer.

-- *aspects juridiques et statutaires* :

L'opération serait sans doute complexe aux plans juridiques et statutaires. Il n'y a cependant pas de raison évidente qui la rende impossible. D'une part, la création d'une Direction des Etudes et de la Recherche de l'IHEDN serait en conformité avec le décret du 5 septembre 1997 érigéant l'IHEDN en établissement public, et notamment son article 2 : "l'institut peut conduire des études et des recherches et apporter son concours aux ministères et aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le domaine de la défense. En liaison avec le Ministre chargé de l'enseignement supérieur, il contribue à promouvoir les enseignements universitaires de défense".

D'autre part, le transfert des moyens humains de la FRS à l'IHEDN ne passerait pas forcément par l'élimination de la Fondation des Etudes de Défense proprement dite. Cette structure, pourrait continuer à exister en tant que moyen de distribution aux instituts de recherche (et notamment à la Direction des Etudes et de la Recherche de l'IHEDN) des quelques fonds levés auprès du secteur non-étatique. Ainsi serait réalisée la dissociation à l'anglaise entre une fondation recueillant et redistribuant des fonds d'un côté, et le ou les institut(s) chargé(s) de la réalisation des projets correspondants de l'autre. Dans l'examen des formules juridiques et statutaires, il conviendra de veiller attentivement à l'intégration dans la nouvelle Direction de l'IHEDN de la partie des chercheurs de la FRS ayant un statut privé (tel est le cas de la plupart des chercheurs issus du CREST et qui sont le plus souvent d'excellente qualité).

-- *échéance* :

L'existence même de la mission sur l'enseignement et la recherche en relations internationales, affaires stratégiques et de défense au eu pour effet de susciter les interrogations des différentes entités concernées. Ces interrogations se traduisent pas des inquiétudes légitimes au sein de la FRS, du fait même du bilan collectif peu convaincant de cette dernière.

S'il faut beaucoup de temps pour souder une équipe de chercheurs et pour en asseoir la crédibilité, il est non moins vrai que la dispersion des équipes et la perte de substance peuvent se dérouler sur des durées extrêmement brèves, avec une règle invariable : les meilleurs sont les premiers à partir. Aussi, parmi les propositions faites dans ce rapport, celle concernant l'avenir de la FRS est celle qui appelle la décision - en positif ou en négatif - **la plus urgente**. Que la proposition soit adoptée ou rejetée, partiellement ou totalement, la décision devrait être prise aussi vite que possible, et portée avec clarté à la connaissance des intéressés.

Sinon, il est à craindre que les meilleurs chercheurs ne cherchent et trouvent d'ici quelques mois d'autres points de chute qui ont toutes les chances de se trouver soit à l'étranger, soit situés en dehors du champ de la recherche de défense.

## **CONCLUSION : LE RETARD FRANÇAIS PEUT ÊTRE COMBLÉ**

Une grande partie des constats établis dans ce rapport ne sont pas nouveaux. La non-reconnaissance universitaire du domaine international; l'absence d'une quelleconque filière de formation initiale ou continue en relations internationales; la non-acceptation de la spécificité professionnelle du métier de diplomate sans parler des autres métiers à dominante internationale; l'inadéquation de la formation de chercheur par rapport aux besoins de la recherche; les relations ambiguës entre l'Etat et les Instituts; la mauvaise insertion de la France dans le "réseau international"; la dépendance financière des instituts par rapport à l'Etat; les difficultés spécifiques de la recherche en matière de défense.... Ces carences ou problèmes sont, parmi d'autres, caractéristiques depuis longtemps de la situation française.

Ce qui est nouveau, c'est le prix croissant que notre pays paie en termes de rayonnement et de compétitivité dans un monde caractérisé tant par la fluidité nouvelle du jeu stratégique que par une mise en réseau systématique des relations internationales sur arrière-plan de concurrence sans frein.

Qu'il s'agisse de la formation ou de la recherche, le coût qu'entraîne une incapacité à prendre la mesure des évolutions en cours sera de plus en plus lourd.

Non que le tableau soit uniformément sombre : certains de nos outils de recherche sont remarquables et le CERI, exemplaire en la matière, montre que les effets négatifs d'une dépendance financière forte par rapport à l'Etat peuvent être mitigés; l'adaptation de l'enseignement militaire supérieur aux exigences de la formation en relations internationales et de défense montre assez bien ce qui pourrait être fait de façon plus générale en matière de formation continue en relations internationales; et l'un des ministères, la Défense, au moins a montré que l'Etat peut coordonner ses initiatives et tenter de les inscrire dans une vision d'ensemble. Toutefois, ces points forts, et d'autres, ne sont pas suffisants alors que l'Etat et la société sont de plus en plus ouverts à l'internationalisation, notamment par le double biais du processus d'intégration européenne et de l'ensemble des phénomènes que résume le terme de mondialisation.

Les propositions qui ont été faites ici l'ont été avec le souci de la compatibilité avec les contraintes d'ensemble qui régissent notre système universitaire comme notre environnement fiscal; aussi, en subissent-elles les limitations correspondantes. Cependant, il convient de mettre ces limites en perspective. Un régime dérogatoire compatible avec les règles universitaires peut, pour un coût modeste (5 à 10 MF par an), contribuer à combler la lacune existant en matière de formation initiale aux relations internationales. Un investissement plus important comparable à celui consenti en la matière par un pays comme la Suisse (de l'ordre de 50 MF par an, tous frais compris) permettrait de disposer d'une institution de formation initiale et continue en relations internationales lato sensu parfaitement concurrentiel par rapport à l'offre étrangère et susceptible de satisfaire l'essentiel du besoin social. La contrainte que représente le système universitaire "à la française" ne constitue pas en la matière un obstacle insurmontable, loin de là, même si le retard à combler par rapport à la concurrence étrangère est grand.

Cependant, les réformes de structure proposées dans le domaine de l'enseignement ne porteront leurs fruits que si sont réalisées en parallèle des avancées qui ne sont pas spécifiques au domaine couvert par la mission : politique linguistique, attraction d'étudiants et

d'enseignants étrangers, harmonisation des cursus européens, réformes des centres français à l'étranger.... Mais, là encore, les réformes sont compatibles avec les principes de base qui régissent l'enseignement supérieur et la recherche en France.

Certaines des mesures les plus importantes - celles relevant du comportement de l'Etat et des efforts de coordination interne à l'Etat - sont au pire à coût nul, et plus vraisemblablement à gain budgétaire net dans la mesure où elles permettraient d'éliminer les doublons et les subventions mal ciblées. Dans tous les cas, l'ouverture des instances d'orientation et d'évaluation à la participation de partenaires étrangers est à privilégier.

Enfin, l'Etat dispose de marges de manœuvre importantes pour tout ce qui concerne certaines restructurations dans le paysage des instituts : le problème que constitue la dépendance de ces derniers par rapport au financement étatique a au moins l'avantage de permettre à l'Etat de prendre l'initiative en matière de restructuration de ce qui dépend de lui. A cet égard, la création d'une grande Direction des Etudes et de la Recherche à l'IHEDN constituée pour partie par apport de chercheurs en provenance de la FRS serait une pièce maîtresse du nouveau dispositif en matière de défense.

Cependant, la contrainte fiscale représente un obstacle décisif à un repositionnement de fond de l'Etat par rapport aux instituts sur une relation financière assainie, dans le sens d'un plus grand respect mutuel. Tant qu'il n'y aura pas un réseau de fondations philanthropiques gérant des patrimoines défiscalisés dans un cadre comparable à celui qui existe en Allemagne, au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis, les instituts continueront à être dans un état de forte dépendance par rapport à la puissance publique.

Cette réforme-là dépasse de loin le champ de la mission : elle n'en est pas moins une des conditions majeures pour que la République tire de l'effort qu'elle consacre chaque année aux principaux instituts tout le bénéfice résultant de recherches conduites dans un esprit d'indépendance absolue.

Si certaines des mesures présentées ici appellent une décision urgente, seule la constance dans l'effort permettra de combler notre retard. Aussi, les propositions s'inscrivent-elles dans la durée : plutôt qu'un "Grand Bond en Avant" sans lendemain, c'est une Longue Marche qui est suggérée ici. Cela ne dispense pas, bien au contraire, de prendre rapidement les décisions qui permettront d'enclencher le processus./.

## **ANNEXES**

- I. Liste des membres du groupe de travail
- II. Liste des personnes auditionnées et consultées
- III. Notes remises par les personnes auditionnées
- IV. Documents extérieurs annexés :
  1. note de M. Serge Sûr sur l'enseignement et la recherche universitaires en relations internationales (printemps 1998)
  2. liste des DEA touchant aux relations internationales et aux questions de défense / affaires stratégiques  
(origine : Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie, Direction de l'Enseignement supérieur)
  3. liste des DESS touchant aux relations internationales et aux questions de défense / affaires stratégiques  
(origine : Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie, Direction de l'Enseignement supérieur)
  4. évolution du nombre des étudiants étrangers en France
  5. étudiants par nationalité à la London School of Economics
  6. déclaration des Ministres européens de l'Education à Bologne le 19 juin 1999
  7. procédures d'appel d'offres (note du MENRT)
  8. Patrimoine des principales fondations philanthropiques
  9. Exemple d'application d'une certaine conception des règles administratives et comptables
  10. Création de services d'activités intellectuelles et commerciales dans les Universités (note du Cabinet du Ministre de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie, 21 octobre 1999)
- V. Bibliographie

## **ANNEXE I**

### **MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL**

## **I. Représentants des Cabinets et de l'Administration :**

### **- Cabinet du Premier Ministre :**

Mme H. Defromont

M. L. Giovachini, puis Me I. Kocher

M. B. Mabille

M. S. Telle

### **- Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie :**

Mme C. Bizot

M. D. Kechemair

M. G. Knaub (pour Mme F. Demichel)

### **- Ministère des Affaires Etrangères :**

M. G. Andréani

M. M. Foucher

M. J.M. Thornary

M. Y. Saint-Geours

### **- Ministère de la Défense :**

M. P. Lamy

M. M.P. de Brichambaut, Suppléant : J.P.

Bessis

C.V. Dufourcq - Colonel Godart

C.V. Merer

### **- Ministère des Finances :**

M. M. Auberger

## **II. Membres Intuitu Personae :**

M. C. de Boissieu

M. J.L. Domenach

M. J.M. Guehenno

M. P. Lorot

M. J.C. Rufin

M. S. Sur

M. M. VaÔsse

## **III. Responsable du Groupe de Travail :**

M. F. Heisbourg

## **Au cabinet du Premier Ministre sont tenus informés :**

M. L. Gautier

M. H. Maisl

M. J.M. Ripert

## **ANNEXE II**

### **LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES ET CONSULTEES**

1) personnes auditionnées

2) personnes consultées

#### **1) Personnes auditionnées (ordre chronologique)**

- M. Frank Bournois, Professeur à Paris II, responsable du DESS de Gestion des Ressources humaines et Relations du travail
- M. Serge Plattard, Directeur des Affaires internationales au CNES
- M. Jacques Vernet, Directeur des Ressources humaines du groupe ALSTOM
- M. Jean-Luc Bodin, Directeur Général d'Action Contre la Faim (ACF)
- M. Serge Telle, Conseiller technique au Cabinet du Premier Ministre
- M. Pascal Boniface(1), Directeur de l'IRIS
- M. Frédéric Bozo, Professeur d'histoire des Relations internationales, Université de Nantes; Chercheur associé à l'IFRI
- M. Christophe Jaffrelot, Chercheur au CERI
- M. Bertrand Gallet, Directeur Général de Cités-Unies-France
- M. Pascal Boniface(2), Directeur de l'IRIS
- Amiral (c.r.) Pierre Lacoste
- M. Thierry de Montbrial, Directeur de l'IFRI, Président du Conseil d'Administration de la Fondation pour la Recherche Stratégique (FRS)
- M. Paul-Ivan de Saint-Germain, Directeur de la FRS

- M. Jean-François Leguil-Bayart, Directeur du CERI

## 2) Personnes consultées (ordre chronologique)

(autres que personnes auditionnées ou membres du Groupe de travail)

- Général (cr) Pr. John Galuin, Doyen de la Fletcher School of Law and Diplomacy
- Mme Nicole Chaix, Directrice de l'Observatoire d'Economie de Défense
- Mme Françoise Demichel, Directrice de l'Enseignement Supérieur, Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie
- Amiral Huet
- Professeur Vauthier, Université Paris VI
- l'Ambassadeur Bernard Bajolet
- Professeur Alain Supiot
- M. Dominique Combles de Nayves, Directeur du Cabinet du Ministre de la Défense
- M. Michel Guyot, chargé des relations internationales, DES, Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie
- M. Richard Descoings, Directeur de l'IEP Paris
- M. Antoine Lyon-Caen, Directeur de la Recherche, Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie
- M. Roger Hilbert, Directeur de la Recherche, Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie
- M. Hans von Pltz, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, Allemagne
- M. Jean-Claude Mallet, Secrétaire Général pour la Défense Nationale
- Professeur Lawrence Freedman, Head of War Studies Department, King's College
- Lord Wallace, Head of International Relations Department, London School of Economics
- Professeur Philippe Sabin, War Studies Department, King's College
- Professeur Karl Kaiser, Directeur de la Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik (DGAP)
- Professeur Avi Shlaim, Professor, Oxford (St-Antony's)

- Professeur Adam Roberts, Oxford (St-Antony's)
- Dr. Andrew Hurrell, Oxford (Nuffield)
- Mme Christine Verger, représentant de la Commission européenne à Paris
- Professeur Jean-Claude Casanova
- M. Robert Galucci, Doyen de la Foreign Service Institute, Georgetown University
- M. Ghassane Salamé, Professeur à l'IEP Paris
- M. Conessa
- M. Jean-Pierre Jouyet, Directeur adjoint au Cabinet du Premier Ministre
- Amiral Jacques Celerier, Directeur de l'IHEDN et Directeur de l'Enseignement Militaire Supérieur (EMS)
- Général Mignot, Cabinet du Ministre de la Défense
- M. Patrick Weil, FNSP
- M. Thierry Simon, Directeur des Relations internationales et de la Coopération, Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie
- Mme Danielle Barret, Adjointe au Délégué aux Relations internationales et à la Coopération, Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie
- M. François Verillaud, Directeur des Affaires internationales à l'IEP Paris
- M. Alain Richard, Ministre de la Défense
- Professeur Charles Zorgbibe, Professeur Paris I
- Conseil d'Administration de l'IHEDN

## **ANNEXE IV-3**

### **DESS EN COURS EN 1998-99 ET DÉCISIONS D'HABILITATION DES FORMATIONS UNIVERSITAIRES EN PHASE CONTRACTUELLE EN 1999**

(ceux pouvant toucher aux affaires internationales et à la défense sont cochés)

#### **DESS - 1998/1999**

Etablissement	Diplôme	Intitulé	Mention Spéciale	Coha b.	Responsables
Aix-Marseille 3 X	DESS	Aide Humanitaire Internationale Urgence Réhabilitation	aucune		Marie-José Domestici Met, Bourrinet
Aix-Marseille 3	DESS	Contentieux et Procédures d'Exécution	aucune		Coupet
Aix-Marseille 3 X	DESS	Droit des Affaires Internationales	aucune		Buy
Aix-Marseille 3	DESS	Lutte contre la délinquance et les déviances	aucune		Di Marino
Angers	DESS	Droit des Interventions sanitaires et sociales des collectivités territoriales	aucune		Frier
Artois	DESS	Contentieux	aucune		Gros (PR)
Avignon	DESS	Droit de la sécurité civile et des risques	aucune		Viret

Bordeaux 4	DESS	Droit des relations de travail dans l'entreprise	aucune		Pelissier
Bordeaux 4	DESS	Droit et Gestion des collectivités locales	aucune		Hubrecht
Bordeaux 4	DESS	Propriété intellectuelle et communication	aucune		Xavier Daverat
Bordeaux 4	DESS	Management des organisations et entreprises de service public	aucune		Hubrecht
Caen	DESS	Droit et Economie de la Banque et des marchés financiers	aucune		Ferrandier, Prieur, Maline
Caen X	DESS	Droit et Economie des activités bancaires internationales	aucune		Ferrandier, Prieur, Maline
Caen	DESS	Technique de protection et contentieux des libertés fondamentales	aucune		Jean-François Akandji
Clermont 1	DESS	Audit juridique, comptable et fiscal	aucune		Pierre Fernoux
Clermont 1 X	DESS	Carrières diplomatiques internationales et européenne	aucune		Jean-Paul Pancracio et Alain Dick
Clermont 1	DESS	Droit, Economie et Gestion des organisations territoriales	aucune		Claude Deves Jean-Yves Lesueur
Clermont 1	DESS	Gestion juridique et fiscale de l'entreprise (GEFIRE)	aucune		Wagner Emmanuel, Valette Didier
Corte	DESS	Administration des collectivités territoriales et de développement local insulaire	aucune spe : Administration Urbanisme Tourisme Développement		Coppolani

Dijon X	DESS	Stratégies de communication internationale	aucune		M. Lavaud
Evry	DESS	Contentieux de Droits publics et privé	aucune		MCF Annick Dorsner-Dolivet
Grenoble 2	DESS	Développement des collectivités montagnardes et Droit de la montagne	aucune		François Servoin
Grenoble 2	DESS	Propriété intellectuelle, ACCO RDS industriels, Droit des nouvelles technologies	aucune		Jean-Louis Goutal
La Rochelle	DESS	Droit et Gestion des services publics industriels et commerciaux	aucune		Professeur J.M. Garrigou-Lagrange
Le Havre	DESS	Commerce et Echanges avec l'Asie	aucune		J.P. Barbiche
Limoges	DESS	Formation juridique et économique aux professions du sport	aucune		J.L. Lenclos
Lyon 2 X	DESS	Droit des Relations et Echanges culturels internationaux	aucune		M. Frangi, M. Kdhir, F. Roche
Lyon 2 X	DESS	Entreprises et collectivités locales dans l'Europe communautaire	aucune		Comte
Lyon 2	DESS	Management des collectivités territoriales et des organisations environnantes	aucune		Blanc, Borge, Deporcq
Lyon 3 X	DESS	Droit et Politique de la Sécurité	aucune		Callot
Marne Vallée la X	DESS	Géopolitique européenne	aucune		Professeur CH Millon-Delsol
Montpellier 1	DESS	Consommation et Concurrence	aucune		H. Temple
Montpellier 1	DESS	Droit et pratique des relations de travail	aucune		P.H. Antonmattei,

					P. Coursier
Montpellier 1	DESS	Droit français et européen de la commercialisation des produits touristiques	aucune		Pierre Py
Nancy 2	DESS	Contentieux	aucune		Yves Strickler
Nice	DESS	Administration des collectivités locales	aucune		R. Cristini
Nice	DESS	Droit des Relations du travail	aucune	Toulon	G. Vachet, M. Paillet
Nice X	DESS	Droit et Pratique des Affaires Internationales	aucune		J. Touscoz
Nice	DESS	Police, Sécurité et Droits fondamentaux de la Personne	aucune		Asso
Nice X	DESS	Défense et Sécurité	aucune	Toulon	M. Torrelli, J.Y. de Cara, J.F. Lebeurre-Koenig
Nice	DESS	Police, Sécurité et Droits fondamentaux de la Personne	aucune		Asso
Orléans	DESS	Droit et Gestion du Patrimoine privé	aucune		Morancais-Demeester
Orléans	DESS	Droit et Politique de l'Habitat	aucune		Jacquot
Orléans	DESS	Gestion juridique du contentieux des entreprises	aucune		J. Legras de Grandcourt
Paris 01	DESS	Communication audiovisuelle	aucune		D. Sabatier
Paris 01	DESS	Contentieux de Droit public	aucune		G. Gest, L. Richer
Paris 01	DESS	Droit de l'Agriculture et des filières agro-alimentaires	aucune		E. Fatome, Y. Jegouzo
Paris 01	DESS	Droit, Administration et Finances des collectivités	aucune		F.X. Aubry, M. Bouvier
Paris 01	DESS	Communication politique et	aucune		J. Mastias

		animation locales			
Paris 01	DESS	Communication politique et sociale	aucune		J.M. Cotteret
Paris 01 X	DESS	Développement et Coopération	aucune		Ph. Marchesin
Paris 10	DESS	Droit et Gestion de la Protection sociale en France et en Europe	aucune		Langlois
Paris 10	DESS	Droit social et Relations professionnelles	aucune		Luttringer
Paris 10 X	DESS	Juriste européen	aucune		Mme Boutard-Laborde Mme Frison
Paris 10	DESS	Politiques publiques locales	aucune		Mme Frison
Paris 11 X	DESS	Diplomatie et Droit des organisations internationales	aucune		J. Le Morzellec
Paris 11	DESS	Droit informatique et Technologies nouvelles	aucune		Sirinelli
Paris 11 X	DESS	Entreprise et Droit de l'Union européenne	aucune		F.G. Bertrand, X. Delcros
Paris 11 X	DESS	Diplomatie et Droit des organisations internationales	aucune		J. Le Morzellec
Paris 12 X	DESS	Assistance humanitaire, développement et gestion des ONG	aucune		Chavidan
Paris 12	DESS	Droit de la responsabilité et des assurances	aucune		Chabas
Paris 13	DESS	Contentieux	aucune		Cohen, Ruiz-Fabri
Paris 13	DESS	Droit du travail et Gestion des ressources humaines	aucune		Puigelier
Paris 13 X	DESS	Etudes stratégiques	aucune		Boniface
Paris 2	DESS	Contentieux, arbitrages et	aucune		Charles

		modes alternatifs de règlement des conflits			Jarrosson
Paris 2	DESS	Défense	aucune		J.Y. Caro
Paris 2	DESS	Droit des Affaires et fiscalité	aucune		Ph. Merle
Paris 2	DESS	Droit des opérations de l'entreprise	aucune		M. Germain
Paris 2 X	DESS	Droit de l'Homme et Droit humanitaire	aucune		M. Bettati, G.Cohen Jonathan
Paris 2	DESS	Formation continue, fonction humaine et sociale	aucune		J.C. Javillier F. Monconduit
Paris 2	DESS	Gestion des ressources humaines et relations travail	aucune		Bournois, Olivier
Paris 5 X	DESS	Contentieux national, européen et international	aucune		MCF A Blaïsse
Paris 7 X	DESS	Migrations, Echanges et développements méditerranéens	aucune		Liauzu
Paris 8 X	DESS	Management culturel en Europe	aucune		Zuppinger, Mme Toporkoff, Djian
Paris 9	DESS	Gestion des Institutions culturelles (Paris 1 an - thessalonique 2 ans)	aucune		Lena
Pau X	DESS	Juristes et Cadres européens	aucune		Heuri Labayle, Jea Michel Uhaldeborde
Poitiers X	DESS	Franco-Polonais de Droit français et européen des affaires	aucune		J.C. Hallouin
Reims	DESS	Droit des contentieux	aucune		Jacques Normand, Gérard Clément
Reims	DESS	Droit des entreprises du	aucune		Serge

		développement local			Pugeault
Rennes 1	DESS	Contentieux	aucune		Kernaleguen
Rennes 1	DESS	Droit et Gestion de la presse écrite	aucune		Neveu
Rennes 1	DESS	Droit Ethique Santé	aucune		Le Mintier
Rennes 1	DESS	Ingénierie juridique et financière	aucune		Liger
Rennes 1	DESS	Droit et Gestion de la presse écrite	aucune		Neveu
Rouen	DESS	Droit fiscal et douanier	aucune		Neel
Saint-Etienne	DESS	Politiques sociales et développement local	aucune		Jean Davallon
Strasbourg 3	DESS	Accords et propriété industrielle	aucune		JJ Burst
Strasbourg 3	DESS	Administration des collectivités locales	aucune		R. Hertzog
Strasbourg 3	DESS	Droit de l'environnement et de l'aménagement	aucune		MJ. Littmann
Strasbourg X	DESS	Politiques publiques en Europe	aucune		M. Devoluy
Strasbourg 3	DESS	Spécialiste en Droit et Ingénierie des réseaux de franchise et de distribution	aucune		Burst
Toulon X	DESS	Défense et Sécurité	aucune		M. Torrelli, J.Y. de Cara, JF Lebeurre Koenig
Toulouse 1 X	DESS	Juriste international	aucune		Marty J.P.
Toulouse 1	DESS	Gestion de l'entreprise	aucune		J.C. Lorthe

		sociale			
Toulouse 1 X	DESS	Sécurité, Police et Société	aucune		S. Albouy
Toulouse 2	DESS	Sociologie appliquée à la gestion locale	aucune		Hirschhorn
Tours X	DESS	Négociation commerciale internationale	aucune		Mme Leorat
Valenciennes X	DESS	Droit des affaires européennes et internationales	aucune		Defossez (Pr)
Versailles SQ	DESS	Droit de l'entreprise de haute technologie	aucune		Galloux, Parleani
Versailles SQ	DESS	Communication des organisations publiques, privées et politiques	aucune		Poirmeur
<b>TOTAL FORMATIONS : 104</b>					

## **ANNEXE V**

### **BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE**

- notes et études internes
- programmes d'enseignement
- procédures d'appel d'offres et création de services d'activités économiques dans les universités
- sélection d'articles et documents destinés au public
- publications étrangères

#### **V. BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE**

1) notes et études internes (en sus de celles annexées par ailleurs) - documents groupés par affinité

⇒ *Situation générale*

- Arrêté du 4 juillet 1997 portant sur la création au sein du Ministère de la Défense d'un Comité de coordination des études prospectives de défense à caractère politico-militaire, économique et social (Journal Officiel du 12 septembre 1997, page 13271)
- Décret du 5 septembre 1997 érigeant l'IHEDN en établissement public, Journal Officiel du 5 septembre 1997, page 13043
- "La faiblesse de la présence scientifique française au plan international", note de M. Patrick Weill à M. Hubert Védrine, 15 décembre 1998
- "Tableau récapitulatif des effectifs français dans les organisations internationales", note transmise par le Cabinet du Premier Ministre en mai 1999, non daté
- "Décret du 26 avril 1985 relatif aux règles de classement des personnes nommées dans les corps d'enseignants chercheurs des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche relevant du Ministère de l'Education Nationale", Journal Officiel, 30 avril 1985

⇒ ***Fondation pour la Recherche Stratégique***

- "Rapport de constatations provisoires sur le CREST-Ecole Polytechnique - exercices 1994 à 1997", Cour des Comptes, 20 mai 1998
- "Observations sur le rapport de constatations provisoires relatif au CREST - Ecole Polytechnique", lettre de M. Paul Ivan de Saint-Germain, Directeur du CREST, à M. Pierre Joxe, Président de la Cour des Comptes, 22 octobre 1998
- "Dossier réponse au rapport de constatations provisoires de la Cour des Comptes", CREST, 22 octobre 1998
- "Rapport particulier sur les comptes et la gestion du Centre de Recherches et d'Etudes sur les Stratégies et le Technologies de l'Ecole Polytechnique (CREST) - exercices 1994 à 1997", Cour des Comptes, Deuxième Chambre, Première Section, 22 avril 1999
- "Note d'analyse relative au rapport de la Cour des Comptes du 22 avril 1999 sur le CREST", note de M. Paul Ivan de Saint-Germain (non datée)
- "Rapport d'activité de la Fondation pour la Recherche Stratégique 1998", 15 avril 1999
- Lettre de chercheurs de la FRS à François Heisbourg, 2 novembre 1999

⇒ ***CERI, IFRI, IRIS***

- "Rapport scientifique 1997-1998", Centre d'Etudes et de Recherches Internationales, juin 1998; fiches concernant la situation française et le budget du CERI (1999)
- "Rapport financier - exercice 1998", IFRI, non daté
- "Rapport d'activité" et "Analyse de l'exercice 1998", IRIS, non daté
- "Fiche à l'attention de François Heisbourg - situation fiscale de l'IRIS", IRIS, 30 août 1999

⇒ ***Autres Centres et Instituts***

- "Institut de recherche, missions archéologiques, collèges universitaires", Ministère des Affaires Etrangères, DGRCST, 1996
- "Les centres de recherche en sciences humaines et sociales du Ministère des Affaires Etrangères dans la région méditerranéenne et au Moyen-Orient", rapport de mission de M. Pierre Brochand, décembre 1998
- "Transformation du CHEAM", note de M. Bernard Bajolet du 17 juin 1999

⇒ ***Sciences Po***

- "Sciences Po - stratégie de développement 1997-2000", FNSP-IEP Paris, juin 1997
- Lettre de M. Harry Harding, Doyen de l'Elliott School of International Affairs (George

Washington University) à M. Richard Descoings, Directeur de l'IEP Paris admettant l'IEP Paris dans l'Association of Professional Schools of International Affairs, 17 octobre 1996

- "Fonds de mobilité internationale des étudiants de Sciences Po", IEP Paris, Direction des Affaires internationales et des Echanges, 15 juillet 1999
- "Bilan de la présence des étudiants étrangers à Sciences Po 1985-1999", fiche, IEP Paris, 19 avril 1999
- "142 universités partenaires dans 37 pays", fiche de l'IEP Paris, 3 juin 1999
- "Les programmes de formation de Sciences Po à l'étranger", fiche de l'IEP Paris, septembre 1999
- "Enseignements et Etudes de défense en France 1998-1999", IHEDN (DE/SEED), non daté
- "La gestion du plan annuel d'études politico-militaires", "La nouvelle organisation des études des ministères" et "Les instituts et les études politico-militaires", notes de la délégation aux affaires stratégiques du Ministère de la Défense, IPA Bessis, 12 février 1999

## 2) Programmes d'enseignement (France - hors Sciences Po)

- "Note relative aux enseignements à caractère international du Groupe HEC", direction internationale du Groupe HEC, 15 mars 1999
- "Note sur les enseignements en relations internationales à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr Coëtquidan", D. David, juillet 1999
- Catalogue de cours de l'ESSEC traitant d'internationalisation, 1998-99
- Programme ESCP, enseignements axés sur des problématiques internationales, 11 mars 1999

## 3) Procédures d'appel d'offres et création de services d'activités économiques dans les universités

- "Appel à projets pour le développement de la formation continue universitaire", Direction de l'Enseignement Supérieur, mission à l'emploi, Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie, avril 1999
- "Comité de suivi des projets de développement de la formation continue universitaire : compte-rendu de la réunion du 20 mai 1999", Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie, 26 mai 1999, Direction de l'enseignement, mission à l'emploi

- circulaire du 7 octobre 1999 relative à la mise en oeuvre de dispositions de la loi n° 99-587 du 12 juillet 1999 sur l'innovation et la recherche concernant les coopérations des personnels de recherche avec les entreprises (Journal Officiel du 14 octobre 1999, P. 15334)

#### 4) Sélection d'articles et documents destinés au public (France - ordre chronologique)

- "La recherche internationale en danger - entretien avec J.F. Bayart" Relations Internationales et Stratégiques, 11 juin 1997
- "Pourquoi la France n'a pas d'Université", Antoine Compagnon, "Critique", avril 1998
- "La France veut-elle penser l'international ?", Pascal Boniface, "Revue Espace-Temps", 1999
- "L'espace européen de l'enseignement supérieur", déclaration commune des ministères européens de l'Education réunis à Bologne le 19 juin 1999
- "Sciences Po - les formations 1998-1999", IEP Paris (brochure non datée)
- "Quelle réforme pour la recherche", Jean-François Bayart, "Les nouvelles du CERI", janvier 1999
- "L'International, l'Etranger et l'Hexagone - essai d'évaluation d'un savoir", M. Jaffrelot, "Critique internationale", été 1999
- "L'accueil des étudiants étrangers en France : enjeu commercial ou priorité éducative ?", Alain Claeys, Commission des Finances, Assemblée Nationale (rapport d'information), 22 septembre 1999
- "L'institut français des relations internationales 1989-1999", IFRI, septembre 1999
- Publication au "Journal Officiel" d'une circulaire d'application de la Loi Allègre sur la recherche et l'innovation, qui précise les modalités de la coopération entre chercheurs et entreprise
- "La Correspondance économique", 15 octobre 1999

#### 5) Publications étrangères

- "The Academic Study of International Relations"
- Andrew Hurrell, Oxford University, 24 mars 1998
- "Note of Guidance for Graduate Students in International Relations 1998-1999", University of Oxford (non daté)
- "Student Mobility in the European Community", Select Committee on the European Communities, House of Lords, Londres, 9 juin 1998

- Aufbaustudiengang "Europawissenschaften", brochure du "Stiftverband f,r die Deutsche Wissenschaft" et l'"Ausw%ortiges Amt", mars 1999 (abrégé en anglais : "Postgraduate Programme in European Studies)
- "Master of Sciences in Foreign Services Program 1998-1999", "National Security Studies Program 1999", "Annual Report 1997-1998 - Institute for the Study of Diplomacy", Georgetown University
- "The Graduate School Prospectus, 1999-2000",  
London School of Economics and Political Science, 1999
- "1999-2000 Academic Year",  
Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales, Genève 1999